

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente
 M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire
 Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire

**PROJET DE POLITIQUE DU PATRIMOINE
DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 5

Séance tenue le 8 février 2005, 13 h
Office de consultation de Montréal
1550, Metcalfe, 14 ième étage
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2005.....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
LA PRÉSIDENTE:.....	1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

L'ASSOCIATION DES ARCHÉOLOGUES DU QUÉBEC FRANÇOISE DUGUAY	1
--	---

ATELIER DU PATRIMOINE URBAIN DE MONTRÉAL PHILIPPE CÔTÉ.....	13
--	----

ÉCO-MUSÉE DE L'EAU-DELÀ FRANÇOIS BEAUDIN ET ALAIN TREMBLAY	26
---	----

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU BOULEVARD SAINT-LAURENT M. GHISLAIN DUFOUR.....	43
--	----

SOCIÉTÉ DES DIRECTEURS DES MUSÉES MONTRÉALAIS PATRICE GIROUX, MADELEINE JUNEAU, ROBERT SPICKLER.....	58
---	----

Mme ALISON HACKNEY	78
--------------------------	----

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Mesdames et Messieurs, bonjour! Je vous souhaite la bienvenue à cette
assemblée de consultation au cours de laquelle nous entendrons vos commentaires et
opinions sur le projet de Politique du patrimoine de la Ville de Montréal.

10 Mon nom est Catherine Chauvin, je suis commissaire à l'Office de consultation
publique et je suis accompagnée de madame Jocelyne Beaudet, ainsi que de monsieur
Yves Archambault, tous deux commissaires additionnels à l'Office.

15 L'équipe de la commission comprend également madame Michèle Bertrand,
analyste principale, ainsi que monsieur Rémi Manesse et Sylvain Provost. Je vous signale
que l'assemblée d'aujourd'hui est enregistrée. C'est madame Teasdale qui s'occupe de la
sténotypie et monsieur Bergeron de la sonorisation. L'enregistrement et sa transcription
écrite seront mis à la disposition du public sur le site Internet de l'Office le plus rapidement
possible.

20 L'horaire des présentations a été remanié à la fin de la semaine dernière, afin
d'éviter que les citoyens n'aient à attendre avant de faire leur présentation. Nous nous
excusons auprès de tous les citoyens qui ont eu à subir des inconvénients à ce sujet au
cours des séances de lundi et de mardi derniers. L'horaire de présentation est également
dynamique parce que nous recevons continuellement des appels soit de gens qui souhaitent
25 être déplacés ou encore s'inscrire. Alors, nous essayons de faire preuve de la plus grande
flexibilité possible.

30 Alors, sans plus tarder, j'invite la représentante de l'Association des
archéologues du Québec, madame Françoise Duguay, à venir faire la présentation de son
mémoire. Bonjour, Madame, bienvenue!

Mme FRANÇOISE DUGUAY :

35 Bonjour, Mesdames les commissaires, Monsieur le commissaire, Madame
Bertrand, madame Letocha et toutes les autres personnes, je ne veux pas commencer à les
nommer une à une, parce qu'on se connaît pas mal tous dans la salle.

40 Je suis sous l'impression que les commissaires ont eu le temps de lire le
mémoire de l'AAQ, étant donné qu'il ne fait pas trente pages. Ça semblait être la mesure
appropriée parce que l'exercice pratiqué par la Ville de Montréal était de très grande qualité.
Donc, il ne s'agissait pas de se mettre à s'enfarger dans les virgules, mais bien d'applaudir
un événement – on peut parler d'événement – pour l'émission d'un projet de politique.

45 Il est évident qu'on va espérer que la politique finale soit de la même qualité que le projet de Politique, qu'on ne va pas sabrer dans ce qu'on peut se glorifier d'avoir produit, mais toutes les félicitations de l'Association des archéologues à la Ville de Montréal pour un exercice particulièrement bien fait et merci de l'invitation de continuer à participer à ce processus d'élaboration d'une politique, parce que dès le départ, l'Association a été membre de la délégation patrimoine et a émis certains commentaires auprès de monsieur Morel, commentaires qui ont été parfaitement intégrés au sein du projet de Politique, tel qu'on peut
50 le lire dans le document qui a été présenté en novembre.

Je vais vous citer un commentaire d'un de mes collègues, sans citer son nom. Après avoir lu le mémoire qu'on avait rédigé à l'Association des archéologues: « Mon Dieu que c'est plate quand il n'y a pas de polémique. » C'était la réaction d'un peu tout le monde parce que, bon, les archéologues, on le sait, se sont battus bec et ongles pendant des
55 années pour faire en sorte de se tailler une place dans le domaine patrimonial.

Ça a donné parfois une fausse impression que je vais tenter de modifier un peu ici aujourd'hui, en ce sens qu'on croit souvent que les archéologues sont intéressés seulement par l'archéologie. Ce n'est pas le cas. Les archéologues sont intéressés par l'ensemble des ressources patrimoniales, que ce soit le patrimoine matériel ou immatériel. Parce que les deux grandes écoles de production d'un archéologue ici en Amérique du Nord sont, en fait, des spécialisations des deux disciplines que sont l'histoire et l'anthropologie. Il y en a même qui arrivent d'une partie des sciences de la terre aussi. Donc, la formation est
60 relativement globale et très ouverte.
65

En ce sens-là, les archéologues sont très bien placés pour essayer d'épauler un peu tout le monde, dans le domaine patrimonial, on va dire. L'inverse n'est pas vrai, parce que l'archéologie et entre autres sa pratique a des particularités qu'on pourrait qualifier de très, très particulières.
70

Un, c'est une pratique qui a son fondement dans les sciences sociales, les sciences humaines et qui est un genre de pratique qui est beaucoup plus associé à celui des sciences pures par la démarche strictement scientifique.
75

D'autre part, la pratique elle-même est réglementée par l'entremise d'une loi, la *Loi sur les biens culturels* et ça, ça peut devenir restrictif si la loi ne suit pas le développement du contexte.
80

Comme on peut le voir, la Ville de Montréal, devant la responsabilisation qui est sienne face à son patrimoine, a décidé d'émettre une politique, autrement dit des orientations sur les choses à respecter. C'est très beau. C'est louable. Mais est-ce qu'on a le cadre législatif adéquat pour que les pouvoirs de la municipalité soient tels qu'ils puissent effectivement prendre en compte leur responsabilité?

85 L'Association des archéologues répond non, parce que la loi qui date de 1972
n'a pas été adaptée aux modifications de contexte et, entre autres, à celui qui est celui de la
gestion des ressources archéologiques. Et c'est nettement dommage dans le cas de
l'archéologie et on a été les premiers concernés, donc probablement parmi les premiers à
sonner la cloche d'alarme parce que notre pratique était réglementée via cette loi qui est
90 maintenant jugée désuète.

Dans le cadre de sa politique, la Ville de Montréal émet des recommandations à
l'effet que le gouvernement du Québec devrait se doter d'une politique patrimoniale.
Actuellement, il n'y en a pas. Ce que nous avons, c'est une politique culturelle qui touche, de
95 façon très, très restreinte aux ressources patrimoniales et qui a trois lignes qui font référence
à l'archéologie. On ne juge pas que c'est très complet.

D'autre part, face à ses responsabilités, la responsabilité de gestion des
ressources et ses capacités qu'elle veut avoir d'être un bon gestionnaire, la Ville de Montréal
100 propose aussi des réformes à la *Loi sur les biens culturels*. Les deux alignements sont très
pertinents. Parce qu'ils sont effectivement nécessaires.

Ce que l'Association des archéologues demande dans ce contexte, c'est que
étant donné que ça fait entre dix et quinze ans que nous avons amorcé la réflexion face à
105 l'émission et à l'élaboration d'une politique patrimoniale à l'échelle du Québec et aussi que
des amendements sont absolument nécessaires à la *Loi sur les biens culturels*, que ce soit
pour accroître les pouvoirs d'une municipalité ou, dans le cas des archéologues, de faire en
sorte que la réglementation s'accorde avec l'évolution de la pratique, que l'Association des
archéologues demeure un partenaire de la Ville de Montréal, un interlocuteur, et qui pourra
110 alimenter le débat à venir si la Ville de Montréal met de l'avant ses recommandations pour
l'émission d'une politique patrimoniale québécoise et d'amendement à la *Loi sur les biens
culturels*.

Si vous me permettez, je vais poser une question d'ordre pratique — en fait, les
115 archéologues sont tellement terre à terre, on est toujours pratiques — est-ce que la Ville de
Montréal est prête à pousser dans le sens des recommandations qui sont émises dans le
projet de Politique pour faire en sorte de promouvoir l'émission d'une politique patrimoniale
québécoise et des amendements à la *Loi sur les biens culturels*?

120 Je ne sais pas s'il y a quelqu'un ici qui peut répondre aujourd'hui à cette question
mais j'apprécierais infiniment que les commissaires s'y attardent et puissent essayer de
trouver des éléments de réponse. Et dans ce sens-là, la participation de l'Association des
archéologues sera avec vous. Merci.

125 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, madame Duguay. Ne vous sauvez pas tout de suite, je pense
qu'on a une couple de questions pour vous. Il a été dit en première partie de l'audience que

130 le projet de Politique de patrimoine de la Ville de Montréal était avant-gardiste en matière de
potentiel archéologique. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi?

Mme FRANÇOISE DUGUAY :

135 Pour la simple raison que pour une fois, l'archéologie est parfaitement intégrée
au sein du patrimoine. Pour une fois, les archéologues n'ont pas à hurler. On est très gentils
quand on veut. Et, malheureusement, on a souvent été placés dans une situation où il fallait
hurler pour avoir une toute petite place.

140 Tandis que dans le cas qui nous préoccupe ici, c'est définitif, c'est acquis
d'avance. L'archéologie fait partie des ressources patrimoniales et, à ce moment-là, qui a-t-il
d'autre à dire que de dire: « On va continuer à participer pour que cet esprit-là puisse
s'étendre à l'échelle du Québec. » Et c'est ce qu'on voudrait faire avec notre appui à la Ville
de Montréal.

145 Parce que même si on regarde le plan directeur de la Ville de Québec, qui a été
émis l'été dernier, on fait référence à l'archéologie, effectivement, mais il n'y a pas cette
intégration complète qui est celle que l'on perçoit au sein du projet de politique patrimoniale
de la Ville de Montréal.

150 **LA PRÉSIDENTE :**

155 Vous dites que la *Loi sur les biens culturels* est désuète. J'en ai pris
connaissance, mais je ne l'ai pas à la mémoire de façon très concrète. Pouvez-vous me dire
quels amendements vous souhaitez à la *Loi sur les biens culturels*? Ce dont je ne me
souviens pas, si c'est, par exemple, au niveau du classement des sites — ce qu'on considère
comme bâtiment significatif, je comprends qu'on le classe — est-ce que c'est exactement la
même procédure pour un site archéologique ou il y a une section de la loi qui spécifiquement
s'adresse aux ressources archéologiques? Puis quels seraient les amendements que vous
souhaiteriez y voir dans le cadre de l'application d'une politique municipale?

160

Mme FRANÇOISE DUGUAY :

165 Dans un premier temps, pour les spécifications, peut-être que madame
Ballaque(?)rait mieux placée que moi pour répondre de façon très précise. En ce moment et
depuis plusieurs années, l'Association des archéologues a entrepris une réflexion justement
en ce sens-là de critiquer les articles qui se rapportent à l'archéologie, parce que la *Loi sur
les biens culturels* est une loi qui était avant-gardiste en 1972 et qui est maintenant désuète
parce qu'elle n'a pas progressé du point de vue d'un archéologue.

170 Si on regarde, exemple, les sites connus. Il y a un système dans le système de
gestion, parce qu'ici, il faut bien dire que la *Loi sur les biens culturels* — et madame Ballaque
me corrigera si je me trompe — c'est le ministère de la Culture et des Communications qui est

175 désigné comme gestionnaire des ressources. D'accord? C'est très particulier dans les législations québécoises de faire en sorte qu'un ministère est le gestionnaire spécifié de la ressource dans le cadre législatif. Et c'est encore plus vrai dans le cadre de l'archéologie, parce que trois des articles de la *Loi sur les biens culturels* ont donné naissance à des outils de gestion au niveau de l'archéologie.

180 Un, l'inventaire des sites archéologiques du Québec, qui est en fait ce qu'on appelle en anglais un « listing » descriptif des sites qui ont été inventoriés, donc qui ont été -- dont un archéologue a pu identifier sur le terrain qu'il y avait présence d'un site, qu'il a pu identifier les composantes et qui en fait rapport au ministère. À ce moment-là, il y a un code qui lui est accordé et il est inscrit à l'inventaire des archéologiques du Québec.

185 Il y a le service des collections où le ministère est désigné comme gestionnaire des collections mais où le propriétaire du terrain demeure propriétaire des objets. Et ce système-là est centralisé à Québec.

190 Et il y a un troisième article de loi qui a donné naissance à la réglementation des permis de recherche archéologique où pour obtenir un permis pour faire une recherche sur le terrain, faire des excavations archéologiques, il faut absolument être un archéologue professionnel qui a l'expertise requise pour le type de site qui est visé. D'accord?

195 Ça fait que là on voit tout de suite l'esprit dans lequel a été mise de l'avant la *Loi sur les biens culturels*. On était dans un contexte où des amateurs archéologues faisaient des excavations sur des sites archéologiques. Le permis permettait, à ce moment-là, de dire aux amateurs : « Vous ne pouvez plus fouiller parce que vous n'avez pas de permis. » On n'en est plus là quelque plus de trente ans plus tard parce que la pratique est rendue strictement professionnelle et ça prend même une maîtrise avant d'être apte à avoir un permis de recherche archéologique.

200 Donc, l'article de loi, je vais vous le citer parce que c'est trop drôle. Je pense que je l'ai écrit... Non, je ne l'ai pas écrit, je vais vous le citer de mémoire globalement comme ça. Ça dit que quiconque veut faire des excavations à des fins archéologiques sur un site archéologique doit demander un permis de recherche archéologique. Ce que c'est devenu dans les faits, c'est que quiconque fait des excavations à des fins non archéologiques n'a pas besoin de permis.

205 Autrement dit, pardonnez-moi l'expression, n'importe qui avec une pépîne va faire des trous, ils n'ont pas besoin de permis, mais à ce moment-là, ils tombent sous le coup d'un autre article, ils sont obligés de faire, selon la loi, une déclaration de découverte fortuite.

210 Un, il faut savoir reconnaître un site et ce n'est pas toujours évident quand on a à faire à des vestiges fugaces du XVIIe ou des sites préhistoriques. Et, deux, il faut encore avoir la volonté de vouloir faire la déclaration au ministre. Bien souvent, on a entendu, parce que ce n'est pas écrit dans notre front que nous sommes des archéologues et ceci s'est

passé à quelques reprises dans le Vieux-Montréal, le contremaître dit au gars de la pépîne:
« Arrache avant qu'il passe un archéologue ! » Bon, et ce n'est pas tout.

220 La déclaration de découverte fortuite est valide aussi pour un site enregistré à
l'inventaire des sites archéologiques. Autrement dit, on sait que le site est là et on ne peut
pas empêcher la pépîne de creuser avant de faire une déclaration de découverte fortuite,
même si le site est connu. Est-ce que c'est assez rigolo?

225 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Alors, si je comprends bien, même pour les sites qui sont reconnus, cotés et
classifiés, un archéologue...

230 **Mme FRANÇOISE DUGUAY :**

Ils n'ont pas de classification légale. Ils n'ont pas de statut légal. À ce moment-là,
il faudrait qu'ils soient classés ou reconnus et il y a très peu de sites archéologiques qui ont
un statut légal. Sur l'île de Montréal, on en compte très, très peu et la plupart d'entre eux sont
235 des moulins. Et situation bizarre: la maçonnerie est protégée, mais pas le site archéologique
alentour.

LA PRÉSIDENTE :

240 Donc pas le sous-sol en fait.

Mme FRANÇOISE DUGUAY :

245 Non. C'est que c'est ça le drame de l'archéologie. C'est qu'étant donné que les
vestiges sont en sous-sol et, dans bien des cas, ne peuvent être reconnus que par des
spécialistes qui ont l'expertise, des archéologues professionnels, c'est parfois difficile de
sauver les sites, parce que même si on sait qu'ils sont là, ce n'est pas n'importe qui, qui peut
se rendre compte qu'un site est en train de se faire détruire et ce n'est pas tout le monde qui
a accès à l'inventaire des sites archéologiques du Québec pour savoir où ils se trouvent.

250 Et, d'autre part, si les gens qui sont conscients du patrimoine essaient de sauver
les sites archéologiques, ce n'est pas toujours évident, ce n'est pas comme un bâtiment. Si
la pelle mécanique est en train de le démolir, c'est très peu perceptible. Et, à ce moment-là,
même essayer de trouver des vestiges archéologiques à l'intérieur des déblais qui sont
255 produits par une excavation mécanique, c'est parfois impossible, parce que les vestiges sont
trop fugaces.

260 Ça fait que les problèmes se répètent à de multiples niveaux et quand on les
additionne, on se retrouve avec un problème immense ; parce que si on regarde l'exemple
du West-Island sur l'île de Montréal, on se retrouve dans une situation où au moment où le

mémoire a été rédigé, on ne savait pas si la politique et on ne sait toujours pas, je n'ai pas de certitude à ce niveau-là, si la politique allait être applicable à l'échelle de l'île ou seulement à l'intérieur des limites de ce que sera Montréal au 31 décembre 2005. Autrement dit, de retourner en arrière mais sans avoir mis en place dans les municipalités sécessionnistes une structure qui fait en sorte que les ressources archéologiques et patrimoniales pourront être gérées adéquatement.

Et ce qui se produit face à toute la situation sociopolitique qui est arrivée au Québec, c'est souvent que les propriétaires dans l'ouest de l'île occupaient des propriétés très vastes avec un seul bâtiment, donc un « pattern » d'installation sur le territoire qui a fait en sorte de protéger les sites archéologiques. Donc, on a fait une espèce de pensée magique que les sites étaient protégés dans l'ouest de l'île parce que les propriétés étaient vastes et que les gens étaient conscients du patrimoine et qu'ils avaient préservé les vestiges sur leur terrain.

Malheureusement, ce à quoi on assiste dans les cinq dernières années, c'est que les propriétaires ont vieilli, leurs enfants sont installés à Toronto, les propriétés se vendent, sont resubdivisées, on construit de multiples habitations sur ces nouveaux lots et, là, on a une destruction des sites archéologiques qui pourrait devenir massive.

Si on ajoute à ça le fait que l'inventaire des sites archéologiques n'a jamais été complété dans l'ouest de l'île, on se retrouve dans une situation où les sites archéologiques vont être détruits avant même d'avoir été identifiés. Comment peut-on les protéger? On ne sait même pas où ils se trouvent. On a des bonnes idées et même la Ville de Montréal, qui a émis des cahiers d'arrondissement accompagnés de cartes pour identifier tous les sites connus et tous les secteurs à potentiel archéologique, mais les structures municipales hors du Grand Montréal n'ont rien prévu pour gérer ça. Il n'y a personne à l'interne dans ces structures-là qui est apte à gérer du patrimoine. Ils n'ont même pas les budgets pour faire ça.

Donc, la situation au niveau de l'archéologie est presque intenable avec une ressource qui est si difficile à percevoir parce qu'on doit excaver pour pouvoir l'enregistrer et des moyens légaux qui sont inadéquats et une politique qui ne s'appliquera peut-être pas à l'échelle de l'île.

LA PRÉSIDENTE :

Madame Beaudet?

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

300 Vous dites que votre mémoire a deux pages mais finalement c'est une boîte de Pandore qu'on semble ouvrir à vous entendre parler et c'est assez préoccupant.

J'aimerais savoir un peu plus quand vous dites que les municipalités n'ont pas le pouvoir, est-ce que c'est au-delà de ce que vous venez de nous expliquer par rapport à la
305 *Loi sur les biens culturels*? Quelle est votre expérience par rapport aux municipalités ou aux arrondissements, qu'elles soient à reconstruire ou qu'elles existent présentement.

Mme FRANÇOISE DUGUAY :

310 Malheureusement, je ne fais pas partie de la structure de gestion de la Ville de Montréal qui est très complexe et qui a un Service de développement urbain qui contient un Service du patrimoine auquel est intégrée une équipe d'archéologie et qui a un Conseil du patrimoine. Montréal ne me fait pas peur. Je n'ai aucune réticence avec Montréal parce qu'ils ont démontré qu'ils veulent prendre la responsabilité, qu'ils veulent se donner des
315 orientations, qui veulent faire plein de choses, mais malheureusement, au niveau législatif, ils n'ont pas les pouvoirs de le faire entre autres pour les sites archéologiques.

Et il n'y a pas le pouvoir législatif qui est délégué à une municipalité pour protéger un site archéologique. Et c'est pire dans les municipalités qui sont hors de Montréal,
320 et je ne vous parlerai pas du monde rural où j'habite parce que c'est encore la grande noirceur, mais on se retrouve dans une situation où il faut absolument que la loi soit amendée, parce que si une municipalité veut se responsabiliser et qu'elle n'a pas les pouvoirs et qu'elle n'a pas les budgets pour le faire, il y a quelque chose qui ne va pas.

325 C'est pour ça que dans la démarche qu'a entreprise la Ville de Montréal de se doter d'une politique patrimoniale, c'était la chose à faire, parce que, au moins, ils ont maintenant en main des orientations. Et ça, ça peut aussi servir de levier sur la gouvernement du Québec parce que c'est presque impossible dans le cadre législatif et le cadre gouvernemental où on vit d'arriver à amender une loi si on n'a pas d'abord émis une
330 politique. S'il n'y a aucune démonstration d'une volonté politique, je m'excuse, mais ça semble impossible de provoquer des amendements de loi.

Donc, la Ville de Montréal est très bien placée en ce moment pour faire des pressions très fortes auprès du gouvernement du Québec et du ministère de la Culture et
335 des Communications, parce qu'ils ont en main le projet de Politique. Eux, ils en ont des orientations, ils en ont des idées, ils veulent les prendre, leurs responsabilités. Mais il faut qu'ils aient les pouvoirs pour les mettre en pratique.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

340 Alors, si on comprend bien, c'est que cet amendement-là à la loi suffirait finalement – corrigez-moi si j'ai tort – mais même au niveau du Plan d'urbanisme ou au niveau du document complémentaire, il y aurait un vide finalement juridique pour donner le pouvoir à une municipalité de protéger son patrimoine archéologique.

345 **Mme FRANÇOISE DUGUAY :**

Ça marcherait pour une ville comme Montréal qui est dotée d'un Service de patrimoine et d'archéologie, mais ça ne marchera pas ailleurs au Québec. C'est ça le problème.

350 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

D'accord.

355 **Mme FRANÇOISE DUGUAY :**

Puis, on ne peut pas se mettre à faire des pressions municipalité par municipalité pour que tout le monde adopte une politique patrimoniale. Il faut qu'il y ait quelque chose applicable à l'échelle du Québec, sinon on ne s'en sortira pas.

360 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

365 Dans un autre ordre d'idée, on voit que vous êtes membre du Réseau patrimoine. Quel rôle vous voyez finalement au Réseau patrimoine à cet effet-là? Parce qu'il y a quand même plusieurs groupes qui pourraient appuyer un tel changement?

Mme FRANÇOISE DUGUAY :

370 Oui. Plusieurs groupes vont avoir des revendications à ce niveau-là. Comme j'expliquais préalablement, l'archéologie est probablement la plus touchée à cause du fait que la pratique est réglementée via la loi. D'accord? On a été vraiment le premiers à se rendre compte des problèmes puis on est probablement ceux qui hurlent encore le plus fort parce que...

375 Et pourquoi je ne me suis pas étendue sur le sujet dans le mémoire ? C'est tout simplement pour la bonne raison qu'on parlait ici de la Politique patrimoniale de la Ville de Montréal et que les problèmes qui réfèrent à l'absence de politique au niveau du Québec et à la législation, ça devrait faire peut-être l'objet de rencontres. Suite à ça, si la Ville de Montréal démontre qu'elle veut effectivement mettre en application les recommandations qu'elle fait au sein de son projet de politique.

380

Pour ce qui est des amendements particuliers à la *Loi sur les biens culturels*, c'est sûr qu'on pourrait passer par un amendement global qui permettrait aux municipalités d'avoir tel, tel, tel pouvoir, mais ça ne permettra pas aux municipalités qui n'ont pas les moyens de mettre en place la façon d'appliquer ces pouvoirs-là.

385

Donc, il y a des questions budgétaires, il y a des questions d'organisation. Il y a plein de choses qui tournent alentour de ça et, à mon avis, la Ville de Montréal est en train de devenir le moteur du changement. C'est sous la poussée générée par l'émission de la Politique que des changements risquent de se provenir à l'échelle du Québec. Est-ce que la

390 Ville est prête à se mettre ça sur les épaules? Ça, c'est encore à voir. Mais avec l'énergie qu'on a sentie tout au long du processus, je pense que ça peut quand même être dans les visées de la Ville de Montréal.

390

Et il y a eu aussi la création du Conseil du patrimoine qui n'est pas une mince chose non plus. Dernièrement, j'ai parlé avec certains directeurs de l'urbanisme dans des municipalités sécessionnistes, parce que l'Association s'implique auprès de ces municipalités-là en ce moment pour essayer de faire passer de l'information pour qu'ils voient le problème, parce qu'ils ne le voient pas. Et, là, on commençait à me dire: « Ah! Bien peut-être que la Politique va être appliquée au niveau du conseil d'agglomération » mais c'est

400 encore la patate chaude. Il n'y a rien de définitif.

395

400

Et ça me ferait un peu peur de passer de l'application de la Politique patrimoniale à l'échelle de ville via le conseil d'agglomération, parce que selon l'expérience que j'ai entre autres des municipalités du West-Island, ils vont se retrouver dans des confrontations avec le conseil d'agglomération qui va être en train de faire une espèce de gestion de tuyau – parce qu'on parle beaucoup d'infrastructures au niveau du conseil d'agglomération – puis si on leur plante l'archéologie puis le patrimoine dans les jambes, sans avoir prévu d'avoir à l'interne, à l'intérieur de la structure du conseil d'agglomération, des gens qui sont aptes à le faire, ça va tomber à l'eau. Ça ne fonctionnera pas. On va l'avoir dit d'office, mais on ne

405 pourra pas le mettre en pratique.

405

410

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

Merci beaucoup.

415

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez peut-être déjà répondu mais j'aimerais quand même vous poser la question. Qu'est-ce qui fait la différence entre une Politique patrimoniale sur le plan des ressources archéologiques, si elle est au niveau municipal ou de la province de Québec?

420

Mme FRANÇOISE DUGUAY :

425 Si elle est à l'échelle de la province, elle s'applique à toutes les municipalités. Si elle est produite à l'échelle municipale, il faut que chaque municipalité en adopte une pour que ça ait une quelconque validité. En ce moment, on a une seule municipalité qui a fait l'exercice, c'est Montréal. Il n'y a pas d'indice comme quoi plusieurs municipalités du Québec sont en train de se doter de politique patrimoniale.

LA PRÉSIDENTE :

430 Au niveau d'accorder des statuts de protection à des biens patrimoniaux, la *Loi sur les biens culturels*, pour ce que j'en sais, prévoit des pouvoirs différents au niveau du gouvernement du Québec et au niveau municipal. Qu'en pensez-vous sur le plan des ressources archéologiques?

435 **Mme FRANÇOISE DUGUAY :**

440 Au niveau des statuts légaux accordés aux sites, c'est une arme à deux tranchants. Parce qu'on le voit très bien — puis même, ça, ce problème-là sort déjà dans la Politique comme on l'avait écrit dans le mémoire — il y a le problème entre les terrains municipaux et les terrains privés.

445 Dans une gestion municipale comme celle qui est prônée par celle de Montréal, il y a beaucoup de terrains municipaux qui contiennent des sites archéologiques et il y a beaucoup d'exercices aussi qui sont faits au niveau des rues, de toute la trame des rues de Montréal, il y a beaucoup d'archéologie qui se fait à ce niveau-là.

450 Quand on arrive à l'extérieur de Montréal, dans d'autres municipalités, que ce soit le West-Island ou des zones non urbaines, une bonne partie des sites archéologiques sont sur des propriétés privées. Et là on se retrouve avec des problèmes, parce que le niveau d'accorder un statut légal via la *Loi sur les biens culturels* peut devenir très, très restrictif sur un propriétaire. Et bon là, on tombe dans un niveau sociologique et anthropologique.

455 Quand des gens sont rendus à un âge relativement avancé, que leurs enfants ne sont pas là et qu'on vient leur imposer des statuts légaux via une loi dont ils n'ont jamais entendu parler quand eux ont préservé le patrimoine toute leur vie, mais là on veut leur forcer dans la gorge de le protéger de façon obligatoire, ils sont démunis face à ça.

460 C'est un avis personnel, je n'engage pas l'Association des archéologues par cet avis-là. À mon avis, ce n'est pas humain de faire ça. Et le système qui est prévu en ce moment, il est très adéquat pour les propriétés publiques, les propriétés municipales, les parcs, et cetera, mais quand on va rentrer dans le domaine privé, on est mal équipés parce qu'on oblige des gens qui sont dans des années où bien souvent ils voudraient profiter du

465 temps qu'il leur reste à vivre et là, ils se retrouvent avec des avocats, puis des problèmes
légaux.

Il n'y a pas de solution à ce problème-là. C'est presque du cas par cas qu'il faut
régler parce que bien souvent on va discuter avec des gens qui sont très conscients de ce
470 qu'ils avaient sur leur propriété, puis qui ont fait attention pour le protéger. Mais, par contre,
s'ils peuvent vendre leur propriété 1,5 M\$, ils ne vont pas passer la chance de le faire. Et si
la municipalité ne peut pas défrayer le coût d'achat de la propriété, puis faire l'archéologie qui
serait nécessaire avant de revendre la propriété, bien, à ce moment-là, le site va tout
simplement être détruit, point à la ligne. Parce qu'on ne « deale » pas avec des peanuts là.
475 Ce n'est pas des propriétés qui valent 20 000 \$. Je ne sais pas si j'ai répondu à côté de la
question ou en plein dedans?

LA PRÉSIDENTE :

480 Vous avez tout à fait répondu. Je vous remercie beaucoup, madame Duguay.

Mme FRANÇOISE DUGUAY :

485 Pas d'autres questions? Monsieur Archambault?

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

Vous avez. d'une part, vous étiez toute laudative envers le mémoire et puis j'ai
pris bonne note. Par ailleurs, vous avez répondu à deux de mes questions. Notamment, j'en
490 avais une sur la question d'un conseil d'agglomération qui pourrait répondre à toute la
question du processus de démembrement dont vous faisiez état, puis vous donnez des
craintes qui sont tout à fait légitimes. En fait, le sens de ma question, ça aurait été: ne vaut-il
pas mieux d'avoir une Ville de Montréal qui s'occupe de son territoire, puis on sait qu'elle va
s'en occuper, que de le donner au conseil d'agglomération qui va diluer ? Donc, c'est ce que
495 vous avez dit.

Mme FRANÇOISE DUGUAY :

500 Je pense qu'il y a un risque énorme à trop diluer quand on parle de patrimoine et
qu'il n'y a pas les ressources de gestion qui sont répandues à l'échelle de l'île, c'est un risque
énorme qu'on prend. C'est de jouer à pile ou face avec une pièce truquée.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

505 C'est bien noté.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez des éléments que vous souhaiteriez ajouter?

510 **Mme FRANÇOISE DUGUAY :**

Moi, vous ne me connaissez pas, mais je pourrais parler jusqu'à demain. Ça fait que je vais probablement juste arrêter là et dire tout simplement aux commissaires et à l'ensemble de l'Office et à madame Letocha qui est probablement là, que l'Association désire demeurer, s'il vous plaît, un interlocuteur, parce qu'on a vraiment réfléchi au problème, puis on commence à avoir une argumentation plutôt structurée. Après quinze ans, je pense que c'est un peu normal qu'on en soit arrivés là. Mais s'il n'y a pas d'autres questions, je vais laisser ma place à quelqu'un d'autre.

520 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, madame Duguay.

525 **Mme FRANÇOISE DUGUAY :**

C'est moi qui vous remercie. Bonne fin de journée!

LA PRÉSIDENTE :

530 Pareillement. Alors, je pense que monsieur Philippe Côté est arrivé, la prochaine personne inscrite, pour l'Atelier du patrimoine urbain de Montréal.

M. PHILIPPE CÔTÉ :

535 Oui, en fin de compte, c'est plus des observations ou des considérations. Donc, c'est des grands thèmes. Donc, à ce moment-là, c'est pour ça que j'entendais plutôt faire une communication orale.

540 Les grands thèmes que j'aimerais aborder -- c'est vrai, il faut peut-être présenter qui on est avant. L'Atelier est un collectif, donc on n'est pas enregistrés en tant que tel, on fonctionne plutôt en mode collectif et ça regroupe des gens qui sont au nord du quartier Centre-Sud. Et pour certains dossiers de stature métropolitaine, bien, on fait affaires avec le groupe en recherche urbaine Hochelaga-Maisonneuve et aussi la Fondation du patrimoine de l'Amérique française.

545

Donc, les activités de l'Atelier sont aussi des activités d'artistes sur le territoire de Centre-Sud surtout et évidemment des dépôts de mémoire. J'évoquerais comme ça qu'il y aurait peut-être un autre organisme artistique qui s'appelle Farine Orpheline aussi qui oeuvre

550 dans les arts électroniques et le patrimoine et qui d'ailleurs faisait une résidence d'artistes à l'Écomusée du Fier-Monde l'été dernier.

555 Donc, à ce moment-là, ma première considération porte sur la structuration du milieu du patrimoine à Montréal. Et j'aimerais évoquer mon expérience que j'ai dans le milieu des arts, dans le sens que les artistes qui sont, si on peut dire, le milieu associatif du monde des arts, relèvent donc du Conseil des arts de Montréal qui possède donc un budget qu'ils allouent avec des jurys formés par des pairs ; enfin du moins c'est la forme usuelle à Ottawa et Québec et je penserais que ça serait une formule intéressante pour le milieu du patrimoine à Montréal que le milieu associatif relève, si je peux dire, d'un jugement des pairs et qui permettrait d'avoir donc un budget de fonctionnement et aussi des budgets pour les
560 projets spéciaux de diffusion.

565 J'en parle parce que c'est comme ça que le milieu des artistes en arts actuels – il faudrait peut-être que je précise – fonctionne et que cette possibilité-là que j'évoque de structurer milieu du patrimoine implique à ce moment-là le fait qu'on sait qu'il n'y aura peut-être pas beaucoup d'argent dans cette Politique du patrimoine.

570 On sait que la Ville de Montréal s'implique comme gestionnaire exemplaire de cette politique mais le milieu associatif, pour le dire comme ça, serait le chien de garde de cette politique et que là, ne sachant pas où s'en va la nouvelle ville, surtout connaissant un peu l'expérience des sociétés d'histoire qui sont des fois des sociétés d'histoire locales, donc très dépendantes, si je peux dire, de considérations politiques, ayant donc une difficulté d'avoir une autonomie idéologique et de pratique, ça serait intéressant à ce moment-là d'avoir un financement qui soit de niveau, je dirais, métropolitain, enfin ou d'agglomération dans la circonstance – métropolitain, c'est à cause de la Communauté métropolitaine de
575 Montréal – pour permettre à ce moment-là, comme à l'exemple du milieu des arts qui, comme ça, assume sa liberté d'expression.

580 J'évoque aussi que j'observe un manquement à peut-être une politique en loisir dans l'ensemble des politiques présentées. Parce que là, on retrouve ça donc à ce moment-là, la dimension entre pratique amateur, pratique professionnelle. Avec une politique du loisir, on aurait vraiment un appui sur les pratiques amateurs au niveau de la Ville de Montréal. Et, simultanément, le loisir permet aussi peut-être d'enrober une partie de ce qu'on définit, le patrimoine immatériel au niveau des communautés culturelles et des aspects, je dirais, de pratiques graphiques ou folkloriques.

585 Donc, j'évoque qu'il y a peut-être un manque, enfin bref, que la notion étendue du patrimoine immatériel pourrait être aussi, j'allais dire, coordonnée à travers une autre politique du loisir, dont on sait d'ailleurs qui est surtout articulée actuellement à Montréal sur le loisir sportif et qu'il y a des manquements très forts au niveau des loisirs culturels. Et
590 disons que ce redoublement en pratique amateur et professionnelle se retrouve aussi dans la politique de la culture. Qu'il y a aussi donc ce clivage-là qui est mal distingué.

J'aimerais évoquer aussi deux petits points au niveau peut-être du patrimoine de la Ville. C'est évidemment -- on sait que les archives sont les laboratoires de l'histoire. Donc, à ce moment-là, comment va se faire le partage entre les arrondissements, la ville centre. Il y a donc, je pense, tout un chantier qui est là pour... je ne sais pas comment est-ce que ça pourrait se résoudre.

Et j'évoque, par exemple, tout le domaine cartographique qui n'est pas nommé... bien, il est nommé pour moi à l'intérieur du patrimoine documentaire mais tout le domaine cartographique, parce que la ville fonctionne, du moins la Ville de Montréal antérieurement fonctionnait comme des palimpsestes. Toujours la carte est réécrite et toujours augmentée, modifiée dans la majorité des services et les services sont divers types de cartes. Donc, il y a toute cette dimension-là pour évoquer s'il y aurait des dépôts fermes. Autrement dit, quel sera ce type de politique-là, entre autres j'évoque la cartographie, surtout avec la numérisation qui s'en vient.

L'autre point, je tomberais... l'autre point, c'est l'identité de Montréal. On sait qu'il y a une multitude de politiques qui sont soit en consultation, soit qui ont été déposées ou soit qui seront en élaboration. Et donc chacune recherche actuellement, si on peut dire, l'identité de Montréal. Donc, à ce moment-là, j'aimerais chercher peut-être un principe de concordance entre la multitude des énoncés qui feraient Montréal et j'évoque à ce moment-là quelques aspects de lectures que j'ai faites, en recommandant ma proposition à la fin.

Dans le cas de la Politique du patrimoine, il est recommandé son inscription au site du Patrimoine mondial en tant que plaque tournante océanique et continentale, en tenant compte de l'importance des Rapides de Lachine. Cette dimension de plaque tournante des transports est reprise dans la future Politique des transports de la Ville de Montréal. C'est donc un concept, je pourrais dire, économique qui a encore son actualité pour définir Montréal.

Mais simultanément, on sait que la politique culturelle entend établir que Montréal serait une métropole culturelle et demande actuellement si ce concept, qui serait la signature de Montréal, serait reconnu dans le Plan de développement économique de Montréal.

On sait que le Plan de développement économique de la CMM, de la Communauté métropolitaine de Montréal, évoquait d'ailleurs il y a quelques mois l'absence d'un concept intégrateur pour Montréal et qu'il y avait donc une recherche, si je peux dire, depuis le Sommet de Montréal sur qu'est-ce qui sera l'identité, je dirais le rayonnement et aussi, si on peut dire, le vivant de Montréal.

Alors donc j'en fais une suggestion. Ça serait un peu comme la notion de patrimoine immatériel qui est surtout définie ici en termes de Politique du patrimoine surtout comme intégrative par rapport aux communautés ethnoculturelles qui forment Montréal. Et je

635 penserais qu'on pourrait peut-être inverser le concept et plutôt le proposer pour la diaspora
des francophones d'Amérique du Nord.

640 Donc, on pourrait porter le fait français de Montréal comme patrimoine
immatériel, qui concerne 25 millions de personnes en Amérique. Et j'ajouterais le fait que
Montréal, qui est en concurrence avec une multitude d'autres villes en Amérique du Nord
actuellement a un avantage sur eux, dans le sens que c'est les Montréalais majoritairement
qui les ont fondées, ces villes. Bien, enfin, on connaît facilement Pittsburgh qui cherche aussi
d'être une métropole culturelle à l'imitation de Montréal. On sait aussi Détroit.

645 Et donc j'évoque ça comme une piste de recherche, parce que quand il est dit
que Montréal sera une plaque tournante des transports, si c'est un site reconnu sur la liste
mondiale du patrimoine, ça implique des activités de colloques, de recherches, de
réseautage. Donc, je pense que cette piste-là serait peut-être à évoquer.

650 Et j'aimerais souligner qu'elle le fut déjà, cette idée, si je peux dire, d'une
Amérique française. Lors du 250^e de Détroit, Montréal avait tenu une exposition importante,
donc en 1951 à Détroit, et quand ça a été le 300^e anniversaire, qui est en fin de compte la
paix de Montréal, parce que Détroit découle de la grande paix de Montréal, Montréal n'avait
pas de représentation à Détroit lors des fêtes de la ville.

655 J'évoque ça parce que c'est un moment important, le traité de paix de 1701. Et
en la circonstance, ça pourrait être articulé justement sur une intégration des communautés
des Premières Nations et aussi au niveau des relations internationales de Montréal, qui
serait d'ailleurs une politique en voie d'élaboration sur les relations internationales de
660 Montréal.

J'irais au troisième autre point que j'appelle dérive dans l'interprétation de
l'arrondissement historique du Vieux-Montréal. On sait qu'actuellement -- enfin reprenons
quelques jalons.

665 L'arrondissement historique a été défini en 64, si on peut dire, à « l'intra muros »
donc à l'intérieur du Vieux-Montréal. En fait, j'en parle parce qu'on sait qu'il y a tout un
programme, surtout dans l'entente de développement culturel de Montréal, tout l'aspect de
développement du Vieux-Montréal est très important. On sait qu'il y a eu des fonds publics
670 de plusieurs millions de dollars qui ont été investis dans le Vieux-Montréal au cours des
dernières années. Donc c'est une politique de grandeur et qui capte beaucoup de budget de
cette entente culturelle.

675 Et on sait que c'est -- et j'en parle aussi parce que ça fait aussi un
certain succès du Vieux-Montréal, dont on sait qu'il est en voie d'être réhabilité et qu'à ce
moment-là, ce que je perçois, c'est que l'enjeu sur les places publiques, que je désignerais
trois places publiques qui, pour moi, me questionnent dans leur aménagement, leur design
et l'art public qui est établi.

680 Est-ce que justement ce sera des places publiques, si je peux dire, comme à la façon des squares anglais donc pour permettre l'habitation? Ou ça va être des grandes portes d'entrée sur l'arrondissement historique du Vieux-Montréal? Et, à ce moment-là, quel type de strate historique voudrions-nous mettre en valeur de ces portes d'entrée?

685 Et j'évoque le fait que longtemps on a cru justement que le Vieux-Montréal était une ville fortifiée de l'époque de la Nouvelle-France. Mais avec la « patrimonisation » du plan des commissaires qui a impliqué, à ce moment-là, l'époque de la démolition des fortifications et donc l'établissement des grands boulevards, enfin McGill et des plaques publiques, donc je dirais qu'actuellement il y a donc un travail de mise en valeur du XIXe siècle et du
690 patrimoine urbain dans, je dirais, la revalorisation du Vieux-Montréal d'où, justement, le retour sur le travail sur les places publiques.

Sauf que dans le cas, et j'évoque pour moi — j'ai d'ailleurs inséré un communiqué dans le document concernant l'amélioration du square Dalhousie qui a eu lieu l'automne
695 dernier. Je trouve malheureux qu'on ait mis en valeur — je sais bien que le square existait d'à peu près une vingtaine d'années, mais je trouve malheureux qu'on ait mis en valeur cette dimension, si je peux dire, anglaise de la section Est du Vieux-Montréal, quand on sait qu'il y avait eu un fort débat public au début des années 90 sur la mise en valeur de Faubourg Québec et donc de toute l'importance, si je peux dire, de la section militaire du régime
700 français, et qu'on n'a pas été capable de tenir compte de ce débat-là d'une dizaine d'années au profit de, je dirais, d'une certaine dérive, je dirais, interprétative du régime anglais.

Et j'évoque le fait que Lord Dalhousie relève de la tradition britannique antiparlementaire. Donc, je trouve malheureux que Montréal, qui est une démocratie,
705 valorise quelqu'un qui fut important à une époque mais qui, je ne pense pas, tienne compte de la valeur qu'on peut accorder au Vieux-Montréal.

Cet aspect-là aussi de quelle strate historique, c'est tout l'enjeu par exemple du
710 Parlement à la Place Youville, qui est l'autre grande porte d'entrée de l'ouest de l'arrondissement historique. On sait qu'il y a un projet de revitalisation de la rue McGill qui a été supposément adopté par le comité exécutif de près de 8 à 9 millions \$ pour valoriser la rue McGill. Et on sait aussi que la Place Youville, entre le Centre d'histoire et la rue McGill est toujours un stationnement parce que, comme on dit, on n'a pas réglé ce problème-là de l'incendie du Parlement. Et on sait qu'il y a, à ce moment-là, aussi des tensions. Est-ce qu'on
715 en fait un square comme on a vu la partie entre Pointe-à-Callière et le Centre d'histoire? Ou on est capable d'en faire une porte d'entrée sur le Vieux-Montréal, qui implique donc, j'estime, une valorisation d'une époque brève, l'établissement du Parlement? Mais je pense que c'est important à noter.

720 Parce que si on veut tenir compte de la période anglaise, on doit tenir compte de l'ensemble des conditions et aussi des conditions politiques. Et je comprends que c'est très difficile au niveau du patrimoine matériel de rendre compte d'événements politiques ou

725 immatériels, mais c'est ça, je dirais, qui est un peu l'enjeu de ce débat-là, étant le même que
justement qu'est-ce que sera le site mondial du patrimoine pour Montréal. Est-ce que ce sera
le canal Lachine, le silo #5? Enfin, donc, un bâti ou bien des pratiques, je dirais,
immatérielles.

J'aimerais conclure. Je ne sais pas s'il me reste deux, trois minutes.

730 **LA PRÉSIDENTE :**

Deux, trois minutes. Ça nous laissera le temps de vous poser des questions.

735 **M. PHILIPPE CÔTÉ :**

On va essayer de faire vite. Moi, ce qui m'intrigue beaucoup, c'est que
740 systématiquement, on oblitère la rue Notre-Dame Est dans l'ensemble des politiques qui ont
été adoptées dernièrement ou qui ont été proposées en consultation publique pour diverses
raisons, dont je pense la plus importante est celle de vouloir en faire une autoroute
banalement et que c'est une hypothèque sur un territoire qui est très lourde.

745 Alors, j'évoquerais donc à ce moment-là que dans le document complémentaire,
l'inscription de la voie panoramique et patrimoniale n'inclut pas la rue Notre-Dame est entre
le pont Jacques-Cartier et le pont-tunnel Lafontaine. J'évoquerais aussi que dans la politique
des milieux naturels, c'est le seul endroit de toute l'île de Montréal qui n'a aucun projet
d'accès à l'eau. L'ensemble des rives de Montréal est reconnu comme pouvant avoir – bien,
je veux dire, l'accès à l'eau, enfin le fleuve ou la rivière des Prairies, comme fondamental. Ici,
il y a donc oblitération d'un fort secteur de l'est.

750 J'évoquerais à ce moment-là que... aussi, qu'est-ce qu'il y aurait d'autre dans les
autres politiques? Il y a aussi cet aspect-là de ne pas reconnaître l'est, parce que
j'évoquerais par exemple justement le projet de la Société du Havre dont le mandat est
755 quand même de donner le fleuve aux Montréalais, dont le mandat territorial serait du pont
Champlain jusqu'au pont Jacques-Cartier. Mais les présentations qui ont été faites ne
s'arrêtent qu'au Vieux-Montréal. Donc, tout l'aspect entre le Vieux-Montréal et le pont
Jacques-Cartier n'est pas reconnu. Alors, c'est ça que je trouve malheureux.

760 Pendant ce temps-là, on essaie de présenter le Vieux-Montréal comme un
moment du port machine. Donc il faudrait, à ce moment-là, si on veut vraiment reconnaître
le XIXe siècle comme un moment important de « patrimonialisation » de Montréal, il faudrait
voir aussi l'ensemble de ses faubourgs, donc aussi bien le patrimoine religieux, institutionnel,
conventuel et industriel.

765 Alors, je considère qu'actuellement, ce n'est concentré que sur la ville touristique, si je peux dire, et que l'ensemble des quartiers centraux devrait faire l'objet d'une observation un peu plus attentive.

770 Par conséquent, et je finis sur trois recommandations un peu peut-être aventureuses. C'est de permettre le déclassement autoroutier de la Ville-Marie entre les échangeurs Turcot et Souigny, donc d'abandonner cette proposition moderniste d'un axe est-ouest au coeur des quartiers anciens et traversant le centre-ville. Donc d'aller beaucoup plus loin que la réflexion de la Société du Havre, parce qu'on sait que sa réflexion repose entre autres sur la restructuration de l'échangeur Turcot.

775 Et donc j'aimerais à ce moment-là évoquer le fait qu'on est donc dans un processus d'élagage des infrastructures autoroutières modernistes actuellement, l'échangeur Turcot ayant été vraiment une des signatures modernes de Montréal qui n'est pas vraiment reconnu à son ampleur. On peut dire c'est du modernisme profane.

780 J'évoquerais à ce moment-là au niveau aussi de la modernité de Montréal, au niveau de son patrimoine, c'est le tunnel Ville-Marie qui contient le premier échangeur autoroutier souterrain, qui fut construit en 66. Alors, donc je penserais qu'il ne faudrait peut-être pas faire une « patrimonialisation » entière de l'époque moderniste de Montréal qui est entre autres basée sur le plan d'aménagement de 1962 et qu'entre-temps, il faut donc oeuvrer à l'établissement d'un pôle patrimonial urbain et fluvial au Pied-du-courant qui sont des activités que l'Atelier tient, et du réseautage.

790 Et conclure sur une dernière proposition qui est peut-être audacieuse dans le cadre de cette consultation, mais je l'apporte quand même. C'est le Parc des îles. On sait qu'on s'est inscrit dans les grands projets. On sait que c'est surtout l'île Sainte-Hélène qui sera de type, si je peux dire, arrondissement historique, enfin toute comparaison gardée.

795 Enfin, bref, je crois que la réflexion n'est pas achevée. Je crois que la réflexion faite sur le mont Royal rouvre beaucoup de portes et celle sur le Parc des îles s'ensuivra, les deux étant les grands parcs de Montréal du XIXe siècle.

800 Et j'évoque une hypothèse. L'île Sainte-Hélène ayant déjà appartenu à Longueuil, il serait bien d'introduire la Ville de Longueuil à travers probablement la Communauté métropolitaine de Montréal à la gestion de ce grand équipement. Donc, à ce moment-là, je demanderais à Montréal de faire un don aux Montréalais de la Rive-Sud avec le Parc des îles pour qu'en fin de compte, il n'y ait plus d'autoroute le long du fleuve Saint-Laurent.

LA PRÉSIDENTE :

805 Merci, Monsieur Côté. Je vous ai laissé beaucoup de temps, mais je pense qu'il en reste quand même un petit peu pour les questions.

810 Dans la feuille que vous nous avez fait parvenir, que vous identifiez quatre points, j'ai essayé de suivre votre présentation verbale mais dans la structuration du domaine patrimonial, vous mentionnez que le Conseil du patrimoine devra favoriser la professionnalisation du milieu associatif en patrimoine.

815 Pouvez-vous expliciter un peu la portée de votre pensée? En fait, on se demande pourquoi vous attribuez ce rôle-là au Conseil du patrimoine plutôt qu'à l'ensemble des intervenants de la Ville dans le domaine du patrimoine. Est-ce que vous suivez ma question?

M. PHILIPPE CÔTÉ :

820 Oui, oui. Comme je vous dis, j'en fais le parallèle avec le Conseil des arts de Montréal. Donc, à ce moment-là, pour qu'il y ait une autonomie idéologique et financière des organismes, parce qu'on les a souvent associés à des groupes de pression, des contestataires, des gens qui ne peuvent pas complètement tout faire parce que s'ils bougent sur un terrain, on les bloque sur l'autre.

825 Devant ça, je trouvais intéressant le modèle qu'il y avait en arts et j'évoque, à ce moment-là, le Conseil du patrimoine, peut-être parce que c'est le terme « Conseil du patrimoine » qui ressemble à Conseil des arts. Sinon, évidemment, le Service du développement culturel, évidemment aide beaucoup le milieu en arts.

830 Il y a aussi donc des projets spéciaux qui peuvent venir de ce financement-là, mais je voyais ça plutôt un financement, je peux dire, statutaire, parce que je crois que ça a d'ailleurs été revendiqué par le milieu du patrimoine de l'est, la professionnalisation de la pratique, et surtout vu que si Montréal tend à devenir une ville du savoir, il faudrait à ce moment-là qu'on en tienne compte. Voilà.

835 **LA PRÉSIDENTE :**

840 Merci. Peut-être que je tournais trop les pages au moment où vous l'aviez expliqué. Vous accordez une assez grande importance à ce que j'appellerais les volets commémoratif et toponymique dans l'attribution de noms à des endroits historiques à Montréal.

845 Dans le contexte de la façon dont ce volet-là du patrimoine est traité dans la Politique, est-ce que vous avez cité des exemples précis où vous regrettez des choix de noms, tout ça. Comment pensez-vous que ce volet-là du patrimoine devrait être géré dans le cadre de la mise en oeuvre de la Politique?

M. PHILIPPE CÔTÉ :

850 Des fois, je me dis que j'ai des goûts anciens, donc c'est des toponymes de lieux qui m'intéressent plus que les personnages historiques. En même temps, c'est devenu, on va dire, une pratique...

LA PRÉSIDENTE :

855 Je vais formuler ma question autrement. Comment pensez-vous que la société civile peut participer au choix des commémoratifs qui sont faits dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique?

M. PHILIPPE CÔTÉ :

860 Je pense que la notion d'atelier est intéressante. Donc, à ce moment-là, le Réseau patrimoine Montréal pourrait être une bonne courroie de transmission entre les intentions de la Ville car elles prennent plusieurs années à se dérouler, ce qui éviterait à ce moment-là des aspects contestataires de dernière minute. Puis, d'ailleurs, je le dis dans mon
865 mémoire, c'est que je pense aussi que le Réseau patrimoine Montréal devrait avoir un secrétariat permanent et non pas tenir ça à bout de bras. Donc, ça pourrait être un budget de 200 000 \$ avec trois permanents.

LA PRÉSIDENTE :

870 Madame Beaudet.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

875 C'est très intéressant ce que vous nous apportez. J'ai peur de ne pas pouvoir y rendre justice parce qu'on vient de le recevoir. J'aimerais regarder avec vous votre notion de patrimoine immatériel par rapport à la définition de la Ville de Montréal. Montréal métropole francophone de l'Amérique, vous la voyez comme une notion plus englobante par rapport à la culture, à l'économie, à toutes les différentes activités. J'aimerais que vous expliquiez un
880 petit peu plus votre idée sur cette proposition-là.

M. PHILIPPE CÔTÉ :

885 Je commencerais en disant qu'il y a un hiatus entre le patrimoine matériel où la période française est quand même de peu d'établissements. Enfin, il y a l'ensemble des forts et moulins de l'île et de la région, dont d'ailleurs Montréal aurait maintenant quasiment la collection complète à l'époque si la nouvelle ville restait. Mais qui n'est pas concentrée dans le Vieux-Montréal, donc dans la ville, si je peux dire, touristique, le centre-ville. Ça fait que j'avoue que c'est une difficulté qui concerne l'ensemble du patrimoine immatériel, qu'est-ce
890 qui serait à mettre en jeu ou comment le faire fonctionner.

895 Quand j'évoque le fait français, c'est au niveau d'un rayonnement extérieur de Montréal. C'est pour ça donc qui serait transversal aux politiques. J'avoue que je fais cette proposition-là, sinon je crois que ça serait plutôt, s'il faut rester au niveau, je dirais, de la métropole culturelle qui a fait consensus au Sommet de Montréal. Ça serait peut-être celui-là qui devrait inclure une sous-section sur le patrimoine immatériel. Et l'évocation de la francité de l'Amérique, bien, je revois les gens de la Société de généalogie de Montréal qui ont évoqué aussi le même concept, qui est un concept, je dirais, basé sur — je dis ça comme ça en prenant une expression de Michel Foucault, mais de la bio politique.

900 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

905 Mais, pour vous, ça serait porteur de succès beaucoup plus finalement, parce que c'est comme vous dites, Pittsburgh même a fait une proposition de métropole culturelle. Alors, ça serait plus d'utiliser finalement ce qui est plus particulier à Montréal.

910 **M. PHILIPPE CÔTÉ :**

915 Oui, oui. Oui, oui. C'est ça, c'est littéralement... Comme je vous disais, j'en suggère une, mais comme je sais que c'est l'ensemble des politiques qui se questionnent aussi. Ça fait que, bref, je voulais évoquer que je ne sentais pas une concordance et que ce que je trouvais malheureux en accentuant le patrimoine matériel de la notion de plaque tournante des transports, on ne valorisait que le XIXe siècle, si je peux dire, britannique de Montréal, et qu'on perdait une certaine longueur d'avance en Amérique, parce que je comprends qu'il ne reste pas beaucoup de... J'évoquerais, par exemple, la Canoterie du roi qui était dans Faubourg Québec, elle a quand même été détruite pour l'établissement du résidentiel. Donc, il y a eu des choix de faits malheureux où là qui aurait dû rester une réserve archéologique. Donc, enfin, bref, je voulais souligner l'importance, quoi. Mais pour que j'aie la réponse...

920 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

925 Bien c'est surtout comment l'articuler finalement, ce concept-là. Je pense que c'est assez révolutionnaire par rapport à ce qui nous a été présenté. C'est une démarche qui serait assez longue, mais enfin, on en prend bonne note.

930 L'autre point que j'aimerais regarder avec vous quand vous parlez — ça aussi c'est assez aventureux — vous parlez du Parc des îles qui devrait inclure la participation régionale de la Ville de Longueuil. Corrigez-moi si j'ai tort, mais le Plan bleu, je pense, voyait un peu cet aspect-là de gérance des deux côtés des rives. Alors, j'ai de la difficulté à comprendre pourquoi vous faites cette proposition-là. Peut-être que vous pouvez m'éclairer.

M. PHILIPPE CÔTÉ :

935 Je ne suis pas non plus dans le secret des dieux. J'entends par là, le Parc des îles est la propriété de Montréal, si je comprends bien, et par comparaison, je dirais, on a un peu offert le mont Royal à l'ensemble des Montréalais comme étant un lieu rassembleur. On sait que c'est très difficile à porter, puisqu'il y a cinq arrondissements et puis maintenant des villes défusionnées. Puis entre-temps, le Parc des îles, je dirais, est en voie de questionnement: qu'est-ce qui sera l'arrondissement, l'historique, enfin bref la section du régime militaire anglais, par exemple.

940 Et, devant ça, je trouve malheureux que Longueuil ne soit pas directement interpellée ou sinon c'est à travers la Communauté métropolitaine de Montréal, mais c'est aussi une nouvelle structure. Ça fait que...

945 Puis l'objectif dans tout ça, c'est de donner le fleuve aux Montréalais et aux gens de la Montérégie et c'est ça que je crois qui est plus porteur que d'achever le réseau autoroutier banalement. Ça devrait même impliquer aussi l'abandon de la 132 pour aller chercher le Vieux-LaPrairie en fin de compte, bref, c'est ça. C'est plus une réflexion qui vient du groupe de recherche urbaine Hochelaga-Maisonneuve, c'est une réflexion d'ensemble si on veut vraiment, comment dire...

950 Et je vois dans cette réflexion, justement, le Parc des îles comme un moment fort d'appropriation pour les Longueuillois. J'ai rencontré les gens de la Société d'histoire de Longueuil et ils semblent malheureux que justement le Parc des îles ne relève que de Montréal. Ils ont beaucoup publié sur l'histoire de l'île Sainte-Hélène. Ça fait que devant ça, bien, c'est pour ça que j'évoque... J'ai marqué « administration », mais juste déjà la table du mont Royal qui n'est pas encore en place, que tout le monde souhaite, ça serait ce genre de processus similaire.

960 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

965 En fait, Paris a été développée de chaque côté des rives de la Seine et puis vous faites la promotion d'avoir un fleuve qui se développe en tant que ville ou métropole de chaque côté de ses rives.

M. PHILIPPE CÔTÉ :

970 Que le Parc des îles devienne, si je peux dire, à l'exemple des parcs naturels de la CUM, enfin de l'ex-CUM serait une opération, je pense, ambitieuse, qui permettrait aussi un financement. Enfin, comme on dit, c'est... puisque, actuellement, le Parc des îles est, enfin, redevient un peu le lieu d'équipements ou d'événements internationaux. On voit par exemple avec FINA, enfin les jeux de la natation, bref ces équipements-là vont pouvoir être vraiment utilisés. C'est pour ça que des fois, je trouve que Montréal va vite avec le Parc des îles et qu'on devrait être plus respectueux de celui-ci.

975

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

Merci.

980

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Archambault.

985

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

Je vais changer complètement de domaine. Je vais peut-être faire un peu plus appel à votre qualité d'artiste. Vous préconisez le réaménagement du square Viger. La question : est-ce que le square Viger est un square ou un recueil d'oeuvres d'art actuellement, si on pense que les quatre sections du square sont des oeuvres signées? Alors, le réaménagement du square, on referait un square? On rapatrierait Crémazie? Ou l'intégrité de l'artiste, du travail d'artiste là-dedans?

990

Comment est-ce que vous voyez, disons, la réconciliation du travail de l'artiste de ce contexte patrimonial et la recherche de cette authenticité-là?

995

M. PHILIPPE CÔTÉ :

Bon, un, premièrement, on reconnaît comme patrimoine moderne jusqu'aux années 75, c'est ça l'innovation de la Politique du patrimoine, si je peux dire, et la conception des squares date de 75. Le premier, les contrats, enfin, j'avais un peu fouillé le dossier, les contrats entre Lavalin – enfin Lalonde Valois je crois à l'époque – et les artistes avaient eu lieu en 75. Sauf que les oeuvres ont été réalisées dans les années 80.

1000

1005

Et ce que je trouve malheureux, c'est qu'on a mis sur le dos des artistes, si je peux dire, le manque de design, enfin le manque de convivialité de ces espaces-là et jamais on a mis en cause, par exemple, la largeur des voies – c'est quand même des quatre voies, c'est des voies de service de l'autoroute Ville-Marie – jamais on a mis en cause l'aspect, je dirais, hautement sécuritaire que Lavalin avait fait. C'est lui, je peux dire, c'est les ingénieurs qui avaient fait, si je peux dire, le parc, autrement dit que les entrées et sorties ne soient qu'au niveau des coins de rue, par exemple.

1010

Alors devant tout ça, j'inverserais la proposition, je dirais: on valorise les oeuvres d'art et on oublie la conception moderniste de la voirie au profit de quelque chose de plus de patrimoine urbain, donc des rues beaucoup plus larges, les rues vitrées, Viger et Saint-Antoine.

1015

LA PRÉSIDENTE :

Vous voudriez qu'elles soient élargies?

1020 **M. PHILIPPE CÔTÉ :**

1025 Non, je m'excuse. Plus étroites. Je me suis trompé. Parce que si on prend par exemple le secteur Deaudelin, si on retouche aussi à la Ville, est-ce qu'elle est gestionnaire exemplaire? Tu sais, je veux dire, la ville, la fontaine Deaudelin n'est toujours pas réparée parce que le bronze a une faille. Deaudelin avait prévu un ensemble complet et là, est-ce qu'on va aller vers une opération juste de sauver la fontaine et abolir le secteur entier que Deaudelin avait créé? Parce que Deaudelin avait prévu ça comme un kiosque de foire pouvant avoir des toiles. Autrement dit, c'était des architectures pour des événements éphémères.

1030

Et là on voit à ce moment-là la stratégie qui peut peut-être être intéressante pour Montréal. Par exemple, le Centre d'artistes autogéré dare-dare a maintenant ses bureaux, et ses activités dans le square Viger. Donc, au lieu que Montréal fonctionne, si je veux dire, à la répression, a accepté de fonctionner à l'expression. Alors, actuellement, il y a des processus de cohabitation que si on poursuit, bien, dare-dare pourrait peut-être réaliser, je peux dire, le patrimoine, enfin, l'idée qu'avait Deaudelin d'un lieu habité.

1035

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

1040 Actualiser l'oeuvre de Deaudelin.

M. PHILIPPE CÔTÉ :

1045 Actualiser l'oeuvre. Disons qu'à ce moment-là, ça revient donc à mettre des fonds et le faire pour de vrai. Parce que sinon, l'oeuvre s'est dégradée.

On évoque aussi l'oeuvre de Thivierge qui est au centre, enfin, qui est justement à l'est du centre Deaudelin, qui est quand même une oeuvre de quatre-vingts tonnes de granite. On n'en a pas beaucoup à Montréal. Si elle était montrée, bref, elle pourrait devenir une signature du secteur, mais pour plus loin que ça, comme mettons dire, revenir au square Viger antérieur, il y a une tout au plus une petite section où les arbres n'ont pas été coupés...

1050

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

1055 Ils ont été replantés. L'autoroute est en dessous.

M. PHILIPPE CÔTÉ :

1060 Oui, il y a une partie de l'autoroute mais il y a aussi une petite section de patrimoine végétal, en fait il y a la Politique de l'arbre qui s'en vient. Ils n'avaient pas tout coupé mais enfin, bref, c'est pour dire que c'est aussi un problème justement parce qu'à cause de l'autoroute en dessous, on ne peut pas faire des plantations massives, d'où l'idée que c'est des bacs.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

1065 Les racines nuiraient au trafic.

M. PHILIPPE CÔTÉ :

1070 Oui, mais c'est des gros bacs à fleurs là.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

1075 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1080 Merci beaucoup, monsieur Côté. Bonne fin de journée. J'inviterais maintenant monsieur Alain Tremblay, représentant de l'Écomusée de l'Au-Delà et je vous demanderais de vous identifier, Monsieur qui accompagnez monsieur Tremblay, pour fins de transcription. Alors, bonjour, Messieurs, et bienvenue! La parole est à vous.

M. FRANÇOIS BEAUDIN :

1085 Je vais d'abord m'identifier. Mon nom est François Beaudin, je suis le président de l'Écomusée de l'Au-Delà depuis un an et demi.

M. ALAIN TREMBLAY :

1090 Moi, je suis Alain Tremblay, le directeur.

LA PRÉSIDENTE :

1095 Alors, la parole est à vous. Nous avons reçu votre mémoire à l'avance. Nous en avons pris connaissance. Je vous invite à prendre une dizaine de minutes pour nous le présenter de façon à ce que les gens qui sont dans la salle puissent avoir une bonne compréhension de vos opinions et positions, puis après, on prendra le temps de vous poser des questions.

1100 **M. FRANÇOIS BEAUDIN :**

Un premier point que je pense utile de mentionner, c'est la complexité de tout le domaine du patrimoine funéraire. On a voulu l'exprimer dans le graphique que vous avez à la page qui suit la liste des recommandations. Ça touche les religions, l'histoire, la sociologie, l'urbanisme et l'aménagement, le commerce, l'art par la sculpture, la ferronnerie, l'ébénisterie, l'architecture, les rituels, les cultures, l'hygiène, la médecine, le droit public et privé, le droit canonique, les rituels de commémoration, la gestion et l'anthropologie. C'est donc d'entrée de jeu nous situer pour vous indiquer la complexité de ce domaine et la variété des disciplines auxquelles ça touche.

1110

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 1: « Nous aimerions d'abord (...).

Fin de la phrase à la page 2: (...) «immatériel».»

1115

C'est-à-dire toutes les traditions qui se vivent en ces lieux, soit au moment même des inhumations, soit à l'occasion des anniversaires. L'on peut penser aussi à toutes ces démonstrations patriotiques ou religieuses qui ont lieu à divers moments de l'année sur la tombe de gens célèbres ou devant des monuments commémoratifs, par exemple, le monument pour les pompiers morts en devoir.

1120

Les autres cimetières et lieux de sépulture de Montréal, nous avons entrepris, c'est trop partiel pour être diffusé encore, de tracer une liste des cimetières et lieux de sépulture sur l'île de Montréal. On n'arrête pas d'en trouver à tous les jours et c'est vous dire à quel point l'imagination qui a présidé à la sépulture des citoyens dans cette ville a été très florissante.

1125

Il y a les cimetières, il y a les lieux de sépulture, il y a des cimetières dont on connaît le site et l'existence à une époque mais dont il n'y a plus aucune trace visible aujourd'hui. Il y a des mausolées, il y a des tombeaux d'individu unique, pensons au frère André à l'Oratoire. Enfin, ça prend toutes sortes de formes. Et il y a aussi des cimetières civils ou laïques et il y a des cimetières religieux et pas seulement de la religion catholique mais des autres groupes religieux. Il y a même maintenant au moins un cimetière islamique.

1130

Alors notre organisme a été constitué en corporation le 17 septembre 91 pour travailler, justement, à sensibiliser la population à cette dimension du patrimoine. Et la mission de l'Écomusée se résume comme suit :

1135

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1140

Début de la phrase à la page 2: « Promouvoir la sauvegarde (...)

Fin de la phrase à la page 3: (...) ce type d'édifice. »

1145 Nous nous sommes concentrés dans notre travail d'éveil et d'éducation à l'organisation de colloques. Pas moins de six d'entre eux ont eu lieu depuis ce moment-là et notre dernier colloque, qui a eu lieu l'automne dernier, portait sur l'esthétique de l'art funéraire contemporain.

1150 Chacun de ces colloques donne presque toujours lieu à l'élaboration d'une déclaration officielle de la part des participants. Vous en avez copie à l'annexe du mémoire. Dans un de nos colloques, il y a même une déclaration pour une charte internationale du patrimoine funéraire qui a été adoptée avec des représentants de Belgique et de France et en 2002, lors d'un colloque international en Belgique, notre organisme a été présent et ce colloque réunissait des participants de plus de huit pays.

1155 (L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE).

Début de la phrase à la page 3: « Nous sommes fiers (...)

Fin de la phrase à la page 3: (...) des nouveaux rites funéraires. »

1160 60 % des personnes sondées lors d'un sondage que nous avons commandé en 2000 souhaiteraient être incinérées et 33 % de ces personnes souhaiteraient que leurs cendres soient dispersées dans la nature ou immergées. On voit tout de suite les conséquences sur les cimetières de cette réalité. Les cimetières paroissiaux entre autres qui ont déjà perdu près de 50 % de leur clientèle depuis près de trente ans au profit
1165 d'entreprises funéraires commerciales concurrentes n'arrivent pas facilement à s'ajuster.

D'un point de vue juridique, le patrimoine funéraire québécois soulève des questions intéressantes et complexes, d'autant plus qu'il s'agit d'un domaine où existe une longue tradition et une longue pratique.

1170 Les monuments funéraires installés sur les concessions et cimetières appartiennent aux familles et sont sur leur responsabilité ou celle de leurs ayants droit. En plus, il y a dans nos cimetières de nombreux monuments érigés par souscription publique et qui commémorent des personnages importants ou des événements tragiques. Dans la
1175 majorité des cas, les corporations qui sont à l'origine de ces constructions sont dissoutes et, encore une fois, les monuments se retrouvent orphelins.

Au Québec, nous ne savons pas combien il y a de monuments funéraires. Nous pouvons estimer que sur le mont Royal il y en aurait environ 100 000 et nous croyons que
1180 plusieurs centaines de ces monuments ont une valeur patrimoniale.

Il nous apparaît en plus des cimetières important que la Ville accorde un statut à tous les lieux de sépulture sur son territoire. Pensons par exemple au cimetière Saint-Antoine, aujourd'hui Place du Canada et square Dorchester sous lequel plusieurs dizaines
1185 de milliers de tombes se trouvent, le cimetière des Irlandais à l'entrée du pont Victoria, le

cimetière militaire et civil de la rue Papineau ou encore le cimetière qui se trouvait au chevet de l'ancienne église Notre-Dame et qui est maintenant sous le parvis de la basilique.

1190 En terminant, on pourrait penser qu'il pourrait être utile d'ajouter dans la future Politique du patrimoine les déclarations et notre projet de charte internationale du patrimoine funéraire qui ont été rédigés lors de nos colloques et qui peuvent servir de référence.

1195 Nous avons élaboré un certain nombre de recommandations que nous vous présentons aujourd'hui. Nous souhaiterions que la Ville de Montréal aide au financement de l'inventaire des cimetières et lieux de sépulture sur le territoire de la Ville de Montréal avec l'élaboration d'une carte de localisation géographique. Il y a des cimetières qui se trouvent dans des cryptes. Il y a des cimetières qui sont à ciel ouvert. Il y a des cimetières, comme je le disais tantôt, qui ne laissent plus aucune apparence extérieure. Il y a des tombeaux isolés. Il y a des cimetières attenants à des couvents, dans des sous-sols d'église, sous la chapelle du Grand Séminaire.

1200 Enfin, il y a une infinie variété de situations et l'identification de ce patrimoine serait utile pour envisager, de façon plus sérieuse, sa protection. Surtout dans un contexte comme aujourd'hui où plusieurs églises et couvents vont connaître des cessions à de nouveaux propriétaires qui n'auront sûrement pas les mêmes préoccupations.

1210 Nous souhaiterions que la Ville fasse des représentations pour que le gouvernement du Québec crée un répertoire de l'ensemble des cimetières du Québec. J'ai eu l'occasion de vérifier moi-même lors d'une présentation à un des colloques de l'Écomusée auprès de plusieurs ministères du gouvernement du Québec et aucun ne possède une liste complète des cimetières, même en opération.

1215 Alors, un répertoire d'abord, donc pour identifier les lieux où se trouvent des cimetières et des lieux de sépulture et ensuite un inventaire pour identifier les monuments qui méritent d'être préservés, restaurés et protégés contre le vol de certains de leurs éléments.

1220 On souhaiterait que la Politique du patrimoine de la Ville s'appuie sur les déclarations adoptées lors des colloques de l'Écomusée et s'y réfère pour permettre aux lecteurs de l'éventuelle Politique de prendre connaissance des travaux qui se sont déroulés depuis plus de dix ans dans ce domaine.

1225 Nous souhaiterions que la Ville fasse des représentations pour la création par le gouvernement du Québec d'un fonds visant la protection et la restauration des monuments funéraires, par exemple, par la création d'une taxe sur les nouveaux monuments.

Certains monuments risquent de s'effondrer; d'autres sont constitués d'éléments relativement mobiles qui ont déjà commencé à faire l'objet de vol; et certains monuments

1230 commémoratifs, comme on le disait tantôt, ont été créés par des organismes qui ont disparu et il n'y a donc plus personne qui prend soin de ces monuments.

1235 Dans le même esprit, il faudrait favoriser la mise en oeuvre d'un musée funéraire qui permettrait en un point central de prendre connaissance de la variété du patrimoine funéraire de Montréal et où pourraient être entreposés éventuellement des monuments qu'on voudrait soustraire aux intempéries et protéger ainsi.

1240 Il faudrait adopter un élément dans la Politique pour conserver et commémorer sur place, à chaque fois que c'est possible, tous les lieux de sépulture qui ne sont plus apparents au niveau de la rue. Par exemple, ces sépultures qui se trouvent encore sous le parvis de Notre-Dame, le cimetière Saint-Antoine à la Place du Canada ou le cimetière de la rue Papineau et il y en a plusieurs autres de ce genre.

1245 On aimerait que la Ville recommande au gouvernement du Québec la création d'une déduction fiscale pour les individus qui veulent acquérir des monuments orphelins, déclarés monuments patrimoniaux par la Ville. Donc, si un monument de grande valeur est déclaré monument patrimonial, un individu ou un organisme pourrait décider de prendre charge de l'entretien de ce monument et les dépenses qu'il affecterait à cette fin pourraient être déduites des revenus.

1250 Nous aimerions que la Ville fasse des représentations auprès des autorités concernées pour permettre et encourager l'installation de fonctions funéraires sous la forme de columbarium dans certaines églises pour aider à leur conservation et accorder à cette fin une déduction fiscale aux acquéreurs d'une niche funéraire dans une église. Ça pourrait être une façon de réaffecter un certain nombre d'églises qui ne servent plus au culte.

1255 Sur le plan de l'archéologie, nous souhaiterions que l'espace des cimetières sur le mont Royal fasse l'objet d'une étude de potentiel archéologique au même titre que le reste du mont Royal qui a déjà fait l'objet d'une telle étude.

1260 Enfin, nous laissons à votre discrétion le soin de pointer dans les déclarations et la charte annexées au mémoire les mesures concrètes qui y sont énumérées et qui pourraient être du ressort de la Ville et donc intégrées dans la Politique du patrimoine. Je vous remercie.

1265 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci à vous, monsieur Beaudin. Est-ce que vous avez quelque chose à ajouter, monsieur Tremblay?

1270 **M. ALAIN TREMBLAY :**

C'est complet.

LA PRÉSIDENTE :

1275

C'est complet. Alors, nous avons quelques questions à vous poser. Vous proposez dans vos recommandations que tous les lieux de sépulture, à la fois sur l'île et au Québec, soient dotés d'un statut particulier. Quelles sont les mesures de protection que vous verriez associées à ce statut-là? Puis vous pouvez faire la différence.

1280

M. ALAIN TREMBLAY :

1285

Bien, ça dépend des lieux. Parce qu'à l'occasion, des fois, ces lieux de sépulture là sont en plein milieu des rues. Par exemple, sur la rue Notre-Dame en face de l'église Notre-Dame, ou sont probablement sous la rue Saint-Pierre en face de l'ancien Hôpital Général.

1290

Alors, dans un premier temps, faire une reconnaissance pour identifier partout où il y a des lieux de sépulture. On sait qu'à chaque fois que la Ville entreprend des travaux dans les rues, ils vont trouver des ossements. Ils appellent la Ville, un peu paniqués: « On a trouvé des ossements », puis là, on découvre que c'est un ancien cimetière. Alors, la Ville a déjà un certain répertoire de ces lieux-là.

1295

Quand, par exemple, on arrive au cimetière de Saint-Antoine, la Place du Canada, on sait qu'il y a encore des dizaines de milliers de sépultures qui sont là. C'est un bel exemple où c'est facile de commémorer, de conserver in situ et de commémorer sur place les sépultures.

1300

Ce n'est pas toujours possible. Des fois, quand il y a des projets de construction résidentielle, puis on tombe sur un cimetière — comme ça a été le cas près de la Place Guy-Favreau, on construit, puis là, on découvre que c'est un ancien lieu de cimetière — là, ce n'est pas vraiment possible. On est obligés, des fois, de les déplacer, mais idéalement, on les laisse le plus près possible et puis on peut mettre une plaque, puis les laisser sur place.

1305

Alors, d'abord les reconnaître, les identifier et puis partout où c'est possible, par exemple, le cimetière de la rue Papineau, à l'entrée du pont Jacques-Cartier, il vient d'y avoir des fouilles archéologiques, on a trouvé plein de sépultures.

1310

Alors l'idée, c'est de les laisser sur place. Ça ne nous empêche pas de faire un aménagement par-dessus, même couler de l'asphalte si c'est nécessaire mais, par contre, de les commémorer, de mettre une plaque pour qu'on s'en souvienne. Parce qu'il y a déjà eu des cimetières, où est la Place Guy-Favreau, qui sont devenus des parcs, puis après ça, on a oublié que c'était un ancien cimetière, puis là on a — excusez l'expression — on a « flushé » le parc et on a « flushé » le cimetière. Alors, ça, c'est un petit peu dommage et là il y a une perte au niveau de l'histoire.

1315

1320 Alors l'idée, c'est de mettre des plaques quand c'est possible, mais on peut commémorer de différentes manières. Il y a quelques années, j'avais participé à un comité aviseur. Il y avait un groupe qui travaillait en vue de la restauration de la Place du Canada. Ça n'a pas encore été fait mais ce qu'on avait convenu, c'était de mettre une espèce de petit muret et puis de commémorer sur place l'ancien cimetière, dire: « Il y a eu un cimetière de 1799... » Alors, dans ce cas-là, c'est facile. Ce n'est pas toujours facile mais idéalement, c'est toujours de les commémorer sur place.

1325 **M. FRANÇOIS BEAUDIN :**

1330 On peut aussi imaginer, lorsque c'est possible, un marquage au sol, un peu comme on a fait pour signaler les traces de l'habitation de Québec sur la Place Royale à Québec, où on voit, simplement par la différence de qualité de pierre, où se trouvaient les murs de cette habitation. Alors, ça pourrait être une façon également pour signaler la trace d'un ancien cimetière, en particulier s'il se trouve dans une zone de trottoir ou même de rue.

LA PRÉSIDENTE :

1335 Est-ce que c'est une pratique que vous avez observée ailleurs dans le monde? Parce que je sais que vous essayez d'établir des liens avec...

M. ALAIN TREMBLAY :

1340 Bien, ça dépend. Il y a des villes qui préservent mieux leur patrimoine funéraire. J'ai Boston en tête où le moindre petit cimetière a été protégé. Nous, malheureusement, on ne les a pas gardés. Mais, par contre, souvent, la majorité du temps quand on déménage un cimetière, on enlève les monuments, mais on ne gratte pas longtemps pour trouver des ossements. Donc, c'est pour ça qu'on n'appelle plus ça un cimetière mais ça reste un lieu de sépulture. C'est pour ça qu'on fait une distinction entre cimetière et lieu de sépulture. Et ça, 1345 la Ville, elle en est pleine, surtout dans le Vieux-Montréal, il y en a beaucoup. C'était quoi la question?

LA PRÉSIDENTE :

1350 C'était ça. C'est les pratiques d'ailleurs en regard de la reconnaissance des anciens cimetières.

M. ALAIN TREMBLAY :

1355 Je n'ai pas beaucoup de connaissance dans ce domaine-là. Je sais juste qu'il y a des villes qui font plus d'efforts que nous. Mais, par contre, il y a beaucoup de villes qui ont abandonné leur patrimoine funéraire mais ça, malheureusement, c'est leur problème.

1360 Mais, nous, par exemple, moi je pense souvent à la Place du Canada. C'est
merveilleux parce que ça, c'est un ancien cimetière qui a servi pendant cinquante ans et
1365 quand la Fabrique Notre-Dame a voulu déménager le cimetière, a voulu vendre les terrains,
ils avaient même commencé à vendre des terrains, ils avaient floté ça, puis ils avaient
commencé à en vendre, mais là, il y a eu une levée de boucliers – on parle en 1875 environ,
là – la population a dit: « C'est un sacrilège d'aller construire sur un ancien lieu de
sépulture. » Les gens savaient qu'il restait des sépultures.

1370 Alors, la Ville s'est convaincue de l'acheter, le terrain, pour en faire un parc. Mais
ça, c'est merveilleux parce qu'aujourd'hui, le plus beau square de Montréal, il existe à cause
des morts. S'il n'y avait pas eu de cimetière, aujourd'hui, ce serait construit. Alors, c'est
vraiment un bel exemple. Le cimetière donne un sens au lieu. Le problème, c'est que ce
1375 n'est pas marqué. Il y a beaucoup de commémoration à l'intérieur du parc. On commémore
plein de personnages, l'empire britannique, tout ça, mais sauf que le cimetière qui est là n'est
pas commémoré alors que ce serait relativement simple de faire un petit muret, puis de
commémorer simplement.

1380 Sur la place Guy-Favreau, on met une plaque. Au cimetière de la rue Papineau,
là c'est deux parcs pour enfants. Alors, ce serait relativement facile de mettre un petit muret.
L'idée, c'est toujours -- il ne faut pas que les morts viennent nous déranger ou nuire au
développement de la ville. L'idée, c'est une saine cohabitation entre les vivants et les morts
1385 et puis on a un bel exemple avec la Place du Canada où il y a des morts où, je veux dire, ils
sont des fois à dix pouces au niveau du sol.

1385 Alors, il y a un bel exemple là de les mettre en valeur, puis ça devient presque
une attraction touristique. C'est intéressant, c'est impressionnant pour un touriste qui vient:
« Eh ! C'est un ancien cimetière », puis je veux dire, aujourd'hui, ça n'empêche pas une
convivialité avec les vivants. Alors, c'est très intéressant, puis on comprend mieux le lieu. On
comprend pourquoi c'est un parc.

LA PRÉSIDENTE :

1390 Madame Beudet.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

1395 J'ai plusieurs points à vérifier avec vous. Le premier, j'aimerais savoir l'envergure
de l'inventaire des cimetières et des lieux de sépulture qu'il y a à faire. Parce que vous avez
parlé que vous avez déjà fait une recherche, que vous connaissez les différents lieux de
sépulture. Les listes, les monuments, est-ce qu'ils sont connus? J'aimerais que vous parliez
un peu sur ce projet de recherche.

1400 **M. ALAIN TREMBLAY :**

Il y a deux choses ; on parle d'un répertoire et d'un inventaire. Alors, le répertoire, c'est de savoir partout où il y a des cimetières ou des lieux de sépulture et puis il y a l'inventaire qui vient dans un second temps.

1405

Comme au Québec on n'a pas de liste de cimetières, alors avant de commencer à faire un inventaire, il faut commencer par le début, faire une liste des cimetières. On sait, par exemple, qu'il y a 1 200 cimetières catholiques mais sauf qu'il y a des cimetières partout. Puis ça, c'est des cimetières actifs ou en fonction, connus. Mais il y en a partout. Vous allez voir où une église a plus de 100 ans, aujourd'hui, c'est un stationnement, mais grattez, vous allez voir, c'est un lieu de sépulture. Alors, la province est pleine.

1410

Donc il faut faire des recommandations à la Ville pour que la Ville fasse d'abord un répertoire. Alors c'est pour ça que c'est important de faire un répertoire. Puis, quand le répertoire sera fait, là, on pourrait penser à un inventaire. Remarquez qu'en ce qui concerne les cimetières du mont Royal, il y a un début d'inventaire qui a été fait pour le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, ce n'est pas le cas pour le cimetière Mont Royal, ni les deux petits cimetières juifs. Alors, on est encore très, très loin. C'est un embryon d'inventaire.

1415

1420 **M. FRANÇOIS BEAUDIN :**

Et l'inventaire évidemment aurait comme but d'identifier les monuments les plus précieux, les plus importants, soit pour l'histoire, soit au point de vue artistique et ceux qui ont besoin de restauration ou de protection.

1425

M. ALAIN TREMBLAY :

Parce que voyez-vous, par exemple, juste sur le mont Royal, on pense à Notre-Dame-des-Neiges, il y a quelque chose – ils n'arrivent pas à les compter – mais quelque chose comme peut-être 60 000 monuments. Le cimetière Mont Royal, peut-être 30 000, on ne le sait pas. Les cimetières juifs...

1430

Donc, grosso modo, si on parle de 100 000 monuments, sur ces 100 000 là, il y en a peut-être 5 % qui ont une valeur patrimoniale. Mais là on parle de 5 000 monuments. Alors, c'est énorme, mais on ne le sait pas. Il n'y a pas eu d'évaluation. Parce qu'un monument peut avoir une valeur patrimoniale pour différentes raisons ou c'est parce que ça commémore un individu qui a joué un rôle important ou simplement parce que c'est une oeuvre qui a une valeur artistique importante.

1435

Il ne faut pas oublier que dans les cimetières, particulièrement Notre-Dame-des-Neiges, la valeur artistique des monuments est extrêmement importante. Tous les artistes, qu'on parle de Alfred Laliberté, on vient de terminer une étude sur le sculpteur Émile Brunet qui, à lui tout seul, a fait une cinquantaine de monuments dans le cimetière, on connaît peu

1440

1445 de chose sur le travail des artistes dans les cimetières, mais les cimetières ont été un débouché, ça a permis à beaucoup d'artistes de pouvoir arrondir les fins de mois, parce que des monuments publiques, t'en fais pas tout le temps.

1450 Alors, à l'époque, les artistes étaient beaucoup impliqués dans les entreprises de monuments funéraires. Mais aujourd'hui, ce qu'on fait, c'est très insipide, excusez-moi l'expression pour ceux qui ont des monuments traditionnels, mais les entrepreneurs de pompes funèbres n'ont pas beaucoup d'imagination. Alors, au niveau du design des monuments, c'est plutôt moche. C'est pour ça d'ailleurs qu'on a fait un colloque pour réfléchir sur la question d'esthétique. Mais là, c'est une autre...

1455 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

1460 Un autre point. Vous parlez dans votre déclaration, dans votre charte internationale du patrimoine funéraire, d'un apport des collectivités locales. J'aimerais avoir une idée ici sur l'île de Montréal, est-ce que vous avez des étendards, des groupes, en fait, peut-être des groupes d'histoire qui s'intéressent à ce sujet.

M. ALAIN TREMBLAY :

1465 Bien, les apports des communautés locales, ça dépend, il faut voir. Bon, il y a les traditions religieuses. Mais, par exemple, au XIXe siècle, on va penser à l'Institut canadien. L'Institut canadien a eu de nombreux conflits avec l'église. Par exemple, il y a eu un débat très, très, très célèbre au XIXe siècle sur la sépulture de l'ex-communié Joseph Guibord. Donc, c'était un débat idéologique entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux.

1470 Donc, l'Institut canadien, en amenant la Fabrique Notre-Dame en Cour, ils ont marqué l'histoire. Ça a été un rôle extrêmement important. Par exemple, ils ont érigé le monument aux patriotes dans le cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Alors, le monument aux patriotes, c'est la première tentative qu'il y a eue – on parle, on est en 1858 – de réhabilitation de la mémoire des patriotes.

1475 Alors, évidemment, il y a eu toutes sortes de conflits avec monseigneur Bourget et ça a pris quinze ans finalement à ériger le monument parce qu'il y a eu toutes sortes d'embûches. Alors, il y a eu des débats idéologiques encore. Alors, là, on voit comment l'Institut canadien a joué un rôle important.

1480 Mais il y a des communautés religieuses qui ont toutes sortes de traditions – là, je n'en ai pas en tête – mais où ils vont faire des fêtes au cimetière. Puis, le cimetière a été marqué de cette manière-là. Puis, si on regarde au niveau de la symbolique, prenez par exemple le cimetière Mont Royal et Notre-Dame-des-Neiges, vous avez une symbolique
1485 complètement différente. Alors, la contribution – veux-tu ajouter quelque chose?

M. FRANÇOIS BEAUDIN :

1490 Un autre type d'organisme qui s'intéresse aux cimetières et c'est commencé
lentement, mais efficacement, c'est les sociétés de généalogie qui sont évidemment très
intéressées à recueillir l'information qu'il y a sur les monuments. Parfois c'est la seule source
d'information pour identifier les membres de la famille et avec les moyens techniques
d'aujourd'hui, un certain nombre d'entre elles ont commencé à faire un inventaire de leurs
cimetières dans leur environnement immédiat avec photos des monuments et mises sur
1495 données numériques sur ordinateur pour permettre justement d'identifier ces personnages.
Mais par le fait même, ça permettrait, s'ils voulaient ajouter cette dimension à leur travail,
d'assurer la protection de ces monuments et lorsqu'il y a des vols, bien ça permet aussi de
fournir aux corps policiers l'image de ce qui a été volé.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

1500

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1505

Monsieur Archambault.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

1510 Si vous permettez, je reviendrais sur deux points précis de votre rapport. Le
premier, c'est dans les recommandations, quand vous encouragez l'installation d'un
columbarium dans des églises. Je voyais dans le corps de votre mémoire qu'il y a beaucoup
une question de commerce, de compétition et tout. Est-ce que ça ouvrirait la porte à des
guerres économiques ou est-ce que c'est...

1515

M. ALAIN TREMBLAY :

1520 La guerre, elle existe déjà. Regardez ce qui se passe avec le cimetière Notre-
Dame-des-Neiges où... ce qui est arrivé, avant ça, il y avait juste les cimetières de fabrique –
on parle pour la majorité du Québec – et puis, il y avait des entreprises funéraires qui eux
autres s'occupaient des rituels, c'est-à-dire de trimbalier les cadavres, puis les
embaumements, tout ça, les exposer.

1525 Sauf que depuis le début des années 60, les entreprises
funéraires se sont mises à ouvrir de leurs propres cimetières, de sorte qu'ils pouvaient offrir à
la clientèle la gamme des services de A à Z.

M. FRANÇOIS BEAUDIN :

1530 Un autre élément qui est survenu à ce moment-là, c'est à la fin du concile Vatican II, l'église, après avoir interdit pendant des siècles l'incinération, l'a autorisée à nouveau.

M. ALAIN TREMBLAY :

1535 Alors, ça a tout changé le visage aussi. Au lieu de vendre des grands terrains, on en vendait des plus petits, ce qui a amené une densification des cimetières. Mais ça, c'est un autre débat. Je suis encore en train de perdre mon...

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

1540 Mais c'est la question du columbarium.

M. ALAIN TREMBLAY :

1545 O.K. Alors, le columbarium, dans l'église, je vous disais que la compétition existait déjà. Donc les entreprises funéraires ont graduellement grugé une partie de la clientèle qui avant ça s'en allait automatiquement dans les cimetières de paroisse.

1550 Donc, aujourd'hui, on se retrouve où l'entreprise privée, avec leurs cimetières sur le bord des autoroutes ou un peu partout, se sont accaparés environ 50 % du marché. Ça, c'est dramatique pour un cimetière. Parce que plus le temps passe, s'il n'arrive pas de nouveaux clients, comme les fonds de réserve des cimetières ne sont pas forts, ils ont souvent utilisé le fonds de réserve pour réparer le toit de l'église ou pour d'autres fins, bien là, on se retrouve avec des cimetières sur le bord de la faillite. Puis il y a de la compétition, je veux dire, les entreprises funéraires volent les clients aux fabriques. Donc, il n'y a pas de
1555 continuité avec les anciens cimetières.

Alors, qu'il y ait une compétition, c'est évident que si on ouvre des columbariums dans les églises, il y a du monde qui va ruer dans les brancards.

1560 **M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

Mais c'est ça là. L'essentiel de ma question finalement, c'est est-ce qu'on peut penser que c'est une recette viable pour quelques églises?

1565 **M. ALAIN TREMBLAY :**

Écoutez, je ne peux pas...

M. FRANÇOIS BEAUDIN :

1570 Oui, ce n'est pas quelque chose qui pourrait être utilisé à l'échelle de toutes les églises évidemment, mais on a, à Montréal en particulier, beaucoup d'églises qui sont considérables, qui sont presque des cathédrales et pour un certain nombre d'entre elles, ça pourrait être une nouvelle fonction qui permettrait d'assurer leur préservation.

1575 **M. ALAIN TREMBLAY :**

On ne sauvera pas toutes les églises de cette manière-là, c'est évident, mais si on pouvait en sauver quelques-unes. On vient d'avoir récemment une étude de marché très sommaire sur cette question-là et puis, bon, il y a un petit potentiel. Mais comme c'est un nouveau produit, on ne peut pas vraiment savoir.

1580 Par contre, si vous le voulez, je pourrais vous déposer, c'est pris sur Internet, à Ottawa, depuis trois ans, une cathédrale anglicane qui a été transformée en columbarium et qui reste ouverte au culte, si j'ai bien compris – je n'ai pas fini de prendre connaissance du document, j'ai trouvé ça juste cette semaine – alors, je peux le déposer à titre d'information, mais ça, ça pourrait être une solution intéressante. C'est évident qu'il y a un marché. On n'ira pas chercher tous les clients parce que beaucoup de clients possèdent déjà des lots familiaux dans les cimetières.

1590 **M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

C'est ça. Et une dernière petite question. Vous parliez des monuments orphelins. Quand on achète un lot au cimetière, en fait c'est une emphytéose qu'on fait, au bout d'une certaine période, ça revient à la fabrique probablement aussi?

1595

M. FRANÇOIS BEAUDIN :

C'est ça. Le monument reste la propriété de la famille, mais...

1600 **M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

Mais ils ne viennent pas le chercher.

M. FRANÇOIS BEAUDIN :

1605

Pas nécessairement. Et à ce moment-là il y a un risque que l'administration du cimetière enlève le monument et ne se préoccupe pas de sa conservation.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

1610

Il n'y a pas un cimetière de monuments?

M. FRANÇOIS BEAUDIN :

1615 Non. C'est pour ça qu'on propose la création d'un musée funéraire.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

1620 D'accord.

M. ALAIN TREMBLAY :

1625 Voyez-vous, par exemple, dans des pays civilisés, je prends Paris, mais ce n'est pas tout le monde qui va être d'accord mais enfin, quand il y a des reprises de concession, parce qu'après un certain temps, les cimetières peuvent reprendre les concessions, alors ici à Montréal, l'administration du cimetière va reprendre les concessions mais sans l'annoncer publiquement. Alors qu'à Paris, par exemple, quand on reprend une concession, on l'annonce deux ou trois ans à l'avance, de sorte que tous les groupes en patrimoine, en généalogie, peuvent regarder ces listes-là et voir, bien dans cette liste-là, est-ce qu'il y a des
1630 sépultures qui ont un intérêt pour diverses raisons? Alors, ça, on ne fait pas ça ici. C'est des choses, c'est des pratiques qu'il faudrait faire.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

1635 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1640 Pour terminer sur une note peut-être un peu différente, je ne sais pas si vous êtes au courant qu'il y a une représentation théâtrale qui s'est déroulée au cours des dernières années dans un des cimetières. J'aimerais savoir qu'est-ce que vous en pensez dans le contexte de la mise en valeur de lieu d'intérêt patrimonial et dans le contexte de la mise en valeur de la politique, donc l'art et le patrimoine funéraire.

1645 **M. ALAIN TREMBLAY :**

Personnellement, l'année dernière, nous, on a organisé, pendant tout l'été, des visites guidées du cimetière et ça a été un franc succès. Bien, enfin, un franc succès, tout est relatif là, mais on avait une moyenne de vingt visiteurs par dimanche, de sorte qu'on va
1650 doubler le nombre de visites cette année. On recommence cette année, puis les gens apprécient beaucoup.

En ce qui concerne la fameuse pièce de théâtre, ça fait deux ans que j'essaie d'avoir des billets, puis je m'y prends...

1655

LA PRÉSIDENTE :

C'est tout le temps complet.

1660 **M. ALAIN TREMBLAY :**

1665 Mais ça semble avoir un bon succès. Il y a beaucoup de personnes qui m'ont demandé, les gens ne savent pas trop, trop s'ils doivent s'offusquer ou pas. Personnellement, je trouve que tout est dans la manière, puis je trouve que c'est sain. Je trouve que c'est une belle activité qui... C'est évident qu'il ne faut pas faire ça pendant qu'il y a des rituels de sépulture, mais sauf que le cimetière, là...

1670 Vous savez, il y a 200 ans, le cimetière en Europe, c'était la plaque publique. Alors, il y avait des foires dans les cimetières. Notre relation avec la mort a déjà été beaucoup...

M. FRANÇOIS BEAUDIN :

Très différente d'aujourd'hui.

1675

M. ALAIN TREMBLAY :

1680 ... très différente, oui, d'aujourd'hui. Alors, c'est pour ça quand on parle d'une saine cohabitation entre les vivants et les morts, puis on parle de commémorer in situ, par exemple, dans un parc, puis de la convivialité, bien ça va dans cet esprit-là. Alors, une pièce de théâtre, dépendamment comment c'est fait, c'est correct. Bien, enfin, personnellement, moi, je ne vois pas de...

LA PRÉSIDENTE :

1685

Donc, cette année, vous avez expérimenté, en collaboration avec la Fabrique Notre-Dame de Montréal, des visites guidées dans le cimetière?

M. ALAIN TREMBLAY :

1690

Pas en collaboration. Parce qu'on a proposé à la Fabrique de s'associer avec nous, mais ils nous ont dit qu'ils ne voulaient pas être associés à ça. Bon, alors c'est correct. On va le faire nous-mêmes.

1695 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais ils vous ont permis de le faire.

M. ALAIN TREMBLAY :

1700 Ils nous ont permis de le faire, puis ça semble être le cas encore cette année,
mais sauf que eux, ils ne savent pas trop, trop sur quel pied danser. Donc, ils y vont
prudemment. Puis, nous, nos visites, évidemment, on a planifié, on n'a pas prévu des visites,
par exemple, en semaine en matinée. On sait que les funérailles sont le matin. C'est une
1705 gestion d'horaire. Mais en après-midi au cimetière, il y a très peu de mise en terre, puis la fin
de semaine, il n'y a pas de...

LA PRÉSIDENTE :

1710 Il y a surtout des visiteurs.

M. ALAIN TREMBLAY :

Il y a surtout des visiteurs.

1715 **M. FRANÇOIS BEAUDIN :**

C'est ça.

M. ALAIN TREMBLAY :

1720 Puis, il y en a beaucoup de cimetières, de visiteurs. Alors, avec une signalisation
adéquate dans le cimetière, ça serait... Actuellement, ce qui se produit, il y a une
désaffection du cimetière. Puis, ça, c'est dramatique. Avant ça, le cimetière Notre-Dame-des-
Neiges accueillait plus de 35 % – et on parle d'à peine vingt-cinq ans – 35 % de toute la
1725 population montréalaise. Et aujourd'hui, on est rendu à 23 % et ça continue sans arrêt à
descendre, pour la simple raison que le cimetière n'arrive pas à s'adapter aux nouvelles
valeurs. Ils sont peut-être un peu trop conservateurs. Alors, ils n'arrivent pas à offrir des
nouveaux produits.

1730 Parce qu'aujourd'hui, les gens optent pour la dispersion des cendres. On vous a
parlé d'un sondage qu'on a fait faire en 2000. Alors, pour répondre à ces besoins-là, les
entreprises funéraires en Ontario, ou on l'a vu encore récemment en Belgique, ils aménagent
des zones pour la dispersion des cendres. Donc, les restes mortels, même dispersés, ils
restent localisés, ce qui permet aux endeuillés de pouvoir aller avoir des rituels devant des
1735 sépultures.

Comme le cimetière refuse de faire ça sous prétexte que c'est un manque de
dignité envers les défunts, alors la clientèle s'en va ailleurs. Puis là, tranquillement, la
population montréalaise est en train d'être exclue du cimetière. Le cimetière répond
1740 seulement aux besoins de petits groupes minoritaires et s'éloigne de plus en plus de sa

clientèle, alors qu'à Notre-Dame-des-Neiges aujourd'hui avec la crémation, il y aurait de la place pour toute la population et de la place en masse.

1745 Ce qui cause problème, c'est les modes de commémoration et de disposition.
C'est évident que si on entrepose des cadavres, ça cause un méchant problème, mais sauf qu'on peut commémorer sur des monuments collectifs. Il y a des expériences qui sont faites dans ce sens-là au cimetière Mont Royal. Alors, ça permet de faire travailler des artistes, de faire des belles oeuvres, puis au lieu que ce soit juste une famille qui paye, bien, tu vas avoir 500 familles qui vont payer. Alors, là, le cimetière deviendrait encore plus attrayant. Mais
1750 sauf que le cimetière, malheureusement, est un peu conservateur.

LA PRÉSIDENTE :

1755 Je vous remercie beaucoup, Messieurs Tremblay et Beaudin.

M. ALAIN TREMBLAY :

Est-ce que je vous laisse une copie de ça?

1760 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Vous pouvez laisser à madame Bertrand.

M. ALAIN TREMBLAY :

1765 Merci.

M. FRANÇOIS BEAUDIN :

1770 En vous remerciant.

LA PRÉSIDENTE :

1775 Merci à vous. Nous allons prendre une pause de quelques minutes et reprendre à 3 h 35. À tout à l'heure.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

1780 **REPRISE DE LA SÉANCE**

LA PRÉSIDENTE :

1785 Alors, bonjour, Monsieur Dufour et bienvenue à cette séance. La parole est à vous.

M. GHISLAIN DUFOUR :

1790 Écoutez, je vais essayer d'être aussi bref que possible, puisqu'on a déposé un mémoire, plusieurs annexes pour illustrer de la façon la plus concrète possible notre préoccupation par rapport au patrimoine. Évidemment que le patrimoine qui nous préoccupe principalement, c'est le patrimoine de la *Main* de Montréal, le boulevard Saint-Laurent.

1795 Mon nom est Ghislain Dufour, je suis le directeur général de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent, laquelle Société représente de façon formelle les places d'affaires, les 600 places d'affaires du boulevard Saint-Laurent entre Sherbrooke et Mont-Royal.

1800 Cela étant dit, depuis que la Société a été créée il y a un peu plus de quatre ans, on a entrepris de travailler à la mise en valeur de ce qui était – et j'en parlerai un peu plus loin – de ce qui était depuis 1996 un arrondissement historique fédéral et donc la mise en valeur de la *Main* du Vieux-Port à Jean-Talon, et je pourrai peut-être illustrer cette intention-là de quelques projets précis sur lesquels on a travaillé, mais je pense que c'est bien important de situer à la fois le territoire qui nous est dévolu formellement et aussi l'ensemble
1805 de notre terrain d'action.

1810 Donc, d'entrée de jeu, ce que je dirais, et ça je l'ai répété lors d'autres consultations, notamment, ou consultations sur le développement économique, c'est qu'il est très intéressant de constater que la Ville de Montréal a entrepris une série de réflexions sur des enjeux que j'appellerais sectoriels, à la fois au niveau de la culture, du développement économique, évidemment le Plan d'urbanisme, c'est un élément extrêmement important, donc, je pense que d'entrée de jeu, il faut souligner l'énorme travail qui a été fait dans chacun de ces secteurs-là.

1815 Cela étant dit et, nous, notre préoccupation, puisqu'on n'est pas des théoriciens, on est des praticiens, on est des gens qui développons, qui essayons de le faire du mieux que nous pouvons, on est interpellés par chacune de ces politiques-là. Et ma première remarque, c'est à l'effet qu'il est important de bien arrimer l'ensemble de ces politiques-là. Je vous donnerais un exemple encore là très, très concret. On travaille présentement avec la
1820 Ville de Montréal sur un projet d'aménagement du boulevard Saint-Laurent – ça été rendu public l'an dernier – donc, on parle d'urbanisme.

1825 Mais lorsqu'on intervient concrètement dans l'aménagement d'une artère aussi importante que le boulevard Saint-Laurent, une artère qui est reconnue comme étant un élément du patrimoine montréalais, il est évident qu'il y a des questions beaucoup plus vastes que la stricte largeur des trottoirs qui sont soulevées par un projet comme celui-là.

1830 Et comme je l'ai dit lors des audiences sur le projet de développement économique, la Ville de Montréal devra à l'avenir s'assurer que quand elle travaille sur des projets de ce type-là – il y en a beaucoup d'autres – que l'ensemble des dimensions du projet soit pris en considération. C'est toute la question de l'arrimage de ces différentes politiques-là. Ce n'est pas uniquement un commentaire qui se veut académique, mais c'est un commentaire qui se veut concret puisqu'on l'a vécu.

1835 J'ai pu sentir au cours peut-être de la dernière année, qu'il y avait vraiment une évolution, que de plus en plus, les gens des différents secteurs qui ont des responsabilités très, très sectorielles, apprenaient, voulaient travailler de plus en plus ensemble. Le directeur du Service du développement économique me disait que c'est l'objectif de son service. Mais je pense que c'est important de le rappeler parce qu'on pourrait faire une Politique du patrimoine, la meilleure qui soit, si elle n'est pas arrimée aux autres politiques, je pense que ce serait un échec. Pour moi, c'est un élément fondamental.

1845 On peut développer l'économie en détruisant le patrimoine. Je pense que je n'ai pas besoin d'élaborer davantage, ça me semble assez précis, puis s'il y a des précisions, vous pourrez me les demander par la suite.

1850 Donc, il est important aussi de rappeler que depuis 96, le boulevard Saint-Laurent est reconnu comme un arrondissement historique fédéral en vertu d'une décision de la Commission des monuments et sites historiques du Canada. Souvent, ça intrigue les gens, parce que quand on parle d'arrondissement historique, on pense au Vieux-Québec, ou Vieux-Montréal. Donc, on pense à des secteurs vieux. Je ne le dis pas dans un sens péjoratif, peut-être un peu figé.

1855 Et on pense surtout que ça implique forcément des contraintes réglementaires. Ça, c'est l'image qui vient tout de suite à la tête des gens. On me dit: « Oui, mais est-ce que les gens peuvent maintenant changer leur enseigne comme ils veulent? Autrement dit, est-ce qu'il y a des complications réglementaires à n'en plus finir? » Or, ce n'est pas le cas. Je pense que c'est bien important de le mentionner.

1860 Ce qui est important de mentionner aussi, c'est que c'est la seule rue au Québec qui bénéficie de ce statut-là. Et pour résumer les motifs des commissaires de la Commission, je pense qu'il y a deux motifs principalement qui les ont amenés à dire que le boulevard Saint-Laurent, c'est une artère importante pour Montréal, pour la province de Québec, mais aussi pour l'ensemble du Canada.

1865 C'est le rôle que le boulevard Saint-Laurent a joué au niveau de l'accueil des immigrants. Ça, je pense que tout Montréalais de souche et même tous les gens savent que le boulevard Saint-Laurent, c'est une rue où on retrouve beaucoup de gens de diverses ethnies.

1870 Mais, aussi, c'est une rue qui a joué un rôle extrêmement important au niveau du développement de la culture à Montréal. Le livre que Pierre Ancil a publié à l'occasion de l'exposition du musée de Pointe-à-Callière vient démontrer ça de façon très, très claire. Et donc ce sont les deux motifs qui font que la Commission a dit: « Saint-Laurent, c'est une rue qui a une importance, qui envoie un message pour l'ensemble du Canada. »

1875 C'est ce qui nous a motivés, nous, à commencer à travailler de façon sérieuse et concrète à la mise en valeur du boulevard Saint-Laurent, incluant la mise en valeur de son patrimoine matériel et immatériel.

1880 Je pense qu'il est important aussi de mentionner que la Ville de Montréal, avant même cette décision-là qui date de 96, avant même cette décision de la Commission des monuments et sites historiques du Canada, a contemplé l'idée de faire du boulevard Saint-Laurent un arrondissement historique municipal. C'est mentionné dans une note du rapport de la Commission des monuments et sites historiques du Canada.

1885 Donc, il y a des gens du service de l'époque qui, constatant l'importance du boulevard Saint-Laurent au niveau du patrimoine montréalais, ont caressé ce projet-là, cette idée-là. Bien évidemment, ça ne s'est pas matérialisé puisque tout le monde le saurait aujourd'hui, si c'était un arrondissement historique municipal, mais je pense que c'est important, parce que ça vient démontrer qu'effectivement, le boulevard Saint-Laurent a des messages et revêt une importance indéniable pour le patrimoine montréalais.

1895 J'aimerais aussi illustrer un peu le travail qu'on fait par des exemples concrets, non pas pour nous vanter, mais pour illustrer un des messages que j'aimerais envoyer aujourd'hui. C'est que les ressources en patrimoine sont extrêmement limitées. Je n'ai pas à vous apprendre que le travail à faire est très, très vaste. Et compte tenu du peu de ressources qui sont disponibles, les ressources financières, je pense qu'une des avenues qui est extrêmement intéressantes pour faire la mise en valeur du patrimoine montréalais, c'est de travailler avec des petits organismes.

1900 Par exemple, nous – c'est dans le mémoire qu'on a déposé – on a travaillé sur un projet dont je suis extrêmement fier, un projet qu'on appelle FRAG pour fragment. Donc, on a installé vingt-deux panneaux d'interprétation sur la *Main*, des panneaux extrêmement éclatés qui sont à l'image du boulevard Saint-Laurent. Ce ne sont pas des plaques comme on voit dans les lieux touristiques habituels parce que Saint-Laurent, ce n'est pas un lieu touristique habituel.

1910 Donc, on a développé ce projet-là avec nos amis de l'Action Terroriste Socialement Acceptable pour un budget que je ne vous mentionnerai pas parce que ça n'a pas d'importance, mais c'est certain que c'est un budget qui n'est pas du tout celui avec lequel on aurait travaillé, si ça avait été un projet fédéral, municipal ou provincial. Je ne dis pas ça en voulant être désagréable avec ces différents paliers-là de gouvernement, je dis ça pour illustrer le fait que c'est possible de faire des petits projets à des coûts très, très abordables, s'ils sont faits par des petits organismes.

1915 Moi, quand j'ai commencé il y a quatre ans, une des choses qu'on me disait souvent: « Écoute, tu es directeur général de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent. Savais-tu que Saint-Laurent, c'est une rue importante? » Et on me disait souvent: « Il faudrait faire un circuit Saint-Laurent. » Bon, dire les choses, c'est facile, les faire, c'est souvent plus difficile.

1920 Nous, ce qu'on a fait, c'est qu'à partir de ces idées-là, on a développé des petits projets qui n'ont pas fait la manchette, il n'y a pas de ministre qui est venu inaugurer le parcours, mais le parcours, il est là, il existe, il est dans le quotidien des gens, c'est un parcours qui est très, très pédagogique.

1925 Donc je pense que, pour moi, c'est une illustration des stratégies d'approche qui peuvent être faites pour vraiment faire la mise en valeur du patrimoine de Montréal dans le sens large, parce que je connais un paquet d'organismes dans différents milieux – nous, on s'occupe de Saint-Laurent mais il y a beaucoup d'organismes qui s'occupent d'autres milieux – qui sont très près de leurs milieux et qui peuvent faire des petits projets qui arrivent à des résultats extrêmement concrets et qui vont effectivement dans le sens de toutes les politiques de patrimoine qu'on pourra penser.

1935 Je donnerais un autre exemple qu'il me semble important de mentionner, c'est le travail qu'on fait auprès de Parcs Canada qui est responsable de l'énoncé d'intégrité quand même relative et de la désignation du boulevard Saint-Laurent en tant qu'arrondissement historique. Donc, c'est le travail qu'on fait pour susciter des investissements en vertu notamment d'un de leur programme qui est le fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales.

1940 Donc, c'est un fonds qui a été mis sur pied par l'ex-ministre Sheila Copps, qui a la qualité d'être un fonds très rare puisqu'il s'adresse à des propriétés commerciales privées. Il y a des fonds qui existent mais souvent pour des organismes sans but lucratif ou pour des institutions. C'est le seul fonds qui existe et qui permet à un commerce ou à un propriétaire d'immeuble de nature privée commerciale de bénéficier de subvention.

1945 Je pense que ce qui est important de dire, c'est que nous, on a fait beaucoup, beaucoup de représentations auprès de Parcs Canada, du gouvernement fédéral, qui a des modes de fonctionnement très, très complexes, et je vous dirais très, très sérieusement

1950 qu'on apprécierait avoir un appui plus ferme de la Ville de Montréal. Parce que c'est évident que la Ville est un acteur et un joueur extrêmement important.

1955 Nous, on se fait un plaisir de faire les représentations qui relèvent de nous, mais il est certain que si la Ville de Montréal et ses différentes instances, voire le Conseil du patrimoine, joignait sa voix à la nôtre, ça nous permettrait de contribuer encore là d'une façon concrète à la mise en valeur du patrimoine, cette fois-ci, bâti de la *Main* et d'autres endroits sur l'île de Montréal, puisque c'est un fonds qui est très, très complexe et je ne m'étendrai pas là-dessus.

1960 Mais, je pense que ce qui est important de dire, c'est que quand on dépose une politique comme celle-là, il y a des actions concrètes qui peuvent être posées pour contribuer à la mise en valeur du patrimoine montréalais.

1965 J'ai parlé de FRAG. Quand j'ai lu, relu, re-relu le résumé de Politique du patrimoine, il y a un élément qui a particulièrement attiré mon attention, c'est à la page 6 lorsqu'on parle d'une gestion optimale des secteurs et immeubles patrimoniaux. Particulièrement le premier point, on propose d'adopter une réglementation adéquate et d'exercer un contrôle serré des interventions en milieu patrimonial.

1970 Ce que je lis derrière ça, c'est évidemment que la Ville devrait avoir une approche réglementaire qui soit conséquente et cohérente dans le domaine de la mise en valeur du patrimoine. Ce que je voudrais souligner, c'est qu'un secteur comme le nôtre a la particularité de couvrir trois arrondissements de la nouvelle Ville de Montréal.

1975 Je ne pense pas vous apprendre quoi que ce soit en vous disant qu'on vit dans une nouvelle ville qui est en train de se redéfinir et qui se définit notamment par l'adoption de politiques comme celle-ci et qui a encore — bon, les choses se sont beaucoup améliorées, se sont beaucoup définies, mais il reste que dans un projet comme le nôtre qui consiste à avoir une vision de la mise en valeur du boulevard Saint-Laurent, du Vieux-Port à Jean-
1980 Talon, bien, on interpelle à la fois la ville centrale en vertu de ses responsabilités et trois arrondissements.

1985 Donc, quand je vois une phrase comme celle-là qui est pleine de bonnes intentions, je me dis que dans la réalité concrète des choses, il y a des embûches très, très concrètes, puis ça peut être la même chose si on parle de la mise en valeur du canal de Lachine qui couvre trois ou quatre arrondissements, si je me souviens bien.

1990 Donc, en tout cas, moi c'est un élément qui m'interpelle particulièrement puisque ça fait partie du quotidien de notre travail. Par exemple, le projet FRAG qu'on veut bonifier cette année dans le cadre du 100^e anniversaire du boulevard Saint-Laurent, on veut l'étendre dans deux arrondissements mais, bon, vous comprenez que dès qu'on essaie de travailler avec trois arrondissements qui ont chacun leurs pouvoirs, ça pose des questions de façon très, très concrète.

1995 Encore là, je pourrais illustrer ce propos-là d'un exemple concret. On a fait toute une réflexion, nous, avec les Amis du boulevard Saint-Laurent — puis je suis convaincu que Susan Bronson sera heureuse de vous en parler ce soir — sur la question de l'affichage commercial. Ça a soulevé un certain nombre de débats relativement à un immeuble en particulier.

2000 Donc, nous, notre approche, ça a été de dire: « On travaille maintenant avec un arrondissement. » L'affichage commercial relève de l'arrondissement Plateau Mont-Royal. On travaille de façon régulière avec eux. Donc, on a fait une réflexion à la fois, les commerçants, des experts comme Susan Bronson, on est allés chercher un des grands designers de Montréal, Jean-Pierre Viau, et on a fait une réflexion. On a fait nos propositions.

2005 Donc, je pense qu'on va réussir, avec l'arrondissement, à adapter la réglementation sur l'affichage commercial dans un souci de respect aussi du patrimoine. Parce que c'est un des éléments qu'on a pris en considération.

2010 Mais vous voyez que si on veut avoir une vision sur les trois arrondissements, ça soulève des questions. Et je n'ai pas vu beaucoup, sauf peut-être en filigrane, cette question-là abordée, à dessein ou non, je ne le sais pas, mais je pense que c'est important de le souligner. Et Saint-Laurent, ce n'est pas l'unique cas. Encore une fois, le canal de Lachine, ce serait la même problématique, le cas échéant.

2015 Il est évident que quand j'ai pris connaissance des — j'oublie le terme exact que vous utilisez — mais des secteurs à haute valeur patrimoniale qui sont identifiés dans le document, vous comprendrez que je ne peux pas faire autrement que d'être surpris que le boulevard Saint-Laurent n'y soit pas, compte tenu de tout ce que j'ai dit précédemment. Parce qu'une rue qui a une reconnaissance au niveau fédéral, tout aussi symbolique que ça puisse être, même s'il y a des fondements quant à moi très, très réels, pratico pratiques, c'est étonnant.

2020 Et là je sors un peu pour deux secondes de mon rôle de directeur de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent, puis je prends mon chapeau de citoyen privé de Montréal qui a été aussi étonné de voir que Lachine, le Vieux-Lachine ne faisait pas partie de ces secteurs-là.

2025 Je vous avouerai que j'ai travaillé pendant neuf ans à Lachine, que par conséquent, je revendique le titre de vrai Montréalais, c'est-à-dire quelqu'un qui a été très actif dans les banlieues et qui est aussi très, très impliqué dans Montréal. Et je ne peux pas faire autrement que de dire: « Ça m'étonne », compte tenu de la richesse absolument extraordinaire du Vieux-Lachine, compte tenu de tous les efforts qui ont été faits par cette ville-là, cette petite ville-là, au cours des dernières années, compte tenu de l'importance d'un musée comme le Musée de Lachine.

2040 J'aurais tendance à faire le même commentaire, mais là, je veux bien distinguer les deux chapeaux, mais je pense qu'il y a eu une réflexion qui a été faite pour identifier les secteurs.

2045 Je comprends que la Cité du Havre, je devrais peut-être revoir mes notions de patrimoine parce qu'à prime abord, quand je vois le Havre cité comme un secteur à haute valeur patrimoniale, je comprends qu'il y a une commission ou un groupe qui travaille activement à redéfinir le Havre et c'est très bien. De là à dire que c'est un secteur à haute valeur patrimoniale, je demanderais peut-être à Dinu Bumbaru de me l'expliquer, le cas échéant, mais ça pose des questions à tout le moins sur les secteurs qui ont été identifiés.

2050 Et je pense qu'il faudrait réfléchir aux critères. Je ne sais pas, peut-être qu'il y a des critères très précis qui ont présidé au choix de cette liste-là. Mais de grâce, réévaluez le cas du boulevard Saint-Laurent. Si c'est assez important pour la Commission des monuments et sites historiques du Canada et c'est bel et bien mentionné à la page 25 du document un peu plus complet, ça devrait être aussi important pour la Ville de Montréal. Je ne ferai pas de commentaire éditorial plus élaboré sur la question.

2055 J'irai peut-être avec une conclusion rapide pour avoir l'occasion peut-être d'échanger, si vous en sentez le besoin. Cette année, pour nous, ça marque une année spéciale, puisque ça fait 100 ans que la Ville de Montréal a décidé que le boulevard Saint-Laurent, ça serait la ligne de démarcation entre l'est et l'ouest. Je n'apprends rien à personne en disant que Saint-Laurent, c'était la frontière. Ce n'est plus une frontière, je pense que c'est plus un trait d'union, mais ça fait 100 ans que la Ville a décidé que Saint-Laurent c'était ce qu'on sait aujourd'hui.

2065 Ça fait 100 ans aussi qu'on a décidé, deux jours après, dans un grand souci de cohérence, d'ajuster le nom de rue Saint-Laurent à boulevard pour refléter le statut de ligne de démarcation. Donc, c'est quand même une année très, très spéciale que nous, on entend souligner par différentes activités.

2070 Mais je pense, et j'espère à tout le moins, que les propos que je viens de tenir, puis surtout que les documents qu'on a déposés qui étayaient davantage ce que je viens de dire, vous convaincront qu'il y a un effort à faire pour la mise en valeur du boulevard Saint-Laurent. Je pense que nous, on y contribue. Ça, je trouve ça important. C'est très facile de revendiquer, de demander, de dire aux autres ce qu'ils doivent faire. C'est toujours plus difficile de le faire puis je pense que nous, la philosophie qu'on a développée à la Société de développement du boulevard Saint-Laurent, c'est de faire les choses concrètement, de s'asseoir, de travailler avec des gens.

2080 Comme Susan, c'est quelqu'un d'absolument extraordinaire, non pas uniquement parce qu'elle est amie du boulevard Saint-Laurent, mais parce qu'avec quelqu'un comme elle, on travaille justement sur la valorisation du patrimoine bâti. Il y a des efforts qui sont faits par la Ville de Montréal. Donc, un organisme comme le nôtre, avec les

Amis, avec des gens comme Susan, on enrichit et ses étudiants bien évidemment dans le cadre de différents travaux, on enrichit la connaissance du patrimoine bâti. Encore là, c'est un exemple de petit projet concret mais qui recèle des merveilles.

2085

Et donc ma conclusion, c'est compte tenu de tout ce qu'il y a à faire pour faire la mise en valeur du boulevard Saint-Laurent, l'entente MCCQ-Ville qui a financé pendant de nombreuses années la mise en valeur du Vieux-Montréal, et c'est très bien, je pense que le Vieux-Montréal, c'est une des fiertés des Montréalais, mais on constate aujourd'hui qu'il y a eu beaucoup d'investissements dans le Vieux-Montréal, que ces investissements-là ont porté fruit et qu'il serait peut-être le temps que lors de la renégociation de cette entente-là, la Ville de Montréal pense à d'autres secteurs.

2090

Je ne suis pas en train de dire que tout ce qui a été investi dans le Vieux-Montréal devrait être investi sur le boulevard Saint-Laurent, ce n'est pas tout à fait l'approche, mais je pense qu'il faut développer une vision du patrimoine qui déborde maintenant le Vieux-Montréal, parce qu'il y a différents types de patrimoine, et que cette vision-là s'accompagne aussi des gestes, notamment financiers qui viennent supporter une vision comme celle-là.

2095

2100

Et je terminerai en disant quelque chose qui m'inspire toujours quand je travaille sur le patrimoine, c'est une phrase d'un grand poète français, René Char, qui disait à la fin de la Deuxième guerre mondiale: « Notre héritage n'est jamais précédé d'aucun testament. »

2105

Et ça m'a toujours fait réfléchir, puis encore plus depuis que je travaille sur le boulevard Saint-Laurent, parce qu'effectivement, tout le monde me parle du patrimoine de la *Main*, du patrimoine matériel, du patrimoine immatériel. C'est bien, parce qu'il y a un intérêt, il y a une richesse. Mais cela étant dit, il n'y a pas de recette, il n'y a pas de testament qui nous dit: « Voilà comment faire la mise en valeur du patrimoine de la *Main*. »

2110

Donc, c'est une question qu'on doit se poser et qu'on se pose régulièrement et pour laquelle on trouve des réponses, je pense, aussi adaptées qu'on puisse en trouver, mais je pense que c'est une phrase importante à répéter. En tout cas, pour moi, ça a été une source d'inspiration poétique. C'est aussi une source d'inspiration pratique. Je vous remercie.

2115

LA PRÉSIDENTE :

Merci à vous, monsieur Dufour, et puis soyez sans crainte, nous avons le désir d'échanger avec vous sur la mise en valeur du boulevard Saint-Laurent.

2120

Pour débiter j'aimerais peut-être vous demander quels sont les avantages d'avoir un statut d'arrondissement historique au niveau fédéral? On a beaucoup parlé de la *Loi sur les biens culturels*, des pouvoirs au niveau du gouvernement du Québec, des pouvoirs délégués aux municipalités, des besoins d'actualiser cette loi-là, mais il y a quand

2125

même une forme de protection qui est associée au classement. Au niveau fédéral, qu'est-ce qu'il en est?

M. GHISLAIN DUFOUR :

2130

De façon relativement simple, la situation est la suivante. C'est que lorsqu'un lieu ou un bâtiment a le statut d'arrondissement historique national, il peut bénéficier d'investissement mais à certaines conditions.

2135

Dans notre cas, quand j'ai commencé à travailler le dossier, on me disait que la première étape, c'était le dévoilement des plaques commémoratives, bon les plaques qu'on voit sur des bâtiments. J'ai compris qu'il y avait une forme de course à obstacles et que c'était comme le premier obstacle.

2140

Donc, on a levé cet obstacle-là il y a peut-être un an et demi avec madame Copps. On a dévoilé les plaques. Et ça, ça fait partie de la décision des commissaires. C'est folklorique et anecdotique.

2145

On arrive au coeur du sujet puisque la deuxième étape, c'est ce qu'ils appellent dans leur jargon, l'énoncé d'intégrité commémorative. C'est-à-dire que tout lieu historique — un bâtiment victorien c'est peut-être plus facile à comprendre, mais il y a des caractéristiques de son époque, ils ont dit: « Bien, voilà. On rédige l'énoncé d'intégrité commémorative. Donc quelles sont les valeurs patrimoniales de cet immeuble-là qui doivent être préservées pour les générations futures? »

2150

C'est sûr que le boulevard Saint-Laurent, c'est une patate chaude pour bien des gens dans ce milieu-là parce que, effectivement, c'est un lieu en constante évolution. Il n'y a personne qui a dit: « On fige le boulevard Saint-Laurent en 1996, puis on arrête d'évoluer. » Un des motifs de la désignation, c'est un lieu qui se transforme et qui se renouvelle.

2155

Mais toujours est-il que l'étape dans laquelle on se trouve présentement, de façon très concrète, même si c'est laborieux, c'est long, c'est la rédaction de l'énoncé d'intégrité commémorative.

2160

Donc cet énoncé-là va dire, bon, je vous donne des exemples qui ne devraient pas être retenus mais pour essayer d'illustrer: ce qui est important sur le boulevard Saint-Laurent, c'est l'architecture commerciale et typique des petits commerçants immigrants qui arrivaient en 1950. C'est les valeurs que les communautés juives et portugaises ont apportées à Montréal. Peu importe les valeurs en question.

2165

L'autre étape, c'est là où ça devient beaucoup plus concret, c'est qu'on peut rédiger un plan de mise en valeur. Donc, un plan de mise en valeur, ça consiste à dire: « Voilà l'énoncé d'intégrité commémorative. » Donc, on a une meilleure idée de ce qui doit être préservé et le plan de mise en valeur dit comment on le préserve, par quels moyens. Ça

2170 peut être des programmes de subvention, ça peut être des programmes éducatifs. Et c'est
ça concrètement que ça peut vouloir dire pour le boulevard Saint-Laurent ou pour tout lieu
qui bénéficie de ce statut-là.

2175 Évidemment qu'il y a des questions à la fois de politique et des questions
budgétaires. C'est sûr que nous, le travail qu'on fait depuis quatre ans, c'est de travailler
avec Parcs Canada, on le fait aussi avec nos partenaires de la Ville, avec nos partenaires du
MCCQ. C'est de faire en sorte que cette désignation-là, ça ne se limite pas à deux plaques,
une installée dans le Vieux-Montréal puis l'autre à l'extrémité de la Petite Italie, mais que ça
se traduise par des actions concrètes. C'est possible.

2180 Mais, encore là, je pense que si on bénéficie de l'appui concret et actif de la Ville
de Montréal et d'une identification dans le cadre de la Politique du patrimoine, bien, ça sera
un élément additionnel.

2185 Il y a des sommes qui peuvent venir accompagner la désignation, mais ce n'est
pas automatique. Ce n'est pas garanti. Il faut travailler pour que ça se traduise par autre
chose qu'une reconnaissance symbolique. Je ne sais pas si je réponds à votre question?

LA PRÉSIDENTE :

2190 En fait, il n'y a pas d'enveloppe budgétaire qui vient avec ça.

M. GHISLAIN DUFOUR :

2195 Pas désignée, pas d'entrée de jeu, pas automatique. Mais, oui, parce que...

LA PRÉSIDENTE :

2200 Il n'y a pas non plus de volet réglementaire?

M. GHISLAIN DUFOUR :

Non.

2205 **LA PRÉSIDENTE :**

2210 Donc, c'est une reconnaissance qui ouvre la porte peut-être à certains
programmes fédéraux, puis je pense que ma collègue madame Beudet va être très
intéressée à vous poser des questions à ce sujet-là. Je reviendrai peut-être après parce que
vous avez déjà commencé à préparer un plan de mise en valeur que vous avez mis en
annexe à votre mémoire.

M. GHISLAIN DUFOUR :

Oui.

2215

LA PRÉSIDENTE :

Puis, je pense que ça serait intéressant d'échanger sur le volet patrimonial. Madame Beudet.

2220

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

J'aimerais regarder entre autres l'aspect des immeubles commerciaux.

2225

M. GHISLAIN DUFOUR :

Oui.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

2230

Auprès du registraire fédéral, vous avez identifié à peu près trente propriétaires que vous considérez qui seraient aptes à recevoir des fonds. J'aimerais connaître un petit peu l'envergure de tout ça, si vous avez des statistiques parce qu'il semble y avoir 10 millions \$ sur trois ans, le montant maximal c'est 1 million \$. Est-ce que dépendamment de ce que vous avez découvert, est-ce que finalement, ça couvre le programme que vous voudriez mettre en place?

2235

M. GHISLAIN DUFOUR :

2240

Écoutez, on va essayer d'avoir un peu de plaisir cet après-midi. C'est un sujet très, très sérieux. Effectivement, quand Sheila Copps était ministre, puis je l'ai rencontrée à quelques reprises pour la fameuse cérémonie de dévoilement des plaques, elle me parlait souvent d'un fonds comme celui-là, puis je trouvais ça intéressant, parce que je me disais, il faut qu'il y ait des subventions pour les propriétés privées. Excellent.

2245

Quand j'apprends la création effective dudit programme, je trouve ça intéressant. Donc, je vais aux renseignements. Ce que j'apprends, c'est que bon, le programme a été mis sur pied, mais que les critères ne sont pas encore complètement, malgré la documentation qui peut circuler, ne sont pas encore complètement établis.

2250

Ce qui veut dire de façon concrète, Saint-Laurent, c'est un arrondissement historique. Donc, en principe, on répond à un des critères. On a une reconnaissance.

2255 Maintenant, ce qu'on me dit, dans les officines gouvernementales, c'est que la désignation ne mentionne pas de propriété commerciale en particulier. Donc, c'est encore le jeu de course à obstacles. Donc, n'écoutant que mon courage, j'ai essayé de faire le lien entre la reconnaissance fédérale et les diverses reconnaissances. Parce que votre question, ce qu'elle sous-tend entre autres, c'est pourquoi telle propriété plutôt que telle autre?

2260 Nous, ce qu'on prétend, c'est que l'ensemble du boulevard Saint-Laurent a bénéficié d'une reconnaissance et que donc chaque projet devrait être jugé à son mérite. Parce que comme les gens du milieu du patrimoine vous le diront, il n'y a pas que des propriétés monumentales et institutionnelles qui ont une valeur patrimoniale. Et c'est le travail
2265 qu'on fait présentement avec eux, c'est-à-dire, leur dire: « Écoutez, il y a des reconnaissances formelles. » Mais qu'on dise que le Monument national a été reconnu, il a été rénové de belle façon à son époque et c'est une institution publique. Donc ça ne se qualifie pas pour un programme qui s'adresse aux propriétés privées.

2270 Je ne réponds pas à votre question, puis je pense que j'y réponds dans la mesure où on essaie de leur fournir une information basée sur des reconnaissances municipales, basée sur des répertoires.

2275 La Ville de Montréal, le Service du patrimoine a fait une liste de cinquante bâtiments dans l'arrondissement Ville-Marie, cinquante dans le Plateau Mont-Royal qui ont un intérêt patrimonial. Mais ce n'est pas un classement. C'est une liste qui vise à mieux connaître le patrimoine diversifié, le patrimoine bâti du boulevard Saint-Laurent. Ce n'est pas un classement. C'est une question d'ouverture d'esprit de la part du fédéral.

2280 C'est vrai que les sommes sont relativement restreintes et nous, on a transmis l'information aux propriétaires d'immeubles parce qu'on a un réseau de contacts avec les propriétaires d'immeubles. Il y en a certains qui se sont adressés à la Commission et on les accompagne. On fait du cas par cas, parce que le premier critère, c'est que le propriétaire a un intérêt à s'investir dans un programme qui est relativement lourd et je vous dirai que si le
2285 propriétaire est intéressé, bien, on devient un peu comme ses avocats et on plaide la cause en fonction de ce qui est mentionné dans l'avis des commissaires.

2290 Par exemple, l'avis des commissaires parle bel et bien de l'importance des petits commerces, parce que c'est aussi ce qui définit le boulevard Saint-Laurent. Bon, c'est sur ce terrain-là qu'on joue présentement.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

2295 En fait, c'est un petit peu pour connaître, au-delà d'un rôle de leadership que vous voulez que la Ville de Montréal prenne auprès de Parcs Canada, quelle serait l'envergure d'une enveloppe que la Ville de Montréal devrait vous donner finalement? Parce que vous devez sans doute vous rendre compte qu'il y a beaucoup de groupes qui viennent demander

des argents pour la mise en oeuvre de la Politique. Alors, nous, il faut essayer de voir ce qu'il en est.

2300

M. GHISLAIN DUFOUR :

Je n'ai pas de chiffre, puis je ne m'en inventerai pas un pour répondre à votre question. Quand je fais référence notamment à l'entente MCCQ-Ville, il y a des montants qui sont ou qui seront disponibles, et je pense que ça devient une question de jugement de décider, dans un premier temps, que ça serait une bonne idée que ce soit réparti et, par la suite, de le répartir de la façon la plus équitable et la plus logique possible. Je n'ai pas de demande de financement.

2305

2310

Je pense que ce que je dis aussi, c'est qu'il est possible de faire des choses importantes, qui ont un impact à long terme, avec des sommes relativement modestes.

2315

Et je pense que ce qui est important, c'est d'arrimer l'ensemble des ressources disponibles. Le fond sur les propriétés patrimoniales commerciales, c'est un fonds fédéral. Il faut travailler, nous, avec la Ville de Montréal, avec les autres partenaires pour faire en sorte que ce fonds-là puisse être mis à contribution aussi. C'est la façon de travailler. C'est d'arrimer les différentes sources de financement possibles, de sorte qu'une petite contribution de la Ville de Montréal, dans le cadre de l'entente MCCQ-Ville, elle peut avoir des répercussions extrêmement intéressantes, dépendant de la façon dont elle est modulée et dépendant des partenariats qui peuvent être bâtis autour de ça.

2320

2325

Je nous vois très bien, pour être très concret, je nous vois très, très bien travailler avec Parcs Canada dans le plan de mise en valeur en ayant dans notre besace une partie des sommes qui sont disponibles dans l'entente MCCQ-Ville. Théoriquement, on est dans la théorie, un plan de mise en valeur à Parcs Canada, ça peut aller chercher 1 million \$. Vous voyez un peu l'approche qu'on essaie de développer? Je sais que ça fait de belles images, là, quand on réclame 20 ou 30 millions \$, ce n'est pas comme ça que je fonctionne mais 20 ou 30 millions \$, on pourrait trouver comment l'utiliser. C'est bien certain.

2330

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

Vous en êtes rendus, si je comprends bien, à l'élaboration du plan de mise en valeur ?

2335

M. GHISLAIN DUFOUR :

On est toujours en discussion avec Parcs Canada pour terminer l'énoncé d'intégrité commémorative. Je vous avouerai – c'est la première fois que je l'avoue publiquement – mais mon objectif, c'est de leur dire: « Écoutez, on fête un anniversaire qui est important. Ça fait 100 ans que Saint-Laurent, c'est la ligne de démarcation. J'aimerais ça que votre cadeau, ce soit l'adoption de cet énoncé-là. »

2340

2345 Parce que quand l'énoncé sera adopté, là, on pourra aller à la prochaine étape qui est de travailler au plan de mise en valeur, lequel nous permet, à ce moment-là, de faire des demandes financières puis de travailler à des choses plus concrètes. La caractérisation théorique et intellectuelle des valeurs, c'est quelque chose qui est important. Je pense que je peux comprendre. Mais Parcs Canada travaille sur la longue durée et j'apprécie, mais bon, ce n'est pas parce qu'on travaille sur la longue durée qu'on doit prendre une éternité pour le faire.

2350 L'objectif, c'est que cette année, l'énoncé soit terminé et qu'on lève cette hypothèque-là puis qu'on passe à l'autre étape. Ce n'est pas moi qui ai inventé la procédure, c'est Parcs Canada.

2355 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

Vous parliez tout à l'heure d'une problématique très spécifique par rapport aux plaques et possiblement d'une concertation nécessaire avec les arrondissements, un entre autres. Est-ce que vous auriez des choses à nous communiquer par rapport justement aux relations que vous avez ? Parce qu'il y a quand même plusieurs arrondissements qui se retrouvent sur ce territoire.

M. GHISLAIN DUFOUR :

2365 Écoutez, j'ai la chance d'avoir de très bonnes relations avec l'arrondissement Plateau Mont-Royal. C'est bien parce que c'est dans notre territoire. Mais aussi d'avoir de bonnes relations avec les autres arrondissements. Par exemple, pour les activités du 100e, on prévoit faire des choses avec Ville-Marie, avec Rosemont-Petite-Patrie, donc les relations sont excellentes.

2370 Mais le point que je soulevais, c'est que quand on parle d'avoir des réglementations qui soient conséquentes dans les secteurs patrimoniaux, ce que je soulève, c'est le fait que, bon, on peut avoir une très bonne entente à un moment X, puis l'entente peut se détériorer à un moment Y. Alors donc il faut penser qu'il y a différents arrondissements et que ces arrondissements-là ont leurs responsabilités, leurs compétences.

2380 Je comprends l'intention derrière cet énoncé-là, mais je pose encore la question de façon pratico pratique, puis encore là, je ne pense pas que ça s'applique uniquement à Saint-Laurent.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2385

J'aurais aimé vous poser des questions sur le plan de mise en valeur, mais je crois que l'ensemble des représentants de la Société des directeurs de musées montréalais sont arrivés. Nous sommes un peu en retard sur notre horaire, mais j'aimerais quand même vous dire, parce que vous semblez fonder un peu d'espoir sur l'entente MCCQ-Ville.

2390

Je ne peux pas l'affirmer, mais je crois comprendre que cette entente-là vise les biens qui sont protégés en vertu de la *Loi sur les biens culturels*, ce qui ne serait pas le cas du boulevard Saint-Laurent, et que c'est une entente qui est établie par projet. Donc, il faudrait présenter un projet pour qu'il soit admissible. Mais ça, il faudra vérifier ça avec les représentants de la Ville pour en être sûr.

2395

M. GHISLAIN DUFOUR :

2400

Je le ferai. Et ce que je vous communiquerai, si vous le permettez, c'est de l'information additionnelle sur le plan de mise en valeur, parce qu'il y a une définition relativement précise de ce que contient la mise en valeur.

LA PRÉSIDENTE :

2405

Est-ce que vous travaillez avec les Amis du boulevard Saint-Laurent sur l'élaboration du plan de mise en valeur?

M. GHISLAIN DUFOUR :

2410

Tout à fait. Pas au moment où on se parle mais lorsque la chose se présentera, bien évidemment. Tous les projets qu'on travaille au niveau du patrimoine, on le fait en collaboration avec les Amis du boulevard Saint-Laurent, qu'on a, je dois le dire, qu'on a contribué à créer, parce qu'on trouvait ça important qu'il y ait d'autres voix que celles des commerçants qui soient impliquées, parce que le boulevard Saint-Laurent ne m'appartient pas, il n'appartient pas à nos membres, il n'appartient pas aux Amis, il appartient un peu à tout le monde puis je pense que c'est important d'avoir une multitude de voix pour réfléchir notamment sur des questions comme l'affichage commercial.

2415

LA PRÉSIDENTE :

2420

Je me permettrais peut-être une courte question. Je n'ai pas eu le temps de prendre connaissance en détail de ce que vous nous avez déposé comme plan de mise en valeur, mais l'orientation de la mise en valeur du Saint-Laurent, est-ce que c'est une orientation de desserte des quartiers avoisinants, de desserte du Montréal, comment je pourrais dire, « live », de Montréal vivant? Ou vous avez une vision élargie du tourisme international qui vient à Montréal? Le plan de mise en valeur, quelle orientation prend-il?

2425

M. GHISLAIN DUFOUR :

2430 Je ne sais pas si je peux répondre à cette question-ci, parce qu'on travaille à toutes les semaines présentement avec la Ville de Montréal dans le cadre de l'annonce qui a été faite l'an passé sur le plan d'aménagement. Donc, non, j'aime mieux réserver mes commentaires, de peur de manquer de respect pour plusieurs autres partenaires qui travaillent avec nous sur ce projet-là très, très précis.

2435

Mais il n'y a pas de contradiction entre une mise en valeur qui fait la part belle aux gens des quartiers, parce que Saint-Laurent, c'est aussi une rue montréalaise qui traverse des quartiers et en faire une mise en valeur pour la clientèle touristique, je pense que si on reflète ce qu'est le boulevard Saint-Laurent —le grand défi est là — si on reflète ce qu'est le boulevard Saint-Laurent, on le rend plus convivial pour les gens qui habitent à proximité, je pense qu'on va rejoindre aussi les touristes. C'est une façon de répondre à la question.

2440

LA PRÉSIDENTE :

2445

Merci beaucoup, monsieur Dufour.

M. GHISLAIN DUFOUR :

2450

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2455

J'inviterais maintenant les représentants de la Société des directeurs des musées montréalais à venir à la table. Alors, je ne sais pas si vous allez être deux ou trois à faire la présentation. Donc, il s'agit de monsieur Patrice Giroux et de madame Madeleine Juneau.

Mme MADELEINE JUNEAU :

2460

C'est ça, madame.

LA PRÉSIDENTE :

2465

Alors, bonjour et bienvenue! La parole est à vous.

Mme MADELEINE JUNEAU :

2470

D'abord, Madame la présidente, Madame Beudet, Monsieur Archambault, d'abord on veut vous remercier de nous accueillir, de nous donner cette chance de s'exprimer suite à la consultation de cette Politique du patrimoine dont nous sommes très fiers que ça bouge.

Alors, nous sommes, monsieur Robert Spickler qui est dans la salle est président de la Société des directeurs montréalais et je suis la vice-présidente. Et monsieur Patrice Giroux en est le directeur général de la Société.

2475

Alors, nous avons pensé – on vous a présenté un mémoire – mais de vous donner en peu de mots ce qu'est la Société et aussi les musées, que sont-ils? Je pense que c'est important de mettre des chiffres. On sait qu'il y en a plusieurs à Montréal, on en entend parler beaucoup, mais je pense qu'en mettant des chiffres, on s'aperçoit que c'est une grosse partie importante du patrimoine de Montréal.

2480

Alors, la Société des directeurs disons des institutions muséales, 31 institutions qui font partie de la Société, c'est un véritable pôle de ressources que ce regroupement d'institutions muséales de la métropole. La Société a été fondée en 1986, donc elle a quand même des bases. Ça a commencé tout petit et tout le monde a voulu se greffer, tous les musées ont voulu se greffer à cette Société importante.

2485

Alors, qu'est-ce qu'elle fait cette Société? Des actions concertées de développement muséologique. Elle offre également des services complémentaires aux activités régulières de ses musées membres. Elle entend développer la réflexion, la communication, l'entraide et la coopération entre ses membres afin de favoriser la démocratie culturelle, l'appropriation du patrimoine et le rayonnement de la muséologie. C'est la mission de cette Société et qu'on retrouve aussi à l'intérieur de chaque musée, mais comme Société.

2490

Vous avez entendu certainement des actions très concrètes que la Société a mises sur pied, c'est la fameuse Journée des musées, qui n'est pas n'importe quoi. Je pense qu'à Montréal, c'est important. Et ensuite cette fameuse carte musées Montréal que la Société aussi a mise en branle, en collaboration avec Tourisme Montréal et le fameux Centre des collections qui est devenu un incontournable.

2495

2500

Maintenant, les 31 musées, que sont-ils? Là, on met des chiffres. Je pense que c'est important. Tout à l'heure, celui qui nous a précédés mettait des chiffres. À un moment donné, je trouve ça intéressant de dire: « Voilà, c'est ça, c'est ça, c'est ça. »

2505

Un patrimoine immobilier de près de 1 milliard \$ classé ou au caractère remarquable. Sites historiques, bon, comme le nôtre, par exemple, la Maison Saint-Gabriel, c'est un site historique mais aussi un monument classé, donc qui sera aussi au niveau fédéral pour répondre à... Suite à monsieur, on aura notre plaque un jour. Bientôt. Mais qui n'a pas de sou qui suit, par exemple.

2510

Plus de 4 millions d'objets de collection issus de différents patrimoines dont la valeur totale est inestimable. 4 millions d'objets. Pour une métropole, ce n'est pas... quand on le dit, ce n'est pas 100 000. 4 millions.

2515 Plus de 200 expositions par année annuelles, qui ponctuent la vie culturelle des Montréalais et attirent les touristes du monde entier. Des expositions itinérantes au niveau régional, provincial, national, international.

2520 Des activités de formation, de recherche et de diffusion en lien avec les institutions d'enseignement, des groupes de recherches et des universités.

2525 Des activités éducatives et d'animation intra et extra muraux qui favorisent le développement d'une culture commune, l'intégration harmonieuse des citoyens de diverses conditions socio-économiques et de cultures diverses font découvrir et aimer le patrimoine.

2530 Et je pense que, peut-être une petite parenthèse, qu'actuellement les musées de Montréal travaillent beaucoup avec les communautés culturelles. Je pense que ça, c'est dans toutes nos communautés, dans tous nos arrondissements, nous avons ces familles culturelles qui sont arrivées avec nous et on met une grande place à ces familles culturelles.

2535 Un total de près de 4,5 millions de visiteurs annuellement. Au niveau touristique, je pense que c'est pas... 3 500 emplois directs et indirects représentant une masse salariale totale de 91,7 millions \$. Des retombées totales directes, indirectes et induites de près de 127,8 millions \$.

2540 Maintenant, on a ajouté depuis quelques années, ce fameux Centre de collections muséales né sous l'impulsion de plusieurs musées montréalais qui cherchaient à résoudre des problèmes de conservation muséologique et de manque d'espace pour leurs collections. Ça a été vraiment un travail... et en passant, je tiens à mettre un nom sous ce volet Centre des collections, monsieur Robert Spickler qui est ici, qui est un artisan de ce Centre de collections.

2545 En ce qui concerne la Politique du patrimoine, la Société des directeurs de musées montréalais désire en premier lieu, d'abord féliciter les artisans du projet actuel – ça, c'était un rêve qu'on ait une Politique du patrimoine – reconnaissant à la fois la volonté politique municipale, l'effort administratif et la rigueur intellectuelle dont ils ont fait preuve tout au long de leur élaboration. Ça, je pense que c'est important à noter.

2550 Nous désirons également souligner le travail de tous ceux qui oeuvrent à la préservation du patrimoine et nous sensibilisent à l'importance des traces laissées aux générations futures.

2555 Alors, voilà en peu de mots, peu de paragraphes ce que c'est vraiment, je dirais, la mission de la Société, mais aussi ce que sont les musées, les 31 musées qui se sont regroupés pour former une société importante à Montréal et je pense que c'est important de venir. On vous présente le mémoire de la Société, mais aussi des chiffres. Vous savez, quand on dit la Journée des musées, on a attiré plus de 100 000 personnes, 120 000 personnes la dernière Journée des musées. Dans une journée. Essayez de voir à Montréal, une journée, qui font bouger ensemble. Dans tous les arrondissements, c'était comme ça.

Alors, pour compléter, je cède la parole au directeur, Patrice Giroux, pour les recommandations.

2560

M. PATRICE GIROUX :

Alors, la présentation générale a été faite. Moi, je vais arriver davantage, on a fait un travail d'analyse, c'est-à-dire, on s'est tenu davantage au texte. On a essayé de trouver des poux en fait à la Politique, quoique dans l'ensemble, madame Juneau l'a dit, on a été très satisfaits de la Politique. On trouvait que l'ensemble était vraiment très bien monté, qu'il n'y avait pas de manquement majeur ou mineur. Mais, ce qu'on a à faire, c'est des recommandations sur certains aspects. Alors, c'est peut-être une présentation plus stricte, mais on va vous la faire quand même.

2565

Donc, le projet de Politique, en fait, nous, ce qu'on voulait davantage axer dans la première recommandation, c'était une reconnaissance, encore une fois à exprimer de différentes façons, des institutions du patrimoine à l'intérieur de la Politique, améliorer, ajuster. On va vous faire quelques recommandations à ce niveau-là.

2570

Puisqu'on a constaté que le projet de Politique du patrimoine fait état de la contribution des musées en matière patrimoniale tout au long de son développement, sans pour autant reconnaître clairement aux musées le statut de modèle institutionnel en la matière. Ça peut paraître corporatiste mais en même temps, la vocation institutionnelle est très importante aux yeux des musées. On est une sorte de sous-catégorie institutionnelle mais on veut insister là-dessus. Parce que pour le patrimoine, on considère les musées un peu l'équivalent des centres hospitaliers en santé ou des universités en éducation. Alors, ce parallèle-là, on le fait, on l'affirme pour que la clarification se fasse peut-être à l'intérieur de la Politique.

2575

2580

Dans le même ordre d'idée, on a constaté que la Ville évidemment s'est concentrée sur son propre parc, je dirais, institutionnel et muséal, c'est-à-dire les musées métropolitains. Ce qu'on souhaiterait dans l'énoncé de la Politique, c'est d'avoir peut-être, d'avoir une vision plus large, qui inclut, plus inclusive par rapport aux musées d'état et aux musées privés sur le territoire. Parce que la résonance, on va arriver à la question du partenariat, on pense que pour le succès de la politique, la résonance et le partenariat est probablement la clé de voûte du succès à venir.

2585

2590

Alors, cet état de fait là, on l'a constaté et on suggère donc d'améliorer cet énoncé pour inclure tout ce beau monde.

Évidemment, on a constaté et on convient que la Ville avait raison de se préoccuper de son propre giron administratif, c'est tout à fait louable et on le reconnaît, mais simplement, on amène cette question-là.

2595

Alors, au niveau des recommandations sur la reconnaissance, on souhaite que la Politique affirme clairement le rôle prépondérant de l'institution muséale en matière de patrimoine. Quand on parle d'institution muséale, on inclut les musées, les centres d'interprétation, les centres

2600

d'exposition et également les centres d'archives. Institution muséale inclut donc des lieux de conservation et de diffusion qui sont souvent multidisciplinaires.

2605 On aimerait également que la politique intègre sans distinction ni hiérarchisation le parc muséal complet, ce que je vous disais tout à l'heure, tant municipal, national que privé, dans le cadre des orientations envers le patrimoine.

2610 Également que la patrimoine témoigne du rôle essentiel que jouent les musées montréalais de tous types: beaux-arts, histoire, architecture, cinéma, et cetera. dans l'atteinte d'objectifs de conservation, de valorisation, de diffusion du patrimoine au plus grand nombre et de rayonnement international de la métropole. Ces choses-là se retrouvent exprimées dans la Politique. Simplement, on insiste pour qu'elles soient clarifiées davantage.

2615 Que le texte politique détaille la mission du Centre des collections muséales que gère la SDMM. On le retrouve mais encore une fois assez sommairement.

2620 Que soit affirmé – ça, c'est important – le rôle fédérateur du Conseil du patrimoine à l'intérieur de la politique envers tous les intervenants en patrimoine dont fait partie la SDMM. Ce rôle fédérateur là, on va l'aborder à la question du partenariat, ça va revenir évidemment.

Également, on a noté que la Ville envers le Conseil des arts voulait maintenir le financement. Nous suggérons de le rehausser ce financement et de l'ouvrir à des institutions de tous types en muséologie.

2625 Un deuxième type de recommandations, c'est au niveau, je dirais, des précisions sur l'intervention municipale qui se retrouvent à l'intérieur de la Politique. On reconnaît au patrimoine, comme aux arts, à la culture, à l'aménagement du territoire, tout ça exige une grande adaptabilité des modes d'intervention et de gestion de la part des instances politiques, quelles qu'elles soient.

2630 Alors, particulièrement et parfois véritablement fuyant, le patrimoine immatériel en est l'exemple le plus frappant, le patrimoine demande plus que tout autre secteur d'intervention une approche transversale des instances municipales.

2635 Ça, on veut l'affirmer, on veut le recommander pour que dans l'intervention municipale, ça soit exprimé également dans la Politique. Parce qu'en matière de patrimoine, nous croyons qu'il faut poser la question de l'organisation de la gestion municipale du patrimoine afin de trouver les solutions aux problèmes récurrents en cette matière et donner des résultats tangibles, originaux et significatifs.

2640 En effet, la SDMM croit qu'en ce domaine, l'approche doit être fine et particularisée. À cet effet, la SDMM recommande que la politique patrimoniale donne plus de détails sur les modes de gestion et d'intervention de la Ville en matière de patrimoine, évidemment pour viser l'harmonisation interne et le partenariat avec le milieu, notamment:

2645 - en fonction de sa gestion interne avec les arrondissements – c'est une donnée politique nouvelle et sensible évidemment – selon les conventions internationales qui régissent la conservation du patrimoine, suivant l'actualisation de la *Loi sur les biens culturels* – tout ça d'ailleurs est abordé dans la Politique, nous, on insiste là-dessus –

2650 - en fonction des prévisions budgétaires détaillées, claires et intégrées au projet de Politique. Tout à l'heure, on parlait chiffres. Ça serait peut-être intéressant de documenter davantage cet aspect-là à l'intérieur de la Politique. Est-ce que c'est davantage du côté d'un éventuel plan d'action, ça reste à voir, mais nous, on vous suggère le maximum d'informations à l'intérieur de la Politique.

2655 - en fonction du Plan d'urbanisme, évidemment, et des efforts consentis à ce niveau.

2660 - en fonction d'une gestion par résultat favorisant la richesse des retombées socio-économiques et culturelles par chaque dollar investi. On croit que, en tout cas dans le domaine de la culture, chaque dollar, on égrène les sous, les cennes, une à une et on est un secteur qui donne vraiment beaucoup, beaucoup de retour sur l'investissement et je pense que la Politique doit aussi peut-être affirmer cet état de fait.

2665 Aussi, on aimerait voir dans la Politique des outils de statistiques mis en place qui permettront de tracer le portrait du patrimoine. On parle de chiffres encore. Si cet aspect-là peut être affirmé à l'intérieur de la politique, ça serait intéressant.

2670 On pense aussi que l'approche modulée des ressources investies au projet est la seule qui sied efficacement au patrimoine. Du mur à mur, c'est très difficile en termes de programme. Il faut vraiment épouser le patrimoine et il est difficile à... je vous disais qu'il était fuyant tout à l'heure, alors je pense qu'il faut prendre des initiatives de ce côté-là.

2675 En fonction des engagements également attendus des autres paliers du gouvernement, soit dans le cadre d'ententes existantes – on parlait tout à l'heure de l'entente MCCQ-Ville et les contrats de Ville, et cetera, – et d'autres à négocier et à conclure.

Évidemment, l'ensemble des équipements et services publics, il y a une donne importante. C'est sa cohérence. C'est déjà fait dans la Politique. On aimerait que ça soit de plus en plus reconnu ou encore une fois réactualisé ou réaffirmé à l'intérieur de la politique.

2680 Il y a également une suggestion qui a été faite il y a longtemps lors d'états généraux des musées. C'est que la Ville favorise et facilite l'acquisition de pièces de collection du patrimoine montréalais, facilite, il y a plusieurs moyens, plusieurs dispositions, mais la préoccupation que nous on veut suggérer à la Ville, c'est qu'il y a des patrimoines qui sont ici, par exemple, privés, encore – bon, le patrimoine religieux à une autre échelle, mais il y a des collections aussi importantes d'oeuvres d'art, des donateurs importants. On veut que la Ville soit au fait de ce genre
2685 de préoccupation-là, parce que ce patrimoine-là peut évidemment partir de Montréal et disparaître.

2690 Que la Ville ajoute à la liste des mesures incitatives visant à optimiser la conservation et la mise en valeur des biens culturels, la recherche scientifique, la démarche réflexive, l'accès aux données et le développement de nouvelles technologies de l'information. Et que la Ville considère les touristes comme des acteurs du patrimoine et agisse en conséquence.

2695 L'autre type de recommandation, c'est au niveau du partenariat. Je vous dirais que, personnellement, personnellement, c'est probablement la chose que j'aimerais voir le plus ressortir ou remanier à l'intérieur du projet de politique actuellement. On en parle du partenariat, mais de la façon dont il est présenté à l'intérieur de la politique, il est peut-être un peu mis en parenthèse. Alors, la suggestion, c'est pour l'ouvrir.

2700 Donc, dans le plan de texte actuel du projet de la Politique du patrimoine, nous constatons que deux enjeux importants souffrent d'un manque d'attention suffisant. Afin d'améliorer la portée de la Politique et sa résonance, nous souhaitons que deux nouveaux chapitres soient élaborés. Le principal, le premier, sur le partenariat. L'autre, éventuellement, sur la promotion.

2705 Concernant la question du partenariat, la SDMM recommande qu'un nouveau plan de texte incluant un chapitre intitulé: « La Ville, partenaire exemplaire » soit proposé afin d'ouvrir et rendre fécond le partenariat à l'intérieur de la Politique. Si vous vous souvenez bien du plan, il y a, par exemple: « La Ville gestionnaire, propriétaire exemplaire ». Nous, on aimerait voir finalement dans le plan de texte: « La Ville, partenaire exemplaire ».

2710 Ça permettrait notamment d'affirmer le projet patrimonial métropolitain ou de métropole culturelle — ce qui se fait à un autre niveau, vous savez, au niveau de la politique culturelle — qu'autrement on ne saurait réaliser sans un partenariat effectif et structuré en réseau de collaborateurs. Il y a des gens qui sont de votre côté, des gens qui ont à coeur la Ville de Montréal. Je pense que cet arrimage-là vaut le coût parce qu'on va aller très loin et on va pouvoir
2715 réussir beaucoup de choses en collaborant.

2720 Qu'au premier rang des partenaires patrimoniaux logent les institutions patrimoniales dont font partie les musées. En fait, on insiste là-dessus parce que, je vous disais il y a quelques secondes, qu'il y a des gens de votre côté. C'est des cellules d'expertise aussi. Les musées existent depuis longtemps, font face au patrimoine et ses difficultés depuis longtemps. Le dialogue, la collaboration feraient passer ces expertises-là et aideraient certainement à avancer la question du patrimoine avec la Ville de Montréal.

2725 Que les réseaux de patrimoine et de veille patrimoniale soient instaurés et que ces entités incluent la SDMM.

Que des ententes contractuelles avec les institutions patrimoniales dont les musées montréalais soient développées.

2730 Que les ententes intergouvernementales entre le MCCQ et Patrimoine canadien, le ministère de la Métropole et la Ville de Montréal tiennent compte des interventions des partenaires patrimoniaux que sont les autres institutions muséales situées sur le territoire de la Ville.

2735 Deux autres points. Que la Ville favorise l'établissement de liens entre les musées et les institutions culturelles dont elle a la responsabilité. On parle notamment des bibliothèques, des centres d'archives, des maisons de la culture, pour la constitution et la diffusion du patrimoine montréalais.

2740 Que la Ville prenne le leadership d'un partenariat élargi, anti-silo, en regroupant les partenaires de différents secteurs, au premier rang les institutions patrimoniales, le milieu de l'éducation, Tourisme Montréal, la Chambre de commerce de Montréal, les ordres professionnels d'urbanistes, architectes, et cetera.

2745 Enfin, la dernière recommandation en ce qui concerne la Ville promoteur exemplaire, dans ce type de recommandation, bien, encore une fois, on aimerait que le plan de texte reprenne cette formule-là de: « La Ville, promoteur exemplaire » afin d'en affirmer le rôle primordial, ce qui est le cas à l'intérieur de la Politique mais de différentes façons. Donc, pas en ayant une tête de chapitre à ce niveau-là.

2750 Et au niveau de cette reconnaissance de la promotion: « La Ville, promoteur exemplaire », que la Ville reconnaisse la conservation, la recherche, la diffusion du patrimoine et des collections comme faisant partie de ses responsabilités au même titre que les services de base aux citoyens.

2755 Que la Ville positionne le patrimoine montréalais dans une image de marque qu'elle développe et l'exporte pour asseoir la réputation et le prestige de la métropole.

2760 Que la Ville associe le réseau des musées de Montréal à la promotion de ses atouts et à ses visites protocolaires.

2765 Que la Ville affirme sa volonté de promouvoir un itinéraire du patrimoine par son soutien à la création d'une signalisation routière d'accès aux musées montréalais et d'un parcours culturel et historique piétonnier. Tout à l'heure, on a entendu un écho de ça. Donc, on travaille tous dans le même sens un peu.

2765 Que la mise en valeur du patrimoine sur le domaine public passe par l'aménagement des extérieurs des musées en développant une scénographie urbaine à l'aide d'outils tels que des oeuvres d'art, un mobilier urbain de choix, un balisage piétonnier, l'ouverture de panoramas, de jeux de lumières, et cetera.

2770 Alors, ça fait le tour de la série de recommandations qui sont une longue liste d'épicerie, vous me direz, mais dans le fond, c'est un travail rigoureux qu'on a voulu faire à partir du texte.

2775 Je pense qu'au niveau de l'analyse, de peut-être le projet de réécriture que vous aviez, ces considérations-là vont aider à parfaire le travail qui était, je vous dis tout de suite, remarquable, je le répète, mais qui peut-être dans sa trame ne mettait pas -- en fait, ce que je peux vous dire, c'est que nous, les musées, on se trouvait partout, mais pas nécessairement très clairement sur certains points d'intérêt, notamment. Alors, c'est un peu l'outil qu'on vous donne pour cette révision éventuelle de la politique.

2780

LA PRÉSIDENTE :

2785 Merci beaucoup pour votre présentation. Moi, je ne l'ai pas sentie comme une longue liste d'épicerie mais plutôt comme une profonde réflexion sur tous les enjeux qui sont soulevés par cette Politique. Je vous remercie pour l'effort de synthèse que vous avez fait de vos recommandations, ça va nous aider grandement dans notre travail et dans celui des autres.

2790 On aurait certainement quelques questions. J'aurais aimé que vous nous parliez un peu du Centre des collections muséales, parce que nous avons eu des mémoires présentés à la fois par le Groupe des archivistes de la région de Montréal et l'Association des archivistes et on sentait un besoin, même au niveau du patrimoine d'expression, du patrimoine vivant, des organismes ont besoin d'expertise et d'espace pour fins d'entreposage de collections qui, souvent, vont se perdre si elles ne sont pas prises en charge correctement.

2795 Et dans ce contexte-là, j'aimerais entendre parler du projet du Centre de collections muséales et des possibilités d'association, si elles n'existent pas déjà, avec des organismes autres que les musées.

2800 **Mme MADELEINE JUNEAU :**

Est-ce qu'on peut inviter Robert?

2805 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien sûr.

2810 **Mme MADELEINE JUNEAU :**

C'est l'artisan.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Robert Spickler?

2815 **M. ROBERT SPICKLER :**

C'est ça. Bonjour!

2820 **LA PRÉSIDENTE :**

Bienvenue!

M. ROBERT SPICKLER :

2825 L'esprit dans lequel le Centre de collections a été fait a été d'abord un esprit de collaboration de plusieurs musées. L'objectif était d'éviter que chaque musée cherche chacun de son côté des espaces pour régler son problème d'entreposage de collections. Certains musées n'avaient pas d'espace convenable ou normé; d'autres musées en ont, mais les réserves étaient pleines.

2830 Alors, on a donc fait une sorte de conjonction d'efforts en vue de créer cet espace-là qui est situé sur la rue Peel. C'est un aménagement qui a été fait d'un édifice qui était autrefois partie de l'industrie brassicole. Ce n'est pas un édifice patrimonial mais on s'est arrangé pour le réintégrer et le remettre dans l'état où était ce patrimoine industriel des années 20 à Montréal. On
2835 l'a éclairé et comme il est situé sur l'axe Peel où il y aura bientôt ouverture sur le fleuve, on est donc les premiers à avoir une contribution dans le très Vieux-Montréal de la rue Peel de ce projet-là.

2840 Une fois le projet donc mis en marche, l'effet net de ça, c'est qu'il y a huit institutions muséales qui partagent ce même lieu-là et quatre autres institutions culturelles non muséales ont également des locaux à l'intérieur du Centre des collections.

2845 En vertu d'un protocole que nous avons avec le gouvernement du Québec, 85 % des espaces doivent être occupés par des musées et les espaces qui restent peuvent être utilisés par d'autres organismes qui ont des objectifs évidemment communs et semblables et qui, un, requièrent des espaces normés d'entreposage et, deuxièmement, qui ne contrediront pas les objectifs ou la mission des musées.

2850 Alors, la réponse plus courte à votre question, c'est: il reste encore quelques espaces, oui, et s'il y a effectivement des organismes et des groupes qui sont en recherche d'espace, je leur dis: 876-0123, poste 202 et ça me fera plaisir de les rencontrer. Il reste très peu d'espace mais il y en a encore.

LA PRÉSIDENTE :

2855 Il y en a encore. Mais il n'y pas des espaces qui se libèrent quand les collections sont mises en valeur en tournée, par exemple? Ou c'est vraiment un centre d'entreposage.

M. ROBERT SPICKLER :

2860 C'est un centre, nous, on l'appelle centre de conservation. L'entreposage, par définition, pour nous, ce sont des lieux non normés. Dès lors qu'on les met dans des conditions exceptionnelles, ce sont des lieux de conservation. Les conservateurs viennent faire du traitement sur ces objets-là, viennent faire des recherches dans ces lieux-là également, mettre en ordre leurs collections aussi.

2865 Les collections qui sont là sont généralement plus passives qu'actives, si vous voulez. Bien sûr, on a des salles de transit qui permettent le passage de certains objets entre deux expositions ou qui viennent soutenir les expositions itinérantes, mais de façon globale, ce sont des lieux qui vont permettre la conservation à très long terme de collections.

2870

LA PRÉSIDENTE :

Quel est le lien entre la muséologie et le domaine des archives?

2875

M. PATRICE GIROUX :

La conservation.

M. ROBERT SPICKLER :

2880

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2885 Dans votre annexe au mémoire que vous nous avez soumis aujourd'hui, vous parlez du Conseil du patrimoine qui devrait jouer un rôle fédérateur en matière patrimoniale. Pouvez-vous m'expliquer la pensée derrière ce terme « fédérateur » ?

M. PATRICE GIROUX :

2890

Évidemment, des réseaux se bâtissent, mais la reconnaissance d'un coeur ou d'un centre où justement les réseaux se recoupent et l'initiative aussi que peut prendre la direction du Conseil, pour nous, est importante. C'est la bougie d'allumage. Donc, au lieu de — bon, évidemment, tout le monde travaille à ces préoccupations mais pour développer le patrimoine, ce serait bien d'avoir un lieu où on puisse converger, où la réflexion peut se faire de façon plus

2895

spécialisée, à la fois spécialisée et généraliste, c'est-à-dire inclusive. Et on reconnaît cette force-là au Conseil du patrimoine.

2900 Alors, c'est simplement une reconnaissance de notre part que pour ne pas perdre le nord, cet organisme-là existe et on veut qu'il soit consolidé dans ses fonctions, dans ses mandats et pour nous, c'est un partenaire de premier choix au niveau du patrimoine. Donc, c'est une reconnaissance de son rôle.

LA PRÉSIDENTE :

2905 Est-ce que vous le proposez parce que vous percevez le Conseil du patrimoine comme étant – le terme n'est certainement pas bien choisi – mais un peu indépendant de la Ville ou qu'est-ce qui fait en sorte que vous lui reconnaissez un rôle fédérateur?

2910 **M. PATRICE GIROUX :**

Ce n'est pas par rapport à, je dirais, aux autres relations qu'il a ou qu'il n'a pas. Je vous dirais que c'est simplement en termes de repérage. C'est important dans un réseau, on vit dans un monde avec beaucoup de repères, beaucoup d'intervenants. En termes de repérage, c'est important de dire: tel organisme a une initiative. Tel organisme a une expertise. Tel organisme peut justement être un point de gravité, je dirais, de plusieurs partenaires qui sont des proches parents. Donc, c'est la maison mère, si j'ose dire.

2920 **Mme MADELEINE JUNEAU :**

Moi, je dirais, si vous me permettez, un point de référence, un point de chute, reconnu. Reconnu officiellement par...

LA PRÉSIDENTE :

2925 Par la Politique.

Mme MADELEINE JUNEAU :

2930 Oui, oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

2935 Vous parlez évidemment du réseau et de veille patrimoniale. Est-ce que l'un et l'autre sont complémentaires? Est-ce qu'ils sont un peu similaires? Qu'est-ce que vous voyez comme rôle au réseau patrimonial, puis à la veille patrimoniale?

M. PATRICE GIROUX :

2940 Au niveau du réseau, je vous dirais que j'ai travaillé à sa mise en forme avec un groupe, un comité. On a des échanges, je dirais, très embryonnaires où on essaie de dégager la vision du réseau. Évidemment, il y a un site Internet. On est plutôt dans les outils d'information et de communication à ce moment-ci.

2945 La veille patrimoniale, c'est évidemment à l'intérieur de ce réseau-là, à l'intérieur des outils de communication qu'elle a eu lieu, qu'elle s'exprime. Je la vois moi s'instituée comme ça. Donc, un lien d'échange, un lieu à thème, un lieu où les problématiques sont énoncées, un lieu qui regroupe des penseurs dans le patrimoine. Moi, je le vois personnellement comme ça.

2950 Au niveau du réseau, encore une fois, c'est avec les réunions que nous avons eues qu'on essaie d'établir les choses. Réseau veut dire souvent mise en commun, mais on veut aller au-delà de ça. Il y a eu un très bon, d'ailleurs, une journée d'atelier pour essayer de dégager ça. On est encore dans des formes assez brutes, mais ça a été assez révélateur qu'il y a vraiment un besoin de convergence et de discussion entre les gens.

2955 Parce que, bon, par exemple, si vous arrivez à la Ville de Montréal, et vous êtes un acteur de premier plan avec une politique, évidemment, il faut arrimer, il faut discuter, il faut être dans la même phase d'opération, si j'ose dire. Alors, ça, ce besoin-là, le réseau peut le faire, la veille également, pour débattre des chantiers et être un peu plus en prospective aussi, parce que si on est toujours collés à l'agenda, il y a aussi une veille qui permet justement d'être en
2960 prospective et de voir venir les choses.

Alors, ces éléments-là mis ensemble, pour moi, on a une boîte à outils qui permet justement, en tout cas, adéquatement, de plancher sur la question du patrimoine. Alors, ces éléments-là ont été identifiés aux états généraux. Même, c'est des suggestions qui remontent, des intentions qui remontent assez loin et quand on les concasse aujourd'hui, ils ont encore leur même pertinence. Alors, on les a de nouveau énoncés et recommandés.

Mme MADELEINE JUNEAU :

2970 Je dirais, si vous permettez, Madame, c'est des réflexions à long terme. Comme il dit, ne pas arriver... Comme là, c'est sûr qu'on a eu cette politique, cet ébauché de Politique du patrimoine et qu'on a été invités à présenter, à réfléchir. Mais à très court terme. Alors, là, vous savez, quand on a un réseautage à long terme, un projet de Politique nous arrive, déjà on a une longueur d'avance. Il y a des gens qui ont réfléchi ensemble, des gens qui... Puis, je pense que
2975 c'est très important ça, dans une future politique qui va être adoptée.

LA PRÉSIDENTE :

2980 Madame Beaudet.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

2985 Si je poursuis la réflexion de monsieur Giroux par rapport aux organismes que vous trouvez qui sont là, en éclaireurs ou en veille, beaucoup de gens sont venus nous parler de problèmes particuliers. Alors, je me demandais, est-ce que vous considérez que ces éléments-là sont suffisants pour protéger le patrimoine ou si vous voyez l'obligation de penser à une structure de protection qui serait beaucoup plus élaborée?

M. PATRICE GIROUX :

2990 Disons que les structures, en ce qui me concerne personnellement, je les regarde toujours d'un oeil critique. Les réseaux, moi, je crois beaucoup au bouche à oreilles, à la concertation plus conviviale et justement des réseaux, des veilles, des dialogues et des forums, par exemple, permettent de bien orchestrer cette protection-là, sans nécessairement recourir à des articles de loi. Mais ça, peut-être que je me leurre ; c'est ma boule de cristal à moi. C'est ma philosophie personnelle.

3000 Et ce que j'ai cru comprendre des gens qui étaient autour de la table, c'est que, oui, il y a un minimum de lois, peut-être un maximum mais des lois adéquates évidemment et réactualisées. Mais au-delà de ça, c'est surtout la conscientisation qui a fait un bout de chemin énorme, je pense, en matière de patrimoine au cours des vingt-cinq dernières années et je pense qu'on en voit les fruits. Je veux dire, il est difficile maintenant de répéter les erreurs qui ont eu cours il y a quelques années, quelques décennies et ça, c'est de la conscientisation. Donc, ça se passe aussi entre les deux oreilles, beaucoup, beaucoup.

3005 Alors, des superstructures ou des structures où la « structurite » sans sensibilisation, sans promotion — on vous parlait tout à l'heure aux recommandations d'être promoteur par rapport au patrimoine, je pense que c'est un travail de responsabilisation du citoyen qui doit être fait et lorsqu'on est armé de cette conscientisation-là, le patrimoine, règle générale, se porte bien.

3010 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Juneau, allez-y.

3015 **Mme MADELEINE JUNEAU :**

3020 Peut-être plus concret. Quand on a parlé tout à l'heure de Conseil du patrimoine, qu'on ait un point de chute, qu'on ait un point de référence, des gens qui... je pense que c'est important dans le contexte de la grande ville restructurée, avec les nouveaux arrondissements, qu'il y ait une politique, une vraie politique majeure, et qu'un conseil... parce que moi, c'est une des mes craintes aussi, que la Politique soit là, mais aussi comment ça va se véhiculer dans les arrondissements. Ça, c'est important d'y voir.

3025 Suite à ce que mon collègue vient de dire, il y a une chose qui a fait boule de neige à un moment donné, que maintenant et depuis vingt-cinq ans, les gens sont beaucoup plus conscientisés et on aura justement dans notre arrondissement très prochainement un rendez-vous du patrimoine, une journée de réflexion. Ça ne se serait pas fait il y a dix ans, quinze ans et vingt ans.

3030 Mais, encore là, je suis très aux aguets de ça. Je me dis toujours, il ne faut pas que chaque arrondissement devienne sa petite Politique du patrimoine. Il faut que la Politique du patrimoine de la grande ville et ce Conseil du patrimoine soient comme des veilleurs. Je me dis, des gens qui... c'est un coin de terrain en même temps. Ça, c'est du papier, c'est des grandes lignes. C'est important qu'on se réfère à ça, mais concrètement, des veilleurs. Puis, ça, ça peut être très dangereux dans nos arrondissements. Chacun le voit. Chaque élu le voit. Ça passe, ça ne passe pas...

3040 Vous savez, il faut quand même avoir des grandes lignes. Puis, des gens vivants. Il faut que dans une Politique, il n'en ressorte pas que du papier qu'on reçoit dans nos milieux mais qu'il y ait un vivant à travers. Donc, ça veut dire un conseil avec du monde sur le terrain.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

3045 Vous répondez à ma deuxième question. En fait, ce que je trouvais intéressant, c'est que vous mettez dans votre mémoire les facteurs de succès pour la valorisation du patrimoine. C'est un peu les grands axes d'orientation d'un plan qui pourrait être commun à tous les acteurs du patrimoine, un peu une approche de velours.

3050 Mais là, j'aimerais parler de quelque chose de plus concret et de plus problématique. C'est au sujet de la protection du patrimoine, des pièces de collection en fait qui disparaissent et je pense que vous connaissez plus que n'importe qui les problématiques rattachées à ça.

3055 Alors, j'aimerais savoir à ce niveau-là comment vous pensez qu'on pourrait réagir? Ce sont souvent des collections privées. J'aimerais avoir un peu votre réflexion à ce sujet-là. Comment on pourrait protéger ces choses?

M. PATRICE GIROUX :

3060 C'est une intervention délicate. C'est une intervention délicate, on ne se le cachera pas, parce que souvent aussi, c'est des relations entre, par exemple, collections, donateurs et musées et je dirais musée unique, il y a des relations très... presque des filiations, je dirais, entre les donations et les institutions.

3065 Mais on est quand même confrontés au cas par cas, je dirais, à des grands pans de patrimoine privé, c'est vrai et ça, ça trouve quand même des solutions assez adéquates dans les musées au niveau des donations, au niveau, par exemple, des avantages fiscaux que les donateurs ont.

3070 Mais, de temps à autre, on est confrontés à des patrimoines plus larges ; du patrimoine qui va, par exemple, il peut y avoir les communautés culturelles, on les a entrevus, je dirais, les problèmes, en les invitant à l'intérieur des musées et la Ville là-dedans, c'est sûr qu'au niveau du patrimoine immatériel pourrait penser – et je rejoins peut-être l'intervention de tout à l'heure – à des programmes de mise en valeur de la rue Saint-Laurent – je prends l'exemple parce que s'il y avait eu un autre intervenant, je prendrais équivalent, je prendrais le même exemple – mais la Ville, ça fait partie vraiment de son patrimoine urbain et immatériel.

3075 Alors, nous, souvent, on est des collecteurs, on cueille et on conserve des éléments, mais la courroie de transmission, parfois la Ville pourrait jouer un rôle. Et nous, on pourrait recevoir et animer, parce qu'on a les outils pour le faire, des enquêtes ethnologiques, il y a certains musées qui les archivent, qui les collectionnent, qui vont les diffuser par ailleurs, mais on est confrontés aussi à des impasses.

3080 Par exemple, c'est sûr que si une thématique encouragée par la Ville, comme les communautés culturelles, voit le jour, ça va donner des résultats. On va cueillir un patrimoine qu'autrement ne se cueillerait pas, sinon par des initiatives de musées et des budgets, je dirais, d'exposition qui peuvent être extraordinairement grands comme budgets, mais aussi des plus petites initiatives.

3085 Alors, c'est sûr qu'un signal comme ça de la Ville, c'est un cas, au niveau du patrimoine des communautés culturelles. Ça aiderait à ce que ce patrimoine-là retombe dans les musées et se dynamise.

3090 Évidemment, aussi, si je reviens au niveau des patrimoines privés ou des grandes collections, il y a certains musées de temps à autre qui, malgré leurs relations privilégiées avec des donateurs, vont avoir le vertige par rapport à certaines donations. Ils vont être en période de négociation. Mais quand même on se dit, ce patrimoine-là pourra venir à un musée comme le CCA, le Musée des Beaux-Arts ou d'autres institutions, mais évidemment, l'implication ou le fait de reconnaître...

3100 Moi, ça a été le cas dans une région où j'étais. La MRC à un certain moment donné a dit sur un patrimoine privé que le musée que je dirigeais avait dans l'oeil: « Nous reconnaissons la valeur patrimoniale... » On fait une lettre et on reconnaît cette valeur-là pour appuyer la démarche du musée. Ça peut être des initiatives comme ça de temps à autre.

3105 Alors, c'est du cas par cas souvent. Mais le support de la Ville, pour ne pas voir son patrimoine privé, immobilier disparaître et souvent, ça a des racines avec le patrimoine urbain de la Ville. C'est des grandes familles souvent qui ont été impliquées dans le milieu des affaires, et cetera. Alors, encore, on parlait d'ailleurs tout à l'heure, c'est ce dialogue-là ou cette reconnaissance-là qu'il pourrait y avoir avec la Ville.

LA PRÉSIDENTE :

3110 Bien sûr.

Mme MADELEINE JUNEAU :

3115 Je vais vous donner un exemple bien concret. Nous sommes dans le sud-ouest de Montréal, donc un quartier... Pointe-Saint-Charles a été le berceau de l'industrie du Canada, donc nous avons des industries très, très anciennes qui sont là. Et on a fait appel à une compagnie pour avoir une... bon, s'ils avaient des objets de collection pour, en tout cas, on avait une exposition qu'on voulait en parallèle avec eux. Ça fait qu'on nous a répondu: « Écoutez, on n'a absolument rien, nous autres. C'est tout des choses, c'est vieux, puis il y a pas. » « Justement, j'ai dit, peut-être
3120 bien que ce serait bon. »

Ils n'avaient même pas conscience qu'ils avaient une collection. Puis, il y avait une boîte qui était prête à partir pour jeter. C'était une collection qui faisait l'histoire de cette entreprise-
3125 là.

Et je pense que les musées ont un rôle, mais la Ville aussi, quand vous êtes veilleur mais aussi allumeur, je dirais, moi. Vous savez là, on n'est pas juste... en veille, on met une lampe là qui ne bouge pas, puis on la retrouve dans quinze ans puis la petite lampe va être encore là. Un veilleur, c'est quelqu'un qui se promène, quelqu'un qui allume. Qui est un peu dynamique.
3130

Moi, des fois, je vous dis, quand on a reçu ça, je disais: « Il y a quelque chose à faire », mettre un petit peu de crémage, comme on dit. Mais je pense que cette Politique du patrimoine peut être sur une tablette bien belle. On dit, la ville a fait une belle Politique, on tourne, puis on continue, la vie continue. Je pense que ça ne vaut pas le coup d'avoir fait ça. Et il faut allumer nos arrondissements aussi, comme grande ville.
3135

Alors le Conseil du patrimoine, c'est ça, être des veilleurs, la grande ville, oui, mais par un Conseil reconnu et qui bouge dans les arrondissements aussi, qui fait prendre conscience, conscientiser nos arrondissements, conscientiser... Même comme mon collègue le dit, les
3140 compagnies, les privés, d'accord, il y a des gens qui ont des très belles collections, ils savent qu'est-ce que c'est. Mais il y en a qui ne sont même pas conscients.

Si vous me permettez un ajout, ça, ça m'agace. Ça, c'est moi, là. Je pense que quand on parle du patrimoine de collection, il y a un patrimoine bâti mais il y a un patrimoine de rues
3145 anciennes aussi à conserver. Il y a des rues qui sont là depuis avant même que la ville existe. Vous avez la Petite Bourgade, Ville-Marie était là, mais il y a des rues qui portent un nom d'histoire, qui ont des noms patrimoniaux et qu'on est venu briser et que ça passe comme ça. Et moi je vis mal avec ça. Et ça m'agresse.

3150 Parce que je me dis, on est là à vouloir conserver des objets de collection et on a, exemple, la rue de la Ferme qu'on a à la Pointe-Saint-Charles, bon, ça a passé, puis en tout cas, ce n'est pas fini, par exemple, mais c'est quand même... quand on a à se battre pour conserver, puis on fait une Politique du patrimoine, il y a quelque chose qui ne marche pas. Il va falloir que ça rime ensemble. Et c'est ça un Conseil du patrimoine, un point de chute. On dit, les gens qui ont voulu défendre cette rue-là, ça a été l'enfer pour trouver quelqu'un à la Ville pour avoir une oreille d'écoute. Bien, le Conseil du patrimoine, ça sera une oreille d'écoute.

M. PATRICE GIROUX :

3160 Je voudrais juste ajouter au niveau des patrimoines un peu particuliers. Évidemment, le patrimoine religieux retient aussi l'attention et j'imagine à la Ville aussi, parce qu'on parle de parc immobilier, aussi, on parle d'espaces urbains, mais aussi on parle de pièces de mobilier et on sait l'attrait actuellement qu'a ce patrimoine, par exemple, chez nos voisins du sud et on est devant un beau cas de figure. Que faire?

3165 Il y a des musées qui ont pensé à édifier certains pôles de diffusion de conservation, mais qui sont devant un petit peu une sorte d'inertie. En fait, tout le monde est un petit peu désemparé face à un patrimoine de cette ampleur-là et on ne sait pas par quel bout le prendre nécessairement.

3170 Et il y a aussi un problème, c'est qu'il n'y a pas un promoteur unique, redevable. Alors là, on est devant une sorte de grand patrimoine mais difficile de prendre, d'avoir une poignée quelque part et puis d'aller de l'avant. Sans dire que la solution réside dans la Ville, c'est évident que la dimension ou l'intérêt ou la perception du problème devrait être partagé, en tout cas discuté, pour que ce patrimoine-là ne disparaisse pas. Ce n'est pas que les musées qui sont responsables de ça. Ce n'est pas que l'archevêché qui est responsable de ça. C'est un tout. C'est un collectif et il faut l'orchestrer, sinon, effectivement, ce patrimoine-là va se détériorer énormément.

Mme MADELEINE JUNEAU :

3180 C'est un bon point d'arriver avec le patrimonial religieux. Ce qu'on entend : « Qu'est-ce que tu veux? Les gens ne pratiquent plus. » Il n'est pas question de pratique religieuse. C'est un patrimoine à conserver. C'est ça. Et je me dis, j'en ai discuté avec des collègues dernièrement, puis on parlait entre autres d'une église qui est très ancienne, qui est à conserver, puis il est question que, bon... J'ai dit, ce n'est pas de dire: « Je ne vais pas à l'église », c'est autre chose. La foi, je me dis c'est autre chose. La pratique religieuse, c'est autre chose. Mais, mon appartenance, le patrimoine, c'est à moi.

3190 On va dans des pays anciens, tu vas en France, qu'est-ce que les gens vont visiter? Les églises. On n'a pas cette fierté-là. Vous savez: « Ah! bien qu'est-ce que tu veux? Ils ont fait un condo avec. C'est bien de valeur. Bien oui ! »

Alors, je pense que la Ville, et ce n'est pas l'affaire des communautés religieuses, ce n'est pas juste l'affaire de l'archevêché, des prêtres, de l'évêque, la Ville en tant que Ville. Quand on dit veilleur, quand on dit... le mot m'échappe...

3195 **LA PRÉSIDENTE :**

Un fédérateur.

3200 **Mme MADELEINE JUNEAU :**

Un fédérateur, oui, d'accord, quelqu'un qui est vraiment le premier, le chef de file. Quand le chef de file est là, les autres suivent. Alors, veux, veux pas, ça bouge. Puis, notre patrimoine religieux, on dit, on va attendre : « Heureusement que les communautés l'ont conservé. » Bien, oui, mais maintenant, les communautés, elles sont vieillissantes. Alors qui va les conserver? Est-ce qu'on va le perdre parce que les communautés vont mourir? Posons-nous la question. Qu'est-ce qu'on fait là? La question est là, là. Ça presse.

3205 Vous avez des communautés actuellement, nous, la première, on ferme une grosse maison. Qu'est-ce qu'on fait avec notre patrimoine qui est là? La communauté, elle n'ira pas le vendre aux États-Unis quand même, mais il y a quand même des choses à faire. C'est notre histoire. Notre histoire. C'est ce qui nous bâtit. Je me dis si on veut aller de l'avant, il faut quand même...

3215 J'ai dit ça justement à des universitaires qui ont failli me tuer en me parlant de la croix du chemin. J'ai dit: « Vous m'inquiétez. Vous n'avez pas de racine. » Votre foi, ça ne me dérange pas. C'est pas moi ça, là. Mais j'ai dit: « Ce qui me dérange, c'est que vous niez le pourquoi on a été fondés sur une base mystique, sur une base religieuse. Quand on sait ça, après ça, le choix, bien, on fait ce qu'on veut, mais il faut qu'on le sache. » Et on dit: « Bien, c'est ça notre fierté. » Notre fierté, pas d'être chrétien ou d'être ce que vous voudrez, mais vraiment, on a été bâtis sur une base religieuse mystique.

3225 Et visiter le Québec. Ce n'est pas parce qu'il y a des sœurs et qu'il y a une croix du chemin et j'ai posé la question aux jeunes: « À quoi sert la croix du chemin? » Il dit: « À prier. » J'ai dit: « Je regrette, ce n'est pas vrai. À l'orientation, au départ. » Voilà. Alors, je pense que c'est... voilà.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, madame Juneau. Monsieur Archambault?

3230

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

J'avais juste un petit point. C'est parce que à vous entendre, j'imagine que vous êtes particulièrement fiers d'une des recommandations que vous n'avez pas dites et que je trouve

3235 assez importante. Vous dites: « Aménager l'espace public devant les musées afin de les rendre plus attirants et consolidant par là même l'identité communautaire ».

Et j'aimerais peut-être voir, et ce serait aussi l'emplacement même du musée. Il y a des musées qui ont un parvis, il y a des musées qui ont un apport monumental à la Ville, la relation
3240 du Musée d'art contemporain, par exemple, qui est situé sur l'esplanade de la Place des Arts.

Mme MADELEINE JUNEAU :

C'est sûr qu'il y a des musées qui ont déjà un beau site, un site patrimonial. Mais il
3245 faut qu'en dehors du site patrimonial, par exemple, qu'il y ait quelque chose, que les gens ne disent pas — moi, je l'ai entendu, ils ont dit... Et ça, c'est l'arrondissement maintenant, mais au début, on était la grande ville. Ça fait vingt-cinq ans que je suis là. Quand les gens disaient: « On arrive dans un quartier délabré », ce n'est pas l'arrondissement qui a fait ça, là.

3250 Alors, il faut quand même que la Ville mette autour un environnement, que c'est beau, on a le goût d'aller voir quelque chose, un musée, on a le goût, on se l'approprie. Mais il faut que l'environnement, le tour, les rues environnantes qui deviennent un peu rues patrimoniales, je dirais, moi.

3255 **M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

Je pourrais peut-être ajouter aussi la compatibilité d'usage et tout ce qui s'en...

M. PATRICE GIROUX :

3260 En fait, cette question-là, on l'a abordée notamment et le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal nous a donné l'opportunité de le faire. En fait, on peut vous situer aussi une chose. C'est qu'il y a une tendance actuelle, je crois, dans les musées, depuis les années 80 avec la vague des nouveaux musées, des nouveaux équipements d'envergure. Là-dessus, on pense au
3265 Pavillon Jean-Noël Desmarais ou le CCA ou le McCord aussi qui a refait sa...

Bon, l'interface urbaine, c'est-à-dire qu'on est passés d'un projet plutôt architectural et maintenant, il y a une tendance à dire: « Bien, on va être extra muraux maintenant. On va se
3270 préoccuper du seuil donc de l'interface avec la Ville.»

Et, évidemment, il y a des initiatives qui ont été prises de disposer autour de certains musées un jardin de sculptures, par exemple. Là, on a débordé de l'intérieur des murs. Ce qui a été un peu, je dirais, ça a été le projet essentiel des musées à partir des années 80, quand ils se sont rebâtis et redéployés à travers la ville.

3275 Maintenant, cette composante-là est très importante et on l'a fait ressortir quand on a été justement au niveau du Plan d'urbanisme et on a trouvé des urbanistes très réceptifs à ça. Donc, c'est dans l'ère du temps. Je pense que cette préoccupation-là est très forte à

3280 l'intérieur des musées, comme chez les urbanistes qu'on a rencontrés. Alors, qu'est-ce que ça va donner comme expérience? Probablement des belles choses.

3285 Nous, en tout cas, à l'intérieur de la Société, un des principaux projets qu'on a, on parlait d'itinéraire culturel tout à l'heure. Ces itinéraires, oui, c'est de la signalétique urbaine, mais c'est évidemment de ponctuer le tissu urbain, de l'enrichir, de sortir des murs et de faire en sorte que la ville soit belle finalement, de l'améliorer. Puisque je pense que dans tout projet muséal, le sens esthétique, c'est comme la première, dans les premières valeurs qu'on a, c'est très, très élevé.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

3290 D'accord.

Mme MADELEINE JUNEAU :

3295 Je pense aussi, pour ajouter à ce que monsieur Archambault a dit, l'environnement, mais il faut avoir un plan d'ensemble aussi. Et avec le Plan d'urbanisme, on a parlé beaucoup de signalisation, qu'on retrouve la même signalisation, qu'on arrive à dire... On va arriver en France, on va voir une telle signalisation: « Ah! Il y a un musée là. Ah! Il y a un musée là. » Là, tu as des panneaux bleus pour tout. Tout, tout. C'est tout. C'est un restaurant, n'importe quoi. Alors, ce n'est pas défini.

3300 Alors, je pense que chaque politique, il faut qu'il y ait une cohérence à un moment donné. Ce n'est pas de dire le patrimoine est là, l'urbanisme est là. Je pense que ça se rejoint à un moment donné, puis il faut que...

3305 Et un autre point aussi que j'aimerais, très court. Montréal centre-ville. C'est beau. Le Vieux-Montréal, c'est beau. Je pense qu'on y a mis beaucoup, beaucoup d'accent là, mais je pense qu'il faut que la Ville, le Conseil du patrimoine, la Politique du patrimoine reflète vraiment le grand Montréal élargi, puis qu'on se retrouve, nous autres aussi, le grand sud-ouest de Montréal se retrouve partie prenante. J'ai toujours dit qu'après la rue McGill, ce n'est pas la fin du monde. Il y a d'autre chose. C'est ce que je veux dire.

LA PRÉSIDENTE :

3315 Merci beaucoup, messieurs et madame Juneau. Merci beaucoup. Nous allons maintenant recevoir madame Hackney. Madame Hackney. Do you need someone to help you to go to the next picture? Because I believe someone could be sitting next by you to do so.

Mme ALLISON HACKNEY :

3320 Oui, ça serait très bien.

LA PRÉSIDENTE :

3325 Ça serait bien? Peut-être que monsieur Manesse peut s'asseoir à côté de madame Hackney pour changer les images pendant qu'elle parle. Bienvenue! La parole est à vous.

Mme ALLISON HACKNEY :

3330 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3335 On s'excuse du retard. Il y a eu des remaniements d'horaire. Nous avons commencé un peu plus tard. Je vous remercie pour votre patience.

Mme ALLISON HACKNEY :

3340 Alors, en fait, je présente en français ce que j'ai écrit en anglais. Je voudrais attirer votre attention sur un site sur l'île de Montréal qui a une grande signification patrimoniale pour plusieurs raisons. C'est le site du Fort Senneville qui est à l'extrémité ouest de l'île de Montréal sur une propriété privée. Et la photo montre une partie du site qui était la maison de Jacques LeBer. Puis, s'il y a un seau à l'avant-plan, c'est que le ministère de la Culture et des Communications a effectué des travaux importants l'été passé et c'est un seau pour mélanger le mortier.

3345 Alors sur le plan historique, l'importance du site du Fort Senneville sur le plan historique, en fait, c'était Jacques LeBer et Charles Lemoyne, deux des grands développeurs de Montréal qui ont été propriétaires du Fort Senneville. Ce site a joué un rôle important dans le commerce de la fourrure et par son emplacement à l'extrémité ouest de l'île de Montréal, juste en face de la rivière des Outaouais, était très stratégique. En fait, le Fort Senneville a eu un rôle commercial, militaire et économique.

3355 Un des propriétaires a été Sir John Joseph Caldwell Abbott, maire de Montréal et Premier ministre du Canada. Ensuite, Sir Edward Seabourne Clouston, premier directeur général de la Banque de Montréal l'a acheté. Bien que le Fort Senneville est une ruine depuis 1776, Clouston et ses descendants ont entretenu le site depuis 1898. Nous pouvons parler d'une ruine en bon état.

3360 Le ministère de la Culture et des Communications a mandaté plusieurs études sur le site, dont le Fort Senneville et ses abords, qui prétendent un grand potentiel archéologique, historique et préhistorique à découvrir. En 2002 et en 2004, le Ministère, en vertu de la *Loi sur les propriétés culturelles* a financé d'importants travaux pour la consolidation de la ruine du fort et de la recherche archéologique aussi. Au mois de novembre 2003, la ministre de la Culture et des Communications, madame Line Beauchamp, a reconnu la grande valeur historique et archéologique en classant le Fort Senneville site historique.

3365 Les éléments physiques du site, qui en ont fait un lieu stratégique pour les voyageurs et commerçants d'antan, contribuent également à sa beauté et son attrait pour le public. La

3370 propriété où se trouve le fort est entre le lac des Deux-Montagnes et l'éco territoire de la forêt de Senneville définie dans la Politique de protection et de valorisation des habitats naturels de la Ville de Montréal. Donc, naturellement, c'est un corridor pour la faune. Aussi, un habitat pour la tortue géographique. Le site est boisé et dans un état plutôt naturel.

3375 Je considère qu'il serait souhaitable que le public ait accès de façon permanente au site pour son plaisir et son enrichissement et évidemment que la recherche en histoire et en archéologie puisse continuer.

Cependant, c'est une propriété privée. En fait, la propriété est sur le marché, est à vendre, puis ce n'est pas sûr qu'un autre propriétaire serait aussi aimable et accepterait que le public visite par moments.

3380 Alors, je souhaite que la Ville agisse pour conserver et rendre accessible le site. J'envisagerais une seule idée: un partenariat pour le développement du site entre la Ville, le gouvernement du Québec et un organisme privé. Voilà. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3385 Merci à vous, madame Hackney. Vous dites que cette propriété a été classée en novembre 2003 par le gouvernement du Québec et qu'aujourd'hui, elle est sur le marché immobilier.

3390 **Mme ALLISON HACKNEY :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3395 Nous avons eu hier un citoyen de Pierrefonds qui possède une maison de ferme, donc patrimoine de type vernaculaire, de même que plusieurs de ses voisins. Et il nous a dit très ouvertement que plusieurs propriétaires de biens immobiliers historiques avaient une certaine crainte de se voir attribuer un statut par le gouvernement du Québec ou par la Ville. Je vois qu'ici, il n'y a pas eu de crainte. Pouvez-vous nous expliquer comment s'est déroulée cette attribution de statut et des objectifs visés par le propriétaire dans ce cas-là?

Mme ALLISON HACKNEY :

3405 En 1999, j'ai écrit l'application au Ministère. J'ai demandé le statut de site historique, parce que ma mère avait, à ce moment-là, plus de 80 ans, elle était propriétaire et sa famille, ma famille depuis quatre générations a entretenu et réparé le Fort Senneville. Alors, nous voulions que cette protection continue après le décès de ma mère.

3410 Alors, j'ai réussi à convaincre, ma mère m'a dit: « Parlez-en aux autres membres de la famille. » Alors, ce n'est pas vrai qu'il n'y a pas eu de crainte, parce que c'est sûr que ça peut être

une contrainte dans la vente de propriété. On peut peut-être, on ne sait pas, parce que c'est récent. Ma mère est décédée et nous devons vendre la propriété. Nous ne savons pas encore si ça va être une contrainte. Mais toujours est-il que ma mère voulait protéger, consacrer la protection du Fort Senneville par, c'est ça, une protection officielle.

3415

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez dit que, je pense que c'est en 2004, où il y a eu des travaux. La photo le montre. Comment on fait quand on a un statut de protection par le gouvernement du Québec pour obtenir que certains travaux soient réalisés? Puis, est-ce que vous pensez qu'il y a d'autres travaux qui seront réalisés dans le futur et qui seraient requis pour maintenir le statut de bien patrimonial? Je ne sais pas si ma question est claire.

3420

Autrement dit, quelle est l'implication du gouvernement du Québec dans l'entretien de la propriété, suite à l'attribution du statut?

3425

Mme ALLISON HACKNEY :

Il y a peut-être d'autres personnes dans la salle plus compétentes pour répondre, mais je vais vous donner ma compréhension de la situation. En fait, il y a deux ans, le ministre Boisclair et la ministre Lemieux ont décidé que c'était important de protéger, de stabiliser certains éléments du patrimoine bâti. Et ils ont décidé de donner une somme importante, en l'occurrence 400 000 \$, pour consolider la ruine et faire certaines recherches archéologiques. Alors, c'est ça. C'était le Ministère qui a dit: « Voilà. C'est important. » Et c'est inhabituel de payer à 100 % mais la loi permet d'aider les propriétaires qui veulent réparer des sites historiques.

3430

3435

LA PRÉSIDENTE :

Quand vous avez fait votre demande, Senneville était une municipalité. Senneville redeviendra une municipalité au 1er janvier 2006. Dans votre proposition, vous ne parlez pas de Senneville. D'abord, est-ce que le Fort Senneville est-il à Senneville?

3440

Mme ALLISON HACKNEY :

S'il est à Senneville? Oui. C'est dans le village de Senneville, oui. Et, effectivement, Senneville est une petite municipalité. En ce moment, nous n'avons pas de maire, qui vient de chez nous, je veux dire. Et puis, d'après ce que j'ai pu m'informer, ce n'est pas évident que le village de Senneville pourrait acquérir le site ou voudrait l'acquérir et pourrait l'entretenir.

3445

Alors, j'espère -- et de plus, je considère que l'intérêt de ce site dépasse largement l'intérêt seulement des citoyens de Senneville. C'est vraiment capital dans l'histoire de la Nouvelle France, voire du Canada. Puis, j'ajouterais qu'il n'y a que deux forts sur l'île de Montréal: celui-ci et le fort des messieurs, c'est-à-dire les Sulpiciens sur la rue Fort.

3450

3455 **LA PRÉSIDENTE :**

La rue du Fort.

3460 **Mme ALLISON HACKNEY :**

La rue du Fort, sur la rue Sherbrooke en face de Fort. Voilà. Alors, j'espère que la Ville de Montréal et le Conseil d'agglomération vont pouvoir faire quelque chose pour aider à la conservation et la mise en valeur du site. C'est vrai que le site jouit d'une protection sous l'égide disons de la classification. Cependant, il pourrait être complètement inaccessible, ce qui serait très dommage. Ça serait très dommage parce que, voilà, ça fait partie du patrimoine historique et si on parle de réseau ou de circuit patrimonial, alors c'est extrêmement intéressant.

3465 Vous savez, Jacques LeBer avait une maison à Lachine et puis, voilà, il avait une maison ici et le site était très stratégique.

3470

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Archambault.

3475 **M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

Le site doit être inclus dans un territoire un peu... votre propriété ne se limite pas au fort. Vous avez une résidence aussi ou vous avez d'autres espaces. Est-ce que c'est un grand domaine?

3480

Mme ALLISON HACKNEY :

C'est une propriété d'une dizaine d'acres et la maison de ma mère est sur la même propriété.

3485

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

Et c'est uniquement le site du fort qui a été classé avec une aire de protection? Ce n'est pas l'ensemble de la propriété?

3490

Mme ALLISON HACKNEY :

Exact.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

3495

Est-ce que ce serait possible de séparer ou de soustraire? Est-ce que ça serait intéressant premièrement de le faire? Est-ce que l'ensemble de la propriété, j'imagine qui est restée dans la famille depuis toutes ces générations, c'est toujours l'ensemble immobilier. Donc, ce n'est pas uniquement le fort. C'est le fort, puis c'est également le milieu qui l'entoure qui a dû être protégé en quelque sorte, si vous avez une propriété de 14 acres sur le territoire de l'île de Montréal, en soi aussi, ça constitue un autre élément du patrimoine. C'est un patrimoine naturel, à ce moment-là.

3500

Mme ALLISON HACKNEY :

3505

Oui. Tout à fait. Le site est exceptionnel et bien, c'est tout près de...

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

3510

De l'éco territoire.

Mme ALLISON HACKNEY :

3515

On fait un cercle sur l'éco territoire de la forêt de Senneville. En fait, je n'ai jamais vu de définition très exacte de la limite de l'éco territoire, mais c'est la continuation naturelle et ça fait aussi partie du patrimoine riverain, si on peut dire.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

3520

C'est ça. En l'occurrence, il serait dommage de dissocier le site du Fort de Senneville de l'ensemble de votre propriété. À ce moment-là, c'est un tout.

Mme ALLISON HACKNEY :

3525

Oui, oui, exact. Oui.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

3530

Tout à fait. D'accord. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Au niveau municipal, est-ce qu'il y a une protection interne de zonage? Autrement dit, votre propriété de 10 acres, est-ce qu'il est possible de la morceler puis de la vendre par lots?

3535 **Mme ALLISON HACKNEY :**

Non. Grâce ou à cause de la configuration très particulière de la propriété. C'est que le chemin d'accès, l'entrée est très, très étroite et pour pouvoir morceler ou subdiviser, ça prend un minimum. Alors, probablement que ça n'est pas possible.

3540

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'il y a un service d'aqueduc?

3545

Mme ALLISON HACKNEY :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3550

Et un service d'égout?

Mme ALLISON HACKNEY :

3555

Non. C'est une fosse septique. Excusez-moi. Je crois qu'il n'y a pas de service d'aqueduc non plus. Ça vient du lac. L'eau vient du lac.

LA PRÉSIDENTE :

3560

Votre recommandation a été bien notée et soyez certaine que nous en parlerons dans notre rapport. Merci beaucoup, Madame Hackney.

Mme ALLISON HACKNEY :

3565

Merci à vous.

LA PRÉSIDENTE :

3570

L'assemblée de cet après-midi est maintenant terminée et nous allons reprendre ce soir à 19 h et nous avons six intervenants d'inscrits. Alors, à tout à l'heure. Merci à tous.

3575 Je, soussignée, **YOLANDE TEASDALE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office
que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténogra-
phiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

3580

YOLANDE TEASDALE, s.o.